

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le Pays Cœur d'Hérault 2021-2026

ENTRE

L'État,

Représenté par **Monsieur Hugues MOUTOUH**, préfet de l'Hérault

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

ET

Le Pays Cœur d'Hérault

Représenté par **Monsieur Jean-François SOTO**, président du Pays Cœur d'Hérault, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 novembre 2021, ci-après désigné par « Pays Cœur d'Hérault »,

D'autre part,

ET

La Communauté de Communes du Clermontais,

Ci-après désignée par **Monsieur Claude REVEL**, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 novembre 2021;

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac,

Ci-après désignée par **Monsieur Jean-Luc REQUI**, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 novembre 2021 ;

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,

Ci-après désignée par **Monsieur Philippe SALASC**, 1^{er} vice-président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 novembre 2021 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente...

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

De son côté, le Pays Cœur d'Hérault, qui regroupe les trois Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, a engagé depuis plus de quinze ans une démarche de territoire bâtie autour d'un Projet de développement concerté et partagé, « le pays rêvé ». Cette logique territoriale s'est traduite par la mise en place de programmes et de politiques publiques coordonnés à l'échelle du Pays qu'il s'agisse de la gestion ou de l'animation des programmes européens sur le territoire, de compétences déléguées à cette échelle (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial...), de politiques publiques en lien avec l'Etat (CGEAC, CLS), de schémas ou de programmes organisationnels (schéma de mobilité, schéma directeur cyclable, Programme alimentaire territorial, Charte Forestière de Territoire) ou de politiques contractuelles (Contrat territorial régional Occitanie, Dispositif Bourgs-centres d'Occitanie...).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Cœur d'Hérault autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

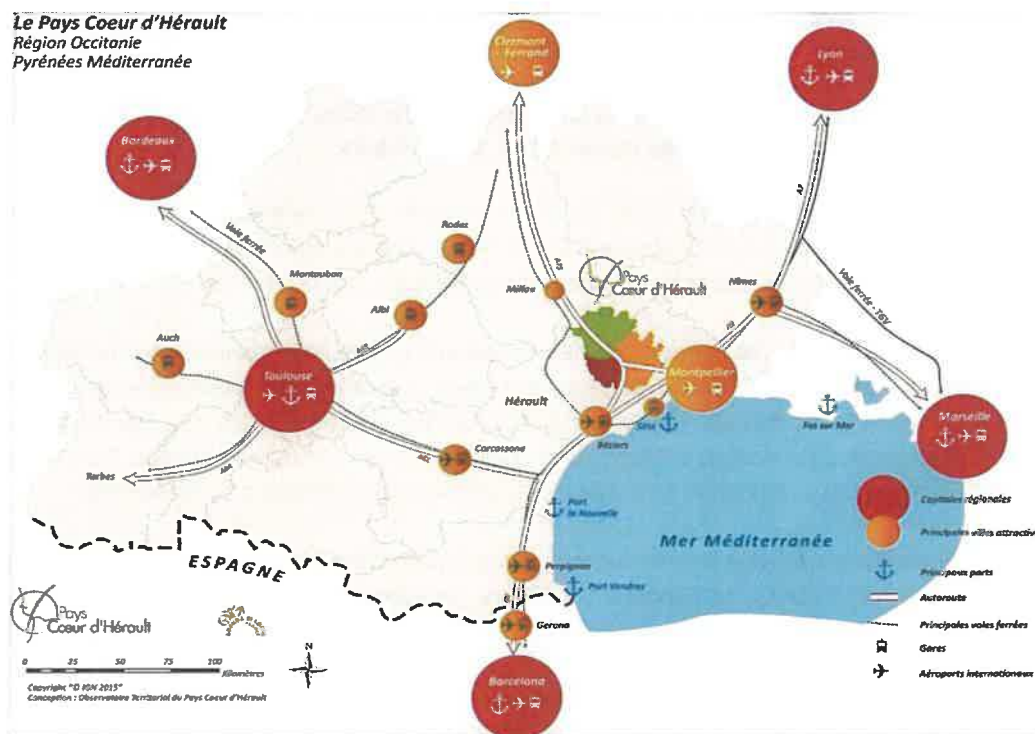
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif...

Le territoire du Pays Cœur d'Hérault se localise dans un vaste bassin démographique sud méditerranéen, comptabilisant près d'un million d'habitants à moins d'une heure de route, et plus de 10 millions d'habitants à moins de 3 heures de route ! Seule la voie ferrée, historiquement présente, lui fait défaut aujourd'hui. Toutefois les gares de Montpellier ou de Béziers, desservies par le TGV, sont proches et les lignes de bus nombreuses vers les 3 pôles structurants du territoire : Lodève, Gignac/ Saint André de Sangonis et Clermont l'Hérault.

Composé de trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac), le territoire du Pays Cœur d'Hérault représente aujourd'hui un bassin de vie de plus de 82 000 habitants (Insee 2018). Outre les influences et dynamiques induites par les territoires voisins, le Pays Cœur d'Hérault bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence de 2 autoroutes gratuites (A75/A750) et d'un cadre de vie préservé - Présence de 3 Grands sites de France dont 2 labellisés « Grands sites d'Occitanie » : « Gorges de l'Hérault » et « Cirque de Navacelles », et 1 en cours, « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze » - . Une partie du territoire appartient au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme. D'une localisation entre monts et littoral, le Pays Cœur d'Hérault est un territoire pleinement connecté aux pôles universitaires, centres de recherche et réseaux d'acteurs compétents, permettant d'enrichir directement son développement.

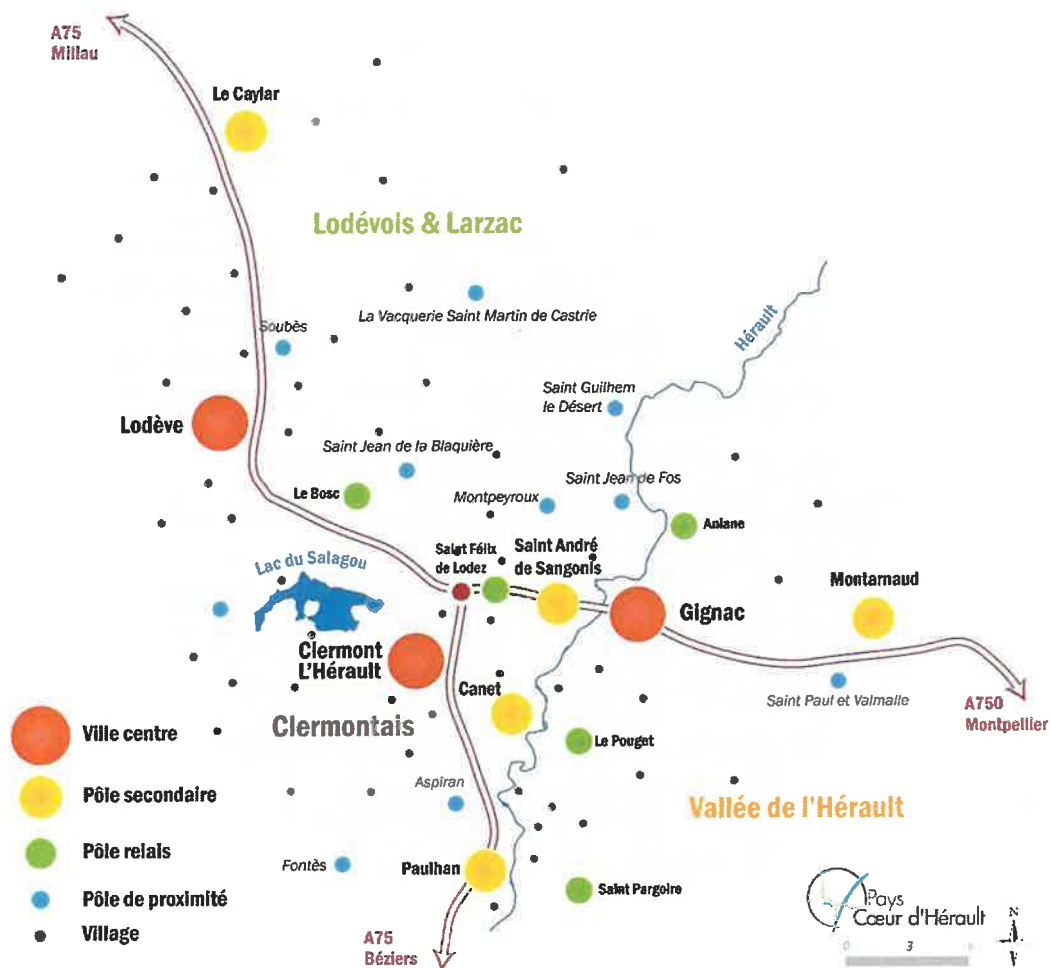


... à la dynamique démographique exceptionnelle

L'une des conséquences de cette position particulière du territoire du Pays Cœur d'Hérault s'exprime par un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région : depuis 2008, le Pays Cœur d'Hérault affiche un taux de croissance démographique annuelle moyenne (TCAM) soutenu, supérieure à celui du département de l'Hérault, de 1.8%/an contre 1.3%. Le maintien d'un taux élevé formant un haut plateau s'exprime par la très bonne accessibilité du Cœur d'Hérault via les autoroutes gratuites et le développement des transports collectifs et plateformes de covoiturage, mais également par un prix du foncier accessible. A ceci s'ajoute un cadre de vie préservé et de grande qualité, ainsi qu'un niveau d'équipements et de services importants renforçant le bassin de vie (exemple : livraison récente d'un lycée général sur Gignac).

Toutefois, cette attractivité implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont-l'Hérault et Lodève. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés, malgré une artificialisation du territoire plus marquée dans la plaine à proximité de l'autoroute et sur certains coteaux.

L'influence montpelliéraine significative sur la CC Vallée de l'Hérault et dans une moindre mesure sur la CC du Clermontais, se fait plus ténue vers la CC Lodévois & Larzac (temps de parcours plus longs). Les enjeux et équilibres démographiques sont modifiés et questionnent le territoire sur ses capacités d'accueil sur le long terme, en lien avec la raréfaction de la ressource en eau et du foncier agricole, dans un contexte de changement climatique.



...qui induit des évolutions rapides

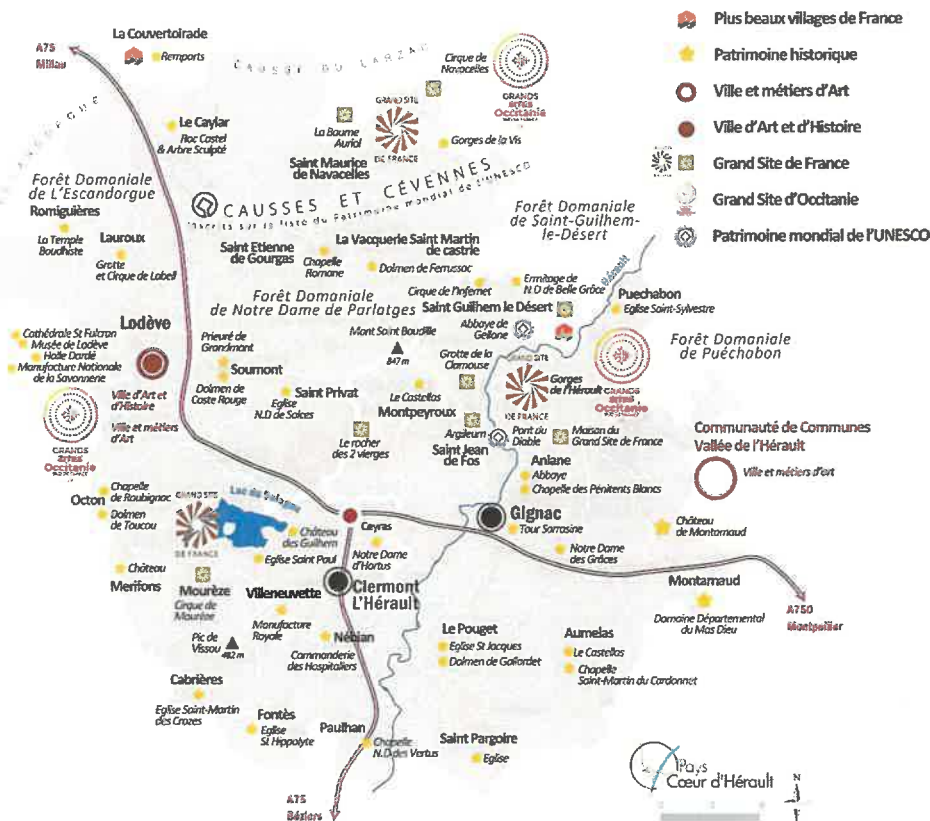
Les nouveaux équilibres se créent dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault et vers les territoires proches. En effet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et celle du Clermontais intègrent pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2020) et pour partie le Périmètre de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier, ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements, la consommation d'espace). L'un des enjeux réside donc dans la capacité du territoire à assurer un dialogue « urbain-rural » constructif et de qualité, afin d'éviter que le territoire du Pays Cœur d'Hérault ne devienne pas une frange, ou une limite, mais bel et bien un territoire structuré et préservé, en lien avec ces voisins.

Ainsi, le territoire connaît des mutations sociales fortes, comme l'afflux de jeunes ménages avec enfants, qui influencent les besoins en équipements et services (ex. crèches, écoles), mais aussi une population qui tend à vieillir sur certaines communes. Le nombre d'actifs étant en progression plus importante que le nombre d'emplois, les déplacements domicile-travail s'accroissent, notamment en direction de Montpellier et de plus en plus vers Béziers. Notons toutefois, que les déplacements domicile-travail sont majoritaires au sein même du Pays Cœur d'Hérault, ce qui souligne, encore une fois, le caractère de bassin de vie de notre territoire. En lien avec cette dynamique, l'économie présentielle est un secteur en développement sur le territoire.

Le rythme de construction induit par la démographie est aussi dynamique. Le modèle d'urbanisation étant généralement le lotissement et le pavillon, la consommation d'espace, donc l'artificialisation des terres est réelle : + 1 861 ha entre 1996 et 2015, soit 98 ha / an, avec un impact négatif sur les continuités environnementales et agricoles. En effet, l'essentiel de l'urbanisation a été réalisé sur des terres agricoles (53%) et notamment la vigne (Périmètre CC Vallée de l'Hérault et CC du Clermontais).

Toutefois, cette analyse ne concerne que la frange sud de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (Le Bosc, Saint Jean de la Blaquière, ...), et les coteaux autour de Lodève, qui connaît plus largement des dynamiques démographiques et à fortiori une consommation d'espace moins marquée, notamment sur le Causse du Larzac et le massif de l'Escandorgue.

En observant ces dynamiques, il se pose aujourd'hui clairement la question de la fragmentation de l'espace agricole et naturel, donc à terme du paysage, notamment sur certains secteurs : plaine de l'Hérault, Vallée de la Lergue, coteaux... Face à l'étalement urbain (lotissements pavillonnaires, zones d'activités) au développement du mitage constaté, l'enjeu de protection et de valorisation des continuités environnementales et agricoles, ainsi que celui de la consommation d'espace se pose.



Des fragilités liées à ces évolutions récentes

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourgs, précarité énergétique et de mobilité, étalement urbain et économique, usage renforcé de la voiture individuelle... Sans doute en raison de la proximité de la métropole montpelliéraine, l'économie, dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présente. L'évolution rapide du territoire du Pays Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault. Il faut noter que la commune de Lodève a son hyper-centre identifié comme Quartier prioritaire Politique de la Ville. Les villes de Lodève, Saint André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Gignac bénéficient du dispositif Petite Ville de demain.

Un territoire qui s'organise depuis 15 ans

Fort de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Cœur d'Hérault, les élus des 3 Communautés de communes et les acteurs du Cœur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens, depuis plus de 15 ans, autour d'une structure de réflexion et de coordination : le Pays Cœur d'Hérault. Dans le cadre de cette organisation, dès 2011, le Pays s'est engagé dans la labellisation Agenda 21 de son projet au regard des actions menées dans le cadre de sa première Charte (urbanisme durable, valorisation du patrimoine, ...). Cet engagement s'est poursuivi au travers de sa seconde Charte. En effet, fort d'un bilan positif pour ses 15 premières années, le Pays Cœur d'Hérault s'est doté en 2014 d'un nouveau projet de territoire intitulé « Le Pays rêvé » (en annexe 1 : Charte de développement 2014-2025). Aboutissement d'un long processus d'évaluation, de réflexion et de concertation, la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 « Le Pays rêvé » a fait l'objet d'une approbation par les élus du Pays Cœur d'Hérault et de tous les acteurs locaux, lors d'une séance solennelle le 6 décembre 2013 au Caylar. Cette Charte, paraphée par les Présidents des 3 communautés de Communes, et l'ensemble des partenaires institutionnels (Région, Département) et sociaux-professionnels (Conseil de développement, chambres consulaires) et en présence du représentant de l'Etat, représente le projet du territoire Cœur d'Hérault jusqu'en 2025. Elle détermine 6 priorités d'engagements pour notre territoire sous forme de « Défis ». Aujourd'hui cette charte est en cours d'actualisation afin de l'enrichir des nouvelles politiques de développement qui ont été créées depuis (ex. Bourgs-Centres) et l'inscrire plus largement dans la transition.

La mise en oeuvre de ce projet politique sur 15 ans a fait l'objet de financements européens (Programme LEADER, Approches territoriales intégrées) complété par des politiques contractuelles que nous portons à l'échelle de notre bassin de vie (Contrat Local de santé, Contrat territorial d'Education Artistique et culturelle...), sur des territoires plus spécifiques (Quartier prioritaire de Lodève, Opérations Grands Sites...), et la mise en place de schémas stratégiques d'aménagement et d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de mobilité, Charte Forestière Territoriale, Programme Alimentaire Territorial...).

1.2. Partenariats et contractualisations en cours sur le territoire Cœur d'Hérault

Des partenariats et une participation soutenue des élus et de la société civile...

La structuration « Pays » et son antériorité de plus de 15 années permettent une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec la gouvernance même du Pays, qui inclut les représentants des trois communautés de communes et des chambres consulaires à voix délibérative (comité syndical), qui organise régulièrement des Conseils des maires (dans le cadre du SCOT) ou la structuration de son action au sein de commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et les professionnels du territoire,
- avec l'Agence de développement économique et la pépinière d'entreprises qui fonctionnent au quotidien avec les entreprises privées du Cœur d'Hérault (animation de Clubs d'entreprises, co-organisateur du Prix des TPE, ...) en lien avec les réseaux régionaux économiques,
- avec le Comité de programmation LEADER, qui associe des représentants élus et des représentants du secteur privé (chambres consulaires et structures de l'accompagnement agricole, collègues du Conseil de développement et associations représentatives..)
- avec le Conseil de développement du Cœur d'Hérault qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale. Au-delà du fait institutionnel, le territoire se caractérise par une vie associative pleine d'initiatives et d'innovations sociales assez exceptionnelle de par sa densité, et développant des valeurs de solidarité. Le Pays s'appuie souvent sur ces initiatives locales pour démultiplier son action de développement.

Processus contractuels en cours à l'échelle du territoire et dont plusieurs d'entre eux ont vocation à constituer un sous-ensemble contractuel du présent CRTE :

CONTRAT OU PROGRAMME EN COURS	DUREE	TERRITOIRE	THEMATIQUES
Programme LEADER	2014-2022	Pays Cœur d'Hérault	Innovation / Transition / Valorisation
Approche Territoriale Intégrée (ATI) / FEDER	2014-2021	Pays Cœur d'Hérault	Économie / Grands sites / Environnement
Contrat de ville de Lodève	2016 - 2022	Centre de Lodève	Économie / emplois / logement / social / santé...
Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)	2017-2021	Arrondissement de Lodeve	Insertion / social
Contrats Grand Site Occitanie/Pyrénées-Méditerranée	2018-2022	Gorges de l'Hérault et Cirque de Navacelles/Lodève	Gestion / Tourisme
Contrat local de santé	2019-2023	Pays Cœur d'Hérault	Santé
Convention de Généralisation de l'éducation artistique et culturel	2020-2022	Pays Cœur d'Hérault	Culture / éducation
Contrat territorial Occitanie	2017-2021	Pays Cœur d'Hérault	Aménagement/Bourgs centres/santé/mobilité/Europe
Contrats Bourgs centres d'Occitanie	2021	Lodève, Gignac, St André de Sangonis, Le Pouget, Clermont l'Hérault, Aspiran, Canet, Paulhan	Revitalisation des centres anciens / Mobilité
Petites Villes de Demain	2026	Lodève, Gignac, St André de Sangonis, Clermont l'Hérault	Revitalisation / Logement/commerce/
Contrat de rivière du Fleuve Hérault	2022-2024	Bassin du Fleuve Hérault	Ressource, qualité, état écologique, aménagements, prévention des rivières et de l'eau

RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Relations, complémentarités, partenariats... avec le Cœur d'Hérault :

CONTRAT OU PROGRAMME EN COURS	TERRITOIRES CONCERNES	THEMATIQUES
Inter - SCOT	SCOT Métropole de Montpellier / SCOT du Grand Pic St Loup / SCOT du Biterrois / SCOT Bassin de Thau	Aménagement du territoire
Grand site de France « Gorges de l'Hérault »	CC Grand Pic St Loup / CC Gangeois et Sumenois	Gestion espace naturel / Tourisme
Grand site de France « Cirque de Navacelles »	CC du Pays Viganais	Gestion espace naturel / Tourisme
Bien UNESCO Causses et Cévennes	Départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault et de Lozère	Patrimoine
Parc naturel régional du Haut Languedoc	2 communes du Pays sont dans le PNR	Patrimoine / Développement durable
Parc naturel régional des Grands Causses (extension)	ensemble des communes de la CCLL (- 2 communes)	Patrimoine / Développement durable
Projet d'Accord cadre entre la Métropole de Montpellier et le Cœur d'Hérault	Cœur d'Hérault + Métropole	Biodiversité / Transition / Economie / Tourisme / programme alimentaire

Autre implication particulière :

- 1 Ville d'Art et d'Histoire : Lodève
- 2 Villes et métiers d'art : Lodève et Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- 1 Label « Vignobles et découvertes », destination « Languedoc, Cœur d'Hérault

Article 2 – Ambition du territoire «Cœur d'Hérault»

Fort de son projet de territoire partagé avec l'ensemble des collectivités et des acteurs du territoire (voir annexe 1), le Cœur d'Hérault souhaite mettre en œuvre les 6 défis qui constituent ses priorités :

Défi 1 : Une terre d'accueil et de rencontre

Ce Défi entend relever l'enjeu d'un positionnement stratégique du Cœur d'Hérault comme territoire d'excellence d'un point de vue culturel et naturel et propose un projet de tourisme durable qui repose sur son patrimoine exceptionnel.

Appuyer la capacité des trois Grands Sites à gérer et accueillir le public et renforcer les Pôles culturels et patrimoniaux du territoire en constituant les priorités d'investissements, y compris sur le Volet urbain.

Sur le volet urbain, le renforcement du Pôle culturel et patrimonial doit permettre la création de passerelles entre la vie culturelle, patrimoniale et artistique locale et les publics éloignés.

Les 4 objectifs de ce défi sont :

- Objectif 1.1 : Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet
- Objectif 1.2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire
- Objectif 1.3 : Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence
- Objectif 1.4 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel

Défi 2 : Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel

Le public « jeune » a clairement été positionné comme l'un des enjeux principaux pour le projet de territoire et notamment par la possibilité d'offrir des parcours résidentiels complets en intervenant auprès des plus précarisés et d'assurer un accueil adapté aux besoins et en fonction de l'âge. De même, la prise en compte des besoins de santé au plus près des habitants constitue l'autre priorité de ce défi.

Sur le volet urbain, il s'agit d'intervenir sur l'intégration durable des jeunes et le soutien à la revitalisation des populations défavorisées du quartier prioritaire en créant des espaces de médiation, de socialisation et accompagnement à la parentalité.

Les 4 objectifs de ce défi sont :

- Objectif 2.1 : Engager une politique « jeunesse » à l'échelle du territoire
- Objectif 2.2 : Replacer les jeunes au centre des dispositifs
- Objectif 2.3 : Encourager les liens sociaux et intergénérationnels
- Objectif 2.4 : Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité

Défi 3 : L'économie

La priorité à la création d'emplois durables sur le Cœur d'Hérault oriente les actions du projet de territoire vers un renforcement de nos capacités d'accueil, d'accompagnement et de renforcement des jeunes entreprises et des porteurs de projets. L'accompagnement social des publics les plus éloignés de l'emploi viendra compléter notre dispositif économique.

Les 4 objectifs de ce défi sont :

- Objectif 3.1 : Affirmer le Cœur d'Hérault comme une « destination économique »
- Objectif 3.2 : Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises
- Objectif 3.3 : Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes
- Objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi 4 : L'agriculture

En lien avec les possibilités de mobilisation des fonds FEADER (et l'articulation avec le programme LEADER), l'action du Cœur d'Hérault se polarisera sur les investissements structurant sur le foncier rural et agricole, la création de zones d'activités économiques agricoles et la structuration d'un projet agricole via le SCOT du Cœur d'Hérault.

Les 4 objectifs de ce défi sont :

- Objectif 4.1 : Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global
- Objectif 4.2 : L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault
- Objectif 4.3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique
- Objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

La dimension environnementale est transversale à notre projet de territoire dont la restauration et la valorisation de nos "Cœurs de nature" constituent la trame verte et bleue, déclinaison locale du SRCE.

Territoire en transition énergétique, la stratégie LEADER insistera sur l'accompagnement et la sensibilisation des publics privé et public et viendra s'adosser aux investissements, notamment proposés par l'ATI dans ce domaine essentiel.

Les 4 objectifs de ce défi sont :

- Objectif n° 5.1 : Œuvrer pour un développement durable
- Objectif n° 5.2 : Inscrire le Paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement
- Objectif n° 5.3 : S'engager dans une démarche «Territoire en transition»
- Objectif n° 5.4 : Soutenir une croissance verte et solidaire

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité

Le projet de territoire vise à conserver la configuration multi-polaire du Cœur d'Hérault et à articuler l'armature urbaine dans sa globalité : la ville de Lodève d'une part, celle de Clermont l'Hérault d'autre part, et enfin, l'axe Saint-André de Sangonis-Gignac-Aniane sont des entités à renforcer. Les liens et articulations avec les territoires voisins sont à intégrer dans cette stratégie multi-polaire proposée dans l'armature territoriale. Proposer dans le PADD du SCOT du Cœur d'Hérault. Pour ce Défi, les orientations du SCOT en cours d'élaboration seront déterminantes.

Dans ce cadre, la ville de Lodève est une des entités à renforcer de par son classement en « politique de la ville ». Cela s'appuiera sur la réhabilitation, l'équipement et l'aménagement du quartier prioritaire afin de résorber l'habitat insalubre et indigne et améliorer les espaces publics aux abords de ces habitats, tout en intégrant une approche volontariste sur la gestion et l'efficacité énergétique.

Les 4 objectifs de ce défi sont :

- Objectif 6.1 : Construire et habiter autrement
- Objectif 6.2 : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires
- Objectif 6.3 : Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets
- Objectif 6.4 : Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les 6 défis du projet de territoire « Le Pays rêvé ».

En ce début de mandat, et compte tenu de l'évolution rapide du contexte local, national et international, ce projet est en cours d'actualisation afin d'être de nouveau adopté avant la fin de l'année. Début 2022, le présent contrat devra donc prendre en compte cette actualisation au moins pour ce qui est des grandes orientations du projet. Cette évolution sera validée par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En lieu ou en parallèle avec ce projet de territoire, le Cœur d'Hérault fait l'objet de nombreuses politiques sectorielles thématiques ou géographiques qui contribuent, chacune dans leur domaine, dans la réalisation du projet global. Aussi, l'ensemble des politiques publiques locales contractuelles ou stratégiques a été répertorié et est présenté dans un tableau joint en *annexe 2 (Tableau récapitulatif des politiques publiques en Cœur d'Hérault)*.

Le schéma général de positionnement des politiques publiques territoriales en Cœur d'Hérault au regard du Projet de territoire (*annexe 3*) permet de replacer ces politiques publiques au regard des 6 Défis du Projet de territoire et permet de constater leur complémentarité pour concourir à la réalisation du projet global adopté en 2014. En ce sens, le projet « Le Pays rêvé » permet à lui seul de proposer une feuille de route simple dans laquelle chacun des acteurs peut se retrouver.

Afin de compléter le Projet de territoire tel que présenté en *annexe 1*, des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats seront ajoutés en lien avec l'apport méthodologique du CEREMA.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent seront repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

La liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE sont présentés en *annexe 4*.

4.2. Validation des actions

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale tel que le SRADDET, le SCOT ou le PCAET ;
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...);
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs.

Encadré 1 : Critères d'inscription des actions dans le CRTE

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopération entre territoires.

Les actions éligibles au CRTE doivent obligatoirement :

- *s'inscrire dans le projet de territoire du Cœur d'Hérault*
- *ou/et contribuer à la trajectoire de transition écologique et énergétique du territoire.*

La grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions proposé par l'ANCT pourra servir d'aide à la décision autant pour les porteurs de projet que pour les membres du Comité de pilotage du présent Contrat. Cette grille, annexée au CRTE, s'apprécie selon six objectifs environnementaux et un objectif sociétal dont il conviendra de tenir compte :

- 1. Lutte contre le changement climatique*
- 2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels*
- 3. Gestion de la ressource en eau*
- 4. Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques*
- 5. Lutte contre les pollutions*
- 6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles*
- 7. Impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert...)*

Les premières actions inscrites dans le CRTE sont répertoriées en *annexe 5*.

Les opérations envisagées feront l'objet de « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les fiches actions devront préciser :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets et actions portés par des Communes ou des opérateurs privés susceptibles d'une inscription dans la programmation annuelle du CRTE sont recensés par les EPCI, puis coordonnés à l'échelle Pays afin de l'inscrire dans le CRTE.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Dans la perspective d'opérations dépassant le strict cadre géographique du présent CRTE, il est envisagé en tant que de besoin une coopération avec les CRTE limitrophes pour mener à bien notamment les opérations de mobilités et de logements.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement nos territoires réciproques.

Le Cœur d'Hérault a déjà engagé des démarches de coopérations interterritoriales avec des territoires voisins ou plus éloignés :

- Avec la Métropole de Montpellier avec lequel le territoire bâti un accord de cadre de partenariat et de réciprocité sur de nombreux thèmes communs : Aménagement du territoire et inter-SCOT, urbanisme, Tourisme, culture, déchets, mobilité, économie
- Avec les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) voisins du Bassin de Thau, du Haut Languedoc et du Grand Pic St Loup et de Montpellier Métropole
- Avec les territoires « Vignobles et Découvertes » Minervois, Saint Chinian, Faugères et Haut-Languedoc, Vignobles de Vidourle Camargue et la route des vins de Bordeaux en Entre-deux-mers sur un accord de coopération dans le cadre du Programme européen LEADER.

Les accords de coopération seront joints en annexe au présent contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie - les opérateurs de l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE,...- pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Toutefois, au moment de l'élaboration de ce contrat, il a été convenu de mobiliser le CEREMA pour accompagner sur les aspects évaluation *in itinere* et plus précisément sur :

- Prise en compte des objectifs du projet de territoire incluant les orientations du SCOT, du PCAET, du CLS ou du PAT réalisés à cette même échelle
- Proposition d'une méthode d'élaboration concertée et partagée du volet suivi-évaluation du CRTE
- Prise en compte de la méthode de sélection des projets à inscrire dans le CRTE
- Animation de la concertation débouchant sur la mise en place d'un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation en temps réel du CRTE ; possibilité de proposer un tableau de bord mutualisé pour le CRTE et le PCAET

Pendant toute la durée de réalisation du Contrat, compte tenu de l'investissement en ingénierie réalisé par les EPCI membres du Pays Cœur d'Hérault, l'État met tout en œuvre pour mobiliser ses différents services afin d'accompagner au plus près le territoire et, si possible, dégager une enveloppe annuelle en ingénierie affectée au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le Pays Cœur d'Hérault assume le rôle de coordinateur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne le directeur du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault comme responsable du pilotage du CRTE qui pourra mobiliser l'équipe technique du Pays pour animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Le Directeur du Pays associera les DGS des 3 EPCI membres pour l'assister dans cette tâche.

Un co-financement du poste de chef de projet pourrait être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant en premier lieu les 3 EPCI membres du Pays ainsi que tous les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema apportera un appui en matière de définition des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 6.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Cet opérateur public s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention.

Le Cerema, établissement d'ingénierie pour la transition écologique et la cohésion des territoires, met à disposition son expertise pour apporter un appui opérationnel aux porteurs de contrat dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur CRTE (voir *annexe 6.1* : convention entre le CEREMA et le Pays Cœur d'Hérault).

- appui au suivi et à l'évaluation des actions du CRTE, une fois finalisées et validées par l'État (fin octobre 2021): propositions d'indicateurs de suivi des actions du CRTE, simples et opérationnels, croisant à la fois les indicateurs préconisés par les outils méthodologiques du CRTE et ceux déjà en place du PCAET.

- assistance en termes d'animation des acteurs du Pays Cœur d'Hérault, pour réactualiser le projet de territoire datant de 2014 ; l'objectif est de finir et signer le CRTE 2021 en novembre et de préparer sa mise à jour par avenant par un projet politique renouvelé et des fiches actions actualisées en 2022. Le Cerema sera donc en AMO d'émergence d'un projet de territoire renouvelé. Le Cerema viendra en appui du Pays pour l'animation d'ateliers.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Dans ce cadre, le Conseil de développement du cœur d'Hérault est associé à toutes les étapes d'élaboration et de gestion du CRTE.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles

synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Le Pays Cœur d'Hérault mobilisera les réseaux d'entreprises qu'il anime : Les porteurs de projets et jeunes entreprises de la pépinière d'entreprises et le Club d'entreprises du Cœur d'Hérault.

6.6. Maquette financière annuelle

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Chaque année, les signataires du présent CRTE élaborent conjointement une programmation annuelle qui sera validée en comité de pilotage.

La première maquette financière 2021 est présentée en annexe 5.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un pacte territorial Occitanie (PTO) regroupera les CRTE et CTOPM. La signature de ce PTO entre le préfet de département et la région, permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financement des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président du Pays Cœur d'Hérault ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pays et des 3 EPCI membres, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, du CEREMA, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités cosignataires.

Il siègera au moins deux fois par an pour :

- Valider la programmation et l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du Pays Cœur d'Hérault. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.
Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.
Une première liste d'indicateurs de suivi de l'état écologique du territoire est établie en annexe 7.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

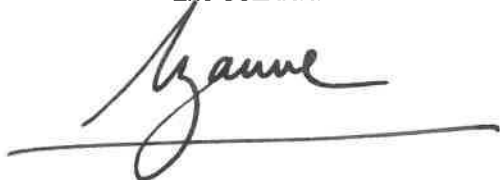
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

le 30 novembre 2021 à Saint André de Sangonis

L'État
Pour le préfet et par délégation
le sous-préfet de Lodève
Éric SUZANNE



Le territoire
Monsieur Jean-François SOTO
Président du Pays Cœur d'Hérault



La Communauté de Communes du
Clermontois
Monsieur Claude REVEL



La Communauté de Communes du
Lodévois et Larzac
Monsieur Jean-Luc REQUI



La Communauté de Communes de
la Vallée de l'Hérault
Monsieur Philippe SALASC



Il est composé de la manière suivante :

- Monsieur le sous-préfet de Lodève ou son représentant
- le directeur du Pays Cœur d'Hérault ou son représentant
- 1 représentant de la DDTM
- 1 représentant du CEREMA
- Directeurs Généraux des 3 EPCI ou leurs représentants
- Directeurs des syndicats mixte portant des missions d'intérêt public à l'échelle du Pays : syndicat Centre Hérault, EPTB Fleuve Hérault
- Les services de la Région Occitanie

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault, « le Pays rêvé » 2014-2025

Annexe 2 – Récapitulatif des politiques publiques locales contractuelles ou stratégiques du Cœur d'Hérault

Annexe 3 – Schéma organisationnel des politiques publiques en Cœur d'Hérault au regard du Projet de territoire

Annexe 4 – Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE

Annexe 5 – Tableau de synthèse des opérations 2021 inscrites au CRTE

Annexe 6 – Contribution des autres partenaires ou acteurs

6-1 convention d'appui opérationnel du CEREMA

Annexe 7 – Indicateurs de suivi de l'état écologique du territoire

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault, « le Pays rêvé » 2014-2025

Annexe 2 – Récapitulatif des politiques publiques locales contractuelles ou stratégiques du Cœur d'Hérault

Annexe 3 – Schéma organisationnel des politiques publiques en Cœur d'Hérault au regard du Projet de territoire

Annexe 4 – Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE

Annexe 5 – Tableau de synthèse des opérations 2021 inscrites au CRTE

Annexe 6 – Contribution des autres partenaires ou acteurs

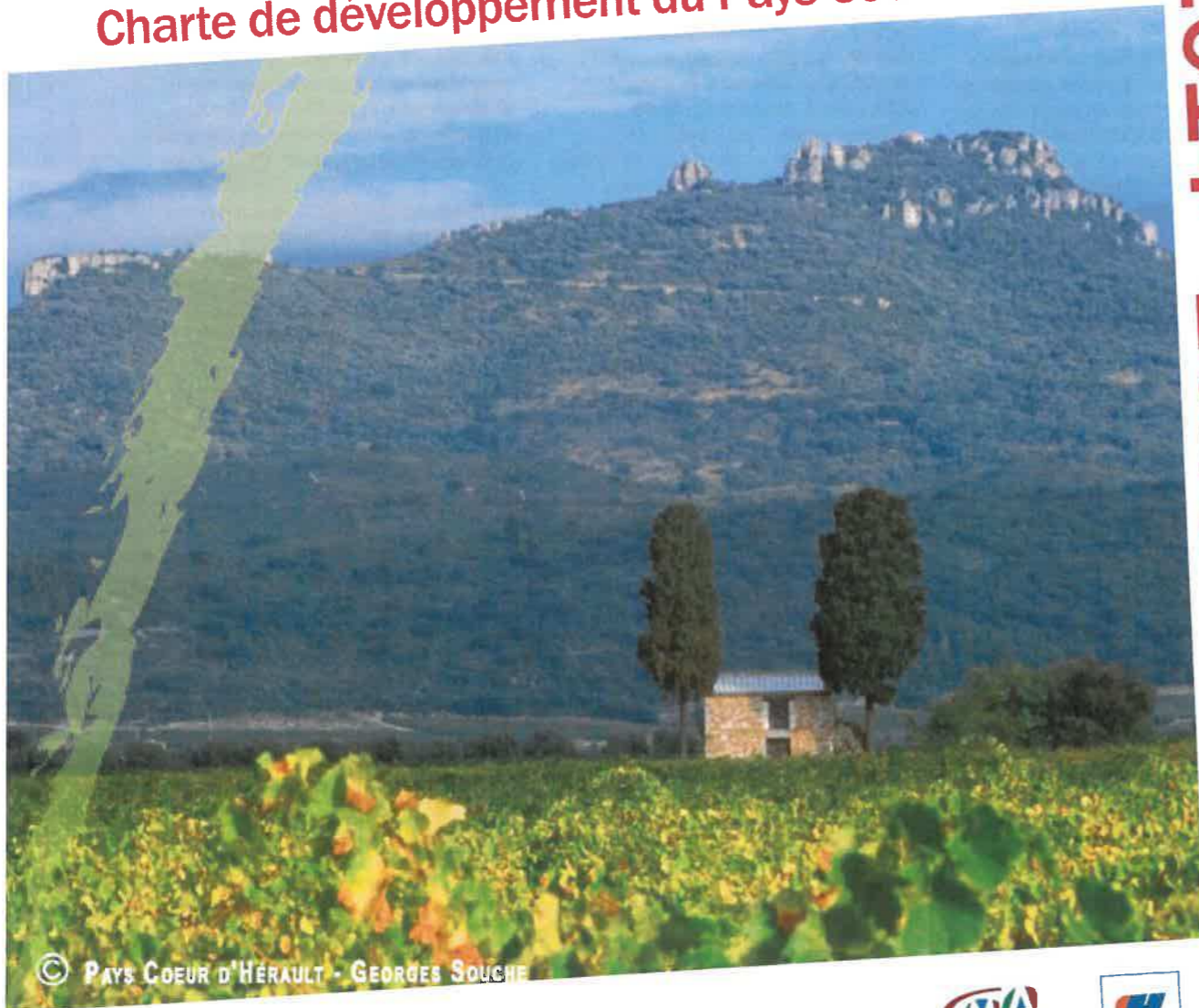
6-1 convention d'appui opérationnel du CEREMA

Annexe 7 – Indicateurs de suivi de l'état écologique du territoire

Le Pays «rêvé»... en 2025 !

Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault

2014 - 2025



Notre projet en Cœur d'Hérault : répondre aux Défis des 10 prochaines années

Depuis plus de 10 ans maintenant, le Pays Cœur d'Hérault oeuvre au développement durable de notre territoire et propose un projet commun pour nos 3 communautés de Communes, du «Clermontais», du «Lodévois et Larzac» et de la «Vallée de l'Hérault».

Indéniablement, le Pays a permis de mobiliser les énergies pour promouvoir notre territoire, accompagner les porteurs de projets, chefs d'entreprises ou exploitants agricoles, associations ou collectivités, afin de contribuer à la préservation de notre cadre de vie tout en accompagnant son développement économique, social et culturel.

Le Pays, c'est aussi un « effet levier » important pour un territoire comme le notre grâce à la mise en place chaque année d'un Contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault ou l'animation du Programme européen LEADER « Convivencia » : ainsi en moins de 10 ans, ce sont près de 100 millions d'euros qui auront pu être mobilisés sur le territoire.

Et 10 ans, c'est aussi l'âge de raison !

C'est sans doute pourquoi les travaux de réflexion qui ont conduit à la rédaction puis à l'adoption de ce nouveau projet de territoire ont été aussi fructueux, participatifs et revigorants.

En effet, le Pays Cœur d'Hérault a engagé en 2013 un travail de réflexion pour renouveler son Projet de territoire pour les 10 prochaines années, la précédente Charte étant arrivée à terme.

Ce grand chantier, intitulé « Horizon 2025 », s'est déroulé tout au long de cette année et a mobilisé très largement sur le territoire : habitants, élus municipaux, départementaux et régionaux, services de l'Etat, techniciens, associatifs, socio-professionnels... au travers de plusieurs séminaires, de contributions écrites, d'entretiens approfondis, d'évaluations extérieures...

Nous voulions remercier tous ceux qui ont participé à cette réflexion intense, ont donné de leur temps et de leurs connaissances du territoire pour aboutir à ce projet commun pour nos 77 communes et ses 72000 habitants.

Forts de tous ces travaux et de ces multiples concertations, nous, élus du Pays Cœur d'Hérault, proposons aujourd'hui notre projet de territoire pour les 10 prochaines années. Il s'agit d'un projet resserré autour de « 6 défis territoriaux » à partir d'une vision d'ensemble intitulé « le Pays rêvé ».

Cette Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 réalisé dans une démarche d'Agenda 21 local, que nous avons le très grand plaisir de présenter ici, sera complétée par un programme d'actions prévisionnel et un dispositif pour évaluer notre action régulièrement.

Maintenant, c'est à nous tous de faire vivre ce projet, de lui donner une réalité afin que notre territoire, demeure une terre d'exception, tourné vers l'avenir et ouvert vers l'extérieur, dynamique et innovant, et faire battre ce Cœur de l'Hérault et du Languedoc-Roussillon.

Le Président du Pays Cœur d'Hérault, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais

La Présidente de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac



Aboutissement d'un long processus d'évaluation, de réflexion et de concertation, la présente Charte a fait l'objet d'une approbation par les élus du Pays Cœur d'Hérault et tous les acteurs locaux, lors d'une séance solennelle le 6 décembre 2013 au Caylar.

Cette Charte, paraphée par les Présidents des 3 communautés de Communes, la présidente du Conseil de développement, les représentants des 3 Chambres consulaires, du Président du Conseil Général de l'Hérault, du Président de la Région Languedoc-Roussillon, et par le Député, devant Mme La Sous-préfète de Lodève, représente le projet du territoire Cœur d'Hérault pour les 10 prochaines années.

Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025 (Décembre 2013)

SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Crédits photo :

Communautés de Communes du Lodévois-Larzac - Christophe Leydier - Philippe Martin - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - Communauté de Communes du Clermontais - Georges Souche - Fabien Kingelshmidt - Olivier Theule / Fusioline - Mission Locale Jeunes - Yves Koskas

Sommaire

Le Coeur d'Hérault, un territoire de projet page 4
Le Pays rêvé page 6

Défi n° 1 Une terre d'accueil et de rencontres

Mots clés : Tourisme et environnement / Tourisme et culture / Tourisme de nature / Grands Sites / Marketing touristique / Patrimoine culturel / Diffusion de l'offre culturelle / Tourisme vigneron

Contexte et enjeux page 10
Nos engagements pour 2025 page 12

Défi n° 2 Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer

Mots clés : Jeunes / Santé / Logement / Cohésion sociale / Mobilité / Formation / Emploi / Culture

Contexte et enjeux page 14
Nos engagements pour 2025 page 16

Défi n° 3 L'économie et l'emploi

Mots clés : Emploi / Formation / Développement économique / Destination économique / Marketing territorial / Mobilité / TIC / Observatoire économique

Contexte et enjeux page 18
Nos engagements pour 2025 page 20

Défi n° 4 L'agriculture

Mots clés : Emploi / Circuits courts alimentaires / Viticulture / Foncier / Tourisme vigneron / Diversification des filières

Contexte et enjeux page 22
Nos engagements pour 2025 page 24

Défi n° 5 L'exigence environnementale

Mots clés : Ressource en eau / Développement durable / Environnement / Paysages / Ruralité / Énergie / Espace / Patrimoine

Contexte et enjeux page 26
Nos engagements pour 2025 page 28

Défi n° 6 L'Urbanisme, le logement et la mobilité

Mots clés : Urbanisme / Cadre de vie / Gestion de l'espace / Pôles urbains / Mobilité / Logement / Observatoire territorial

Contexte et enjeux page 30
Nos engagements pour 2025 page 32

Une Charte Agenda 21, aboutissement d'un processus de concertation page 34

...et avec la complicité de Wingz,
dessins croqués en direct le 6 décembre 2013



Le Coeur d'Hérault, un territoire de projet

1 Pays
3 Intercommunalités
77 Communes
1 300 km²
72 000 habitants (2010)

Arboras	Olmet et Villecun
Argelliers	Paulhan
Aspiran	Pégairolles de l'Escalette
Aumelas	Péret
Bélarça	Plaissan
Brignac	Popian
Cabrières	Poujols
Campagnan	Pouzols
Canet	Puéchabon
Celles	Puilacher
Ceyras	Romiguières
Clermont l'Hérault	Roqueredonde
Fontès	Saint André de Sangonis
Fozières	Saint Bauzille de la Sylve
Gignac	Saint Etienne de Gourgas
Jonquières	Saint Félix de l'Hérault
La Boissière	Saint Félix de Lodez
La Vacquerie	Saint Guilhem le Désert
Lacoste	Saint Guiraud
Lagamas	Saint Jean de Fos
Lauroux	Saint Jean de la Blaquière
Lavalette	Saint Maurice de Navacelles
Le Bosc	Saint Michel
Le Caylar	Saint Pargoire
Le Cros	Saint Paul et Valmalle
Le Pouget	Saint Pierre de la Fage
Le Puech	Saint Privat
Les Plans	Saint Saturnin de Lucian
Les Rives	Salasc
Liausson	Sorbs
Lieuran Cabrières	Soubès
Lodève	Soumont
Mérifons	Tressan
Montarnaud	Usclas d'Hérault
Montpeyroux	Usclas du Bosc
Mourèze	Valmascle
Nébian	Vendémian
Octon	Villeneuveville

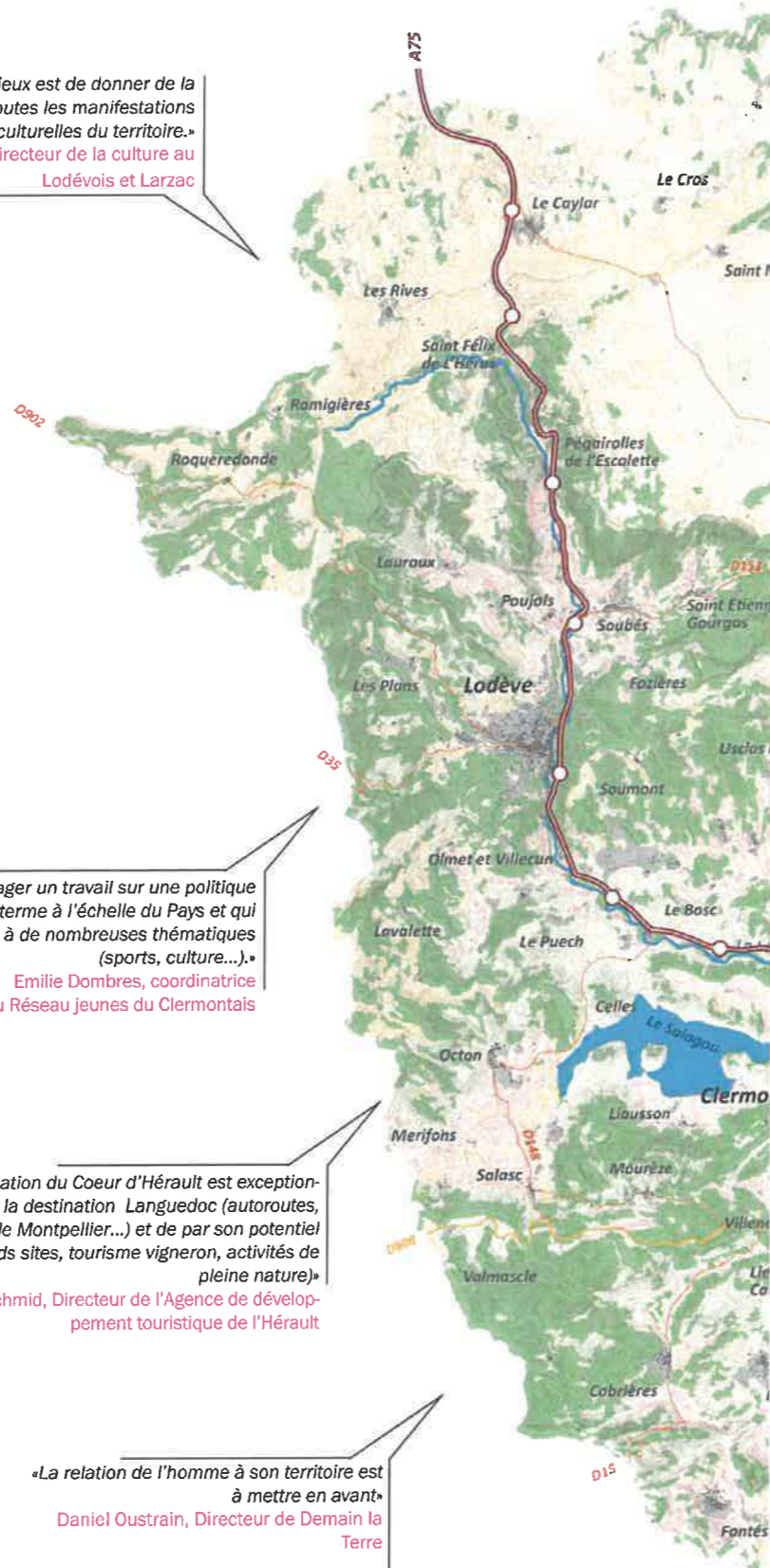
«L'un des enjeux est de donner de la cohérence entre toutes les manifestations culturelles du territoire.»
Frank Loyat, Directeur de la culture au Lodévois et Larzac

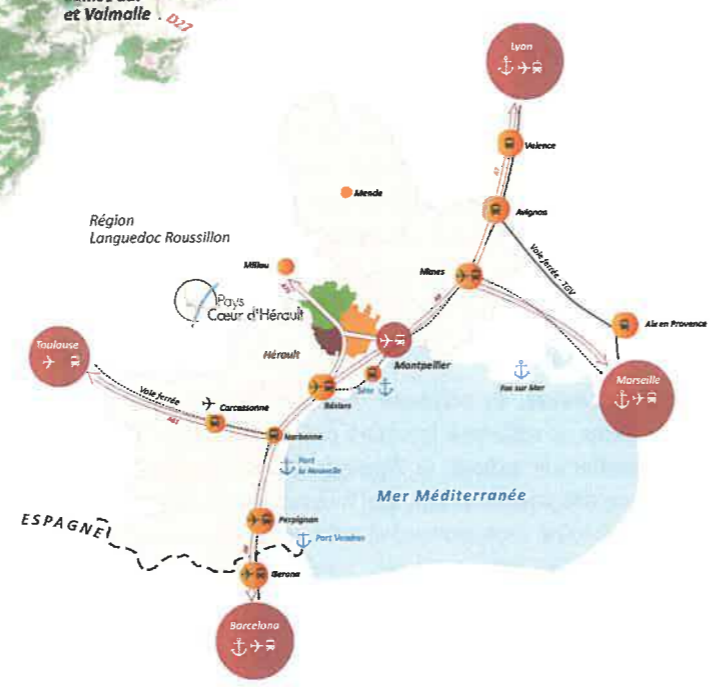
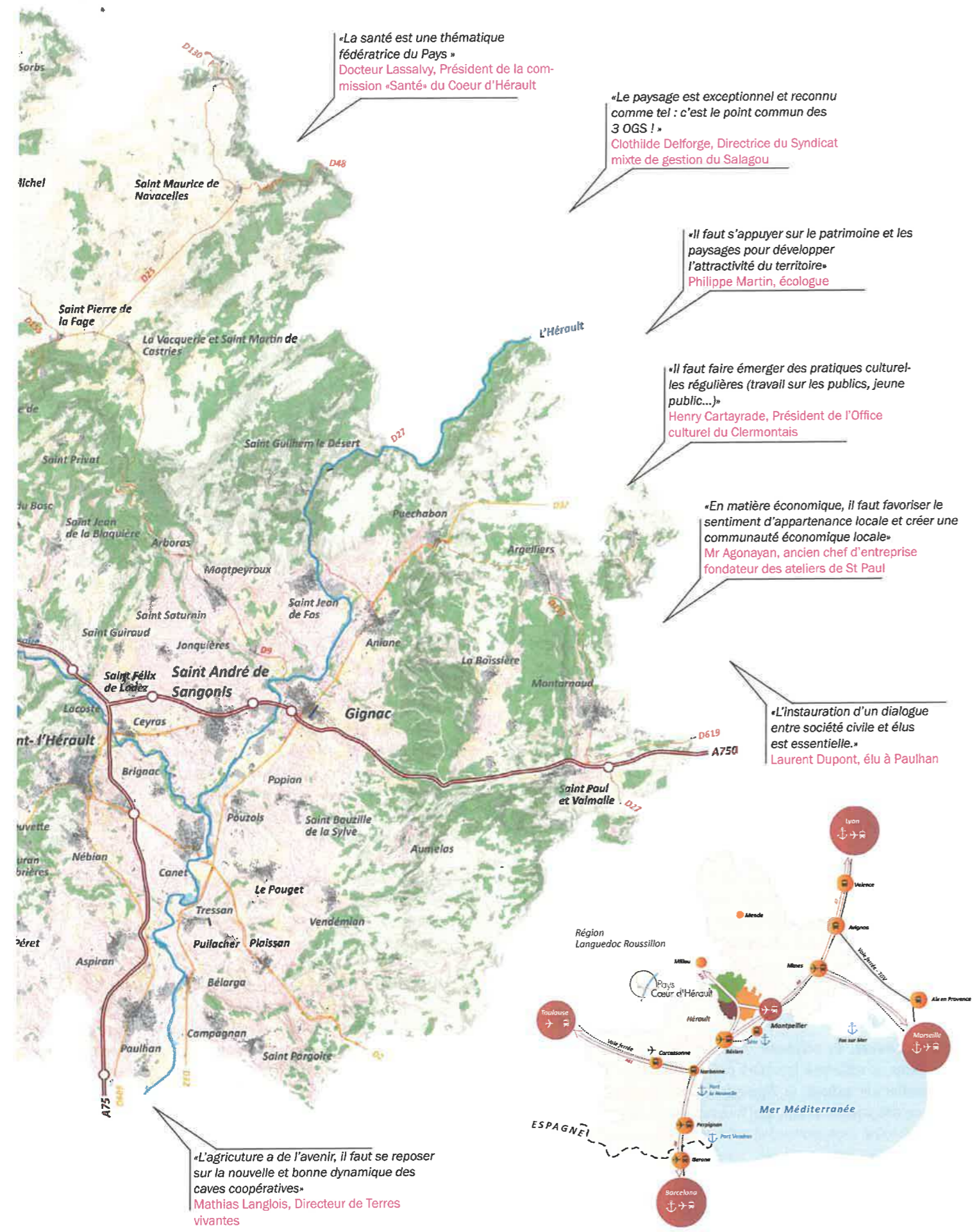
«Il faut engager un travail sur une politique jeunesse à long terme à l'échelle du Pays et qui soit transversale à de nombreuses thématiques (sports, culture...).»
Emilie Dombres, coordinatrice du Réseau jeunes du Clermontois

«La situation du Coeur d'Hérault est exceptionnelle pour la destination Languedoc (autoroutes, proximité de Montpellier...) et de par son potentiel (3 Grands sites, tourisme vigneron, activités de pleine nature).»
Pascal Schmid, Directeur de l'Agence de développement touristique de l'Hérault

«La relation de l'homme à son territoire est à mettre en avant.»
Daniel Oustrain, Directeur de Demain la Terre

«La mobilité pour tous est une priorité.»
Josiane Ligonnière, Présidente du Conseil de développement du Coeur d'Hérault







Le Pays rêvé ! (ou le Pays souhaité) ... en 2025

Aménagement du territoire et cadre de vie

Le Coeur d'Hérault aura conservé son caractère paysager, sa biodiversité et sa qualité de vie. Le territoire comptera 3 Grands Sites de France. Ces trois Grands Sites seront des références et des locomotives pour le développement, la préservation et la valorisation du patrimoine de ce territoire.

Une réflexion globale sur l'aménagement du territoire aura permis d'établir des documents cadre partagés et acceptés par tous, services d'Etat, collectivités, acteurs privés ou associatifs : Schéma de cohérence territoriale, Plan Climat, Schéma de partage de l'eau, Charte paysagère... le tout dans une logique de développement durable, les Agendas 21 étant devenus une pratique courante. Tout le territoire sera couvert par un document d'urbanisme (SCOT, PLUI ou PLU).

L'eau de ses rivières et ruisseaux sera d'une qualité irréprochable, conforme aux exigences européennes et le partage de l'eau s'appuyant sur un strict respect de la capacité d'accueil aura été mis en place. L'érosion de la biodiversité aura été freinée grâce aux périmètres de protection du patrimoine naturel et à la prise en compte de celui-ci dans les documents d'urbanisme ou dans les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, la politique de l'habitat sera plus harmonieuse et veillera à la mixité des populations, à l'arrêt de l'étalement urbain, à l'émergence de nouvelles formes urbaines respectueuses des habitants, des paysages et du patrimoine architectural et urbain. Le locatif social et non social aura également été développé, les centres urbains et villageois auront été rénovés. Des services liés à l'habitat seront développés.

«Territoire en transition», le Coeur d'Hérault aura développé une stratégie à long terme pour se préparer à l'ère post-pétrole, cette démarche ayant eu pour conséquence de favoriser l'émergence d'une économie locale créatrice d'emplois (métiers du bâtiment, de l'agro-alimentaire, écotourisme...).

En terme de mobilité et de déplacement, le territoire aura relevé le défi du «tout voiture» en ayant, grâce à une «Centrale de mobilité», permis d'offrir un large choix pour se déplacer aussi bien à l'intérieur du Coeur d'Hérault que pour se rendre très rapidement vers l'extérieur, les modes de déplacement doux (vélo, piéton) et le covoiturage étant des pratiques très courantes et facilitées, les transports en commun étant performants et adaptés. Le territoire sera équipé partout en borne de rechargement pour les véhicules électriques.

L'attractivité des Pôles urbains autour de Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac-St André de Sangonis aura été renforcée et une complémentarité en termes d'habitat, de services et d'emplois aura émergé.

Le territoire aura su clarifier les différentes strates de son architecture politique, la population connaîtra parfaitement les compétences des différentes collectivités, de la commune et de l'intercommunalité, au Pays. Chacune gardera sa place mais sera mieux identifiée. Pour une meilleure efficacité, plusieurs services auront été mis en commun à l'échelle Pays. Les habitants seront régulièrement associés aux processus de décision, notamment grâce à un Conseil de Développement actif et représentatif de la société civile.



Lien social et vie culturelle

Le Coeur d'Hérault aura su maintenir son tissu associatif et aura également mis en oeuvre les moyens permettant de conserver les bénévoles (maison des associations, encadrement administratif et financier, mutualisation, écoute des porteurs de projets, ...).

Le Pays aura conservé ses valeurs tout en se tournant résolument vers l'avenir. L'identité et l'image du territoire, identifié comme «culturel» et «de nature» auront été affirmées et réappropriées par tous. Tous les acteurs du territoire véhiculeront cette image d'un territoire ouvert et convivial. Un dispositif de découverte et d'interprétation des sites patrimoniaux aura été mis en place sur le territoire qui, mis en réseau, permettra une découverte des paysages et du patrimoine, les visiteurs pouvant naviguer d'un site à l'autre.

Le territoire aura appris à communiquer ensemble vers l'extérieur et sera devenu une destination culturelle et touristique. Les événements phares du Coeur d'Hérault et notamment les spécificités insufflées par les grands festivals (Les Voix de la Méditerranée, Les nuits couleurs...) ou le musée Fleury seront de portée nationale et rayonneront en termes de retombées sur l'ensemble du territoire.

Le Pays aura maintenu et développé un haut niveau de pratiques culturelles grâce à un réseau d'acteurs et d'équipements tout en maintenant les ressources sur l'ensemble du territoire. Les programmations seront également mises en réseau.

Enfin, le Pays aura développé une politique d'accueil forte, en maîtrisant l'essor démographique, ce qui aura favorisé l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants. Après leurs études, les jeunes reviendront travailler au Pays. Les liens intergénérationnels seront partout présents et les «seniors» seront l'un des facteurs du dynamisme de ce territoire.

Des liens seront développés avec les territoires limitrophes, notamment avec l'Agglomération montpellieraine, le Département et la Région. Les notions de solidarité, d'éducation et de citoyenneté seront renforcées.



Services à la population

Le Coeur d'Hérault aura développé des services de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire. Notamment, les services de santé de proximité auront été tout particulièrement maintenus. Il ne sera plus nécessaire de se déplacer à Montpellier pour consulter un spécialiste. Les établissements de santé (Hôpitaux de Clermont l'Hérault et de Lodève, cliniques), correctement rénovés, offriront un plateau technique à la pointe des innovations et pourront même servir aux territoires voisins. La permanence des soins sera assurée à Clermont l'Hérault comme à Lodève, les urgences seront couvertes sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen inférieur à 30 minutes.

On assistera à un développement de l'intercommunalité sociale. Un travail spécifique sera mené afin de lutter contre l'isolement des plus fragiles (personnes âgées, public précaire, personnes en situation de handicap...).

Au niveau de la petite enfance, le territoire aura su diversifier les modes d'accueil et surtout, les aura adaptés aux demandes à la fois ponctuelles et permanentes des parents. Les modes d'accueil seront plus souples notamment. Au niveau des personnes âgées, le territoire aura réussi

à les maintenir le plus longtemps possible à leur domicile grâce à la professionnalisation des personnels et au développement d'un réseau de service. Des démarches qualité seront mises en oeuvre. Des logements adaptés aux personnes âgées seront également créés dans les îlots locatifs de façon à les maintenir dans leur environnement social.

Au niveau de la formation, le Coeur d'Hérault aura développé la formation tout au long de la vie grâce à la formation initiale, continue et à l'alternance. Notamment, un centre de formation des apprentis aura été créé sur le territoire.

Des formations supérieures initiales ou continues auront donné un début de spécialisation au territoire (vitivini, écotourisme, développement durable, pratiques artistiques,...).

Le territoire aura mis en place un véritable projet pour les jeunes : formation, santé, logement, loisirs, mobilité, emploi... et l'ensemble des services et structures prendra sa part dans ce programme. Notamment, une résidence «jeunes» répartie sur l'ensemble du territoire aura vu le jour.



Economie et emploi

En Coeur d'Hérault, le nombre d'exploitations agricoles aura été maintenu et les agriculteurs n'auront plus de problème pour trouver des repreneurs. La surface agricole exploitée aura été préservée. Les filières existantes sur le territoire (viticulture, élevage) auront été conservées grâce notamment au développement de démarches et signes de qualité et une diversification des productions aura permis une autosuffisance alimentaire partielle du territoire. Les produits du terroir seront mieux identifiés et seront reconnus. Une majorité d'exploitations sera impliquée dans des démarches environnementales et les circuits courts alimentaires et de nouveaux débouchés vers des bassins de populations voisins auront apportés une plus value supplémentaire en termes de revenus agricoles.

Devenue «destination touristique» à part entière grâce à une politique de qualification de l'offre, à l'augmentation du nombre d'hébergements, à la diversification de l'offre touristique et à un travail commun de marketing, le Coeur d'Hérault verra la durée de séjour moyenne augmentée. Notamment, le tourisme de nature, le tourisme vigneron et les festivals concourront à cette notoriété.

Les entreprises (artisanat, commerces, ...) auront développées de la valeur ajoutée et seront devenues plus innovantes, ce qui les rendra plus fortes par rapport à l'extérieur. Le maillage des tissus artisanaux et commerciaux sera conservé sur le territoire. Grâce à un travail de rapprochement avec plusieurs laboratoires de recherche situés à Montpellier, plusieurs filières innovantes auront émergé sur le territoire. Ces coopérations auront permis l'implantation sur des

zones d'activités Haute Qualité Environnementale de nouvelles entreprises créatrices d'emploi, venues de l'extérieur, séduites par notre offre et renforçant les établissements endogènes.

Regroupés autour d'une Agence de développement économique renforcée, tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'économie, dans la formation professionnelle, la création et la reprise des entreprises, les chambres consulaires et les services d'Etat travaillent ensemble et poursuivent des objectifs communs, ce qui a permis de faire reculer drastiquement le taux de chômage. Les rémunérations seront plus élevées et les salariés seront mieux qualifiés. On pourra vivre et travailler au Pays et il ne sera plus nécessaire de se déplacer tous les jours vers Montpellier pour se rendre à son travail. Le travail de marketing territorial et l'organisation de l'offre en foncier et en immobilier d'entreprises, réalisés à l'échelle du territoire aura permis au Coeur d'Hérault de devenir une destination économique.

Un travail spécifique auprès des publics jeunes aura permis une meilleure qualification, mobilité et une adéquation de leurs compétences avec le marché de l'emploi.



Défi n°1 Une terre d'accueil et de rencontres

« La culture doit être un appui fort pour le développement du territoire autant parce qu'il constitue les bases de son identité que par son rôle de levier économique. Déjà identifié comme destination touristique et territoire vivant pour la création culturelle, il convient de renforcer ses atouts par une politique de développement et de communication cohérente, notamment pour une clientèle de proximité. »

Contexte et enjeux

Les liens entre tourisme, activités de loisirs et culture sont extrêmement forts en Coeur d'Hérault. Le Pays Coeur d'Hérault est en effet doté d'un patrimoine exceptionnel, notamment valorisé par la présence de trois Grands Sites, trois classements au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, une Ville d'Art et d'Histoire, 1 label «Plus beaux villages de France», 2 labels au titre de Villes et métiers d'art et plus de trente Monuments Historiques classés.

Zone de passage et d'échange depuis l'âge du Fer, le Coeur d'Hérault est aussi un territoire riche de son histoire, de son patrimoine culturel, matériel et immatériel¹. Le patrimoine historique offre un large éventail de toutes les époques ayant marqué l'histoire de la région : sites protohistoriques, vestiges de la période romaine et du Moyen-âge, traces de l'époque moderne, ouvrages fortifiés, architecture vernaculaire de caractère, liée aux différentes activités qui ont façonné ce territoire.

On est ici aux origines de la vocation viticole contemporaine et de l'histoire urbaine du Languedoc mais aussi de toute l'activité agropastorale liée aux différents terroirs agricoles. Cette diversité du patrimoine matériel ou immatériel peut être incarnée par des personnages historiques (Saint Benoît d'Aniane, Guillaume d'Orange...) ou emblématiques (pèlerins, potiers...).

La spiritualité et la poésie sont aussi des marques identitaires au territoire qu'il convient d'affirmer résolument : les Voix de la Méditerranée, le sentier des poètes de St Saturnin, les sites historiques religieux... en constituent de solides bases.

La mise en oeuvre d'une stratégie d'identification et de valorisation du patrimoine local coordonnée à l'échelle du Pays constitue sans aucun doute un enjeu important pour affirmer une identité spécifique au Coeur d'Hérault.

Cette richesse patrimoniale, exceptionnelle à plus d'un titre, et la culture qui y est liée participent sans nul doute à l'attractivité importante de ce territoire. Qu'il s'agisse des visiteurs d'un jour ou de ceux qui arrivent et s'installent, il joue ce rôle fondamental dans la qualité du cadre de vie et le lien social. Il fait du Coeur d'Hérault un lieu d'accueil privilégié.

Facteurs elles aussi de lien social et d'appartenance à un territoire commun, les pratiques culturelles locales sont extrêmement riches avec un tissu local important d'artistes. On note la présence d'équipements culturels structurants se localisant sur les villes de Lodève (cinéma, musée), Clermont l'Hérault (théâtre, cinéma) et Gignac (théâtre, salle de concert). Déjà très complémentaire, **une mutualisation et une**

¹ Patrimoine immatériel
Définition de l'UNESCO
: « On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus et d'un développement durable. »



Défi 1 Une terre d'accueil et de rencontres

organisation de l'offre culturelle à l'échelle du Pays pourraient s'avérer stratégique. La recherche d'une cohérence entre tous les projets et les manifestations culturelles pourrait apporter une plus value importante dans la lisibilité de cette offre.

Du point de vue des pratiques touristiques et récréatives, c'est l'ensemble de ce patrimoine avec, en premier lieu, les trois Grands sites (1 370 000 visiteurs en 2011), qui porte la dynamique touristique du territoire. Leur renommée internationale entraîne une fréquentation importante, sans pour autant donner lieu à des séjours en tant que tels. D'autres lieux de visites comme l'Abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert, la Grotte de Clamouse, le Musée Fleury de Lodève, le Prieuré de Grandmont ou Villeneuve (686 000 visiteurs) et les festivals, avec les Voix de la Méditerranée, Nuits Couleurs..., (60 000 visiteurs) contribuent aussi à la fréquentation de ce territoire.

Outre ces sites emblématiques pour le territoire, celui-ci possède de nombreux supports de découverte liés à la diversité des paysages et à l'économie rurale (vins, produits du terroir, métiers d'art). Une première structuration autour du tourisme vigneron commence à émerger sur le territoire tandis que les activités de pleine nature proposent

encore un potentiel important pour une offre touristique spécifique. Toutefois, avec moins de 7 000 lits touristiques marchands, le territoire est très limité en offre d'hébergements marchands : 81% des lits se trouvent en camping, 11% en hôtels et villages vacances et 8% en meublés ainsi qu'en chambres d'hôtes. Malgré les 21 540 lits en résidence secondaire, la capacité d'hébergement du "Coeur d'Hérault" est donc marginale par rapport à l'offre départementale. Cependant, l'activité génère pour notre territoire 1 100 emplois directs en période estivale.

Un des enjeux majeurs du territoire porte sur sa capacité à valoriser les paysages du quotidien et son identité rurale. Mais l'allongement de la saison touristique, l'élargissement de l'offre en hébergement, la qualification de l'offre et des professionnels du tourisme sont autant de pistes de travail prioritaires visant un développement touristique de la destination.

Pour ce faire, le partenariat est essentiel. L'une des forces et réussites du Pays depuis plusieurs années, est la volonté commune des offices de tourisme des 3 communautés de communes de travailler ensemble (éditions, communication, oenotourisme, activités de pleine nature...). **Cette fédération des moyens et des intelligences est sans doute l'une des clefs pour conforter davantage la destination touristique du Coeur d'Hérault.**

Défi 1 : Nos engagements pour 2025

Objectif 1.1

Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet

Les patrimoines, naturels et culturels, architecturaux et paysagers, matériels et immatériels, sont des facteurs d'attractivité de notre territoire et peuvent contribuer au développement équilibré et à l'aménagement durable du territoire.

Notre logique d'intervention en matière de valorisation est de **concilier sauvegarde du patrimoine et des paysages, tourisme, environnement et productions agricoles ou artisanales, tout en s'appuyant sur les démarches territoriales : Ville et Pays d'art et d'histoire, Grands Sites de France, développement des activités de pleine nature et du tourisme vigneron, écolabels, Gîte de France...**

Ces objectifs de valorisation passent par une meilleure **connaissance de nos patrimoines dans une logique scientifique d'identification**, et par le partage avec le plus grand nombre, pour que chacun devienne un acteur de leur préservation. Il s'agit ici de proposer **un dispositif d'information et d'interprétation, original et de qualité, favorisant l'humain et les acteurs locaux**, en adaptant nos supports à la diversité de nos publics (anciens et nouveaux résidents, touristes et visiteurs, ...). Il s'agit également de s'appuyer sur **des sites emblématiques et des thématiques transversales** (viticulture, textile, pastoralisme, oleiculture...).

Cette démarche globale, implique une ferme volonté de **travailler ensemble sur le territoire de façon transversale avec les acteurs de tous les patrimoines.**

Objectif 1.2

Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire

Notre volonté de s'appuyer sur l'offre culturelle et patrimoniale doit passer par la **formation des publics et des acteurs locaux**. A l'échelle du territoire, il conviendra de **développer les échanges, rencontres et réseaux pour favoriser la qualité de l'offre et des prestations dans le sens d'une plus grande professionnalisation des acteurs** : favoriser les échanges avec les habitants, développer la politique les réseaux (entre sites culturels, entre prestataires ...), les rencontres et formations par filière ou interfilière sont des priorités d'actions pour renforcer les objectifs de ce Défi.

Au delà des professionnels du tourisme ou du patrimoine, les acteurs de l'agriculture et de l'environnement seront associés à cette démarche de fond. Le développement des **échanges et des partenariats avec les territoires voisins** (Montpellier, ensemble de l'A75...) est aussi un axe important à investir, tout comme l'**organisation d'une ingénierie territoriale** pour répondre aux porteurs de projets.

Objectif 1.3

Renforcer le positionnement touristique du Coeur d'Hérault, destination durable et d'excellence

Le tourisme est unanimement reconnu à la fois comme l'opportunité économique majeure du territoire et l'une des réussites du Pays. Là encore, le territoire peut se targuer d'être l'un des rares à posséder autant d'atouts en termes de patrimoine historique, naturel et de paysages. C'est ce patrimoine qui doit être le levier du développement de notre territoire.

En matière de tourisme, le Coeur d'Hérault souhaite renforcer sa vocation de territoire touristique en misant sur son identité rurale, son authenticité et ses atouts déjà identifiés : une sensibilité particulière au respect de l'environnement et au développement d'un tourisme durable d'une part ; un positionnement autour de la rencontre enrichissante, l'échange et le partage d'expériences entre les visiteurs et les habitants, d'autre part. Afin d'atteindre cet objectif, il convient de définir la stratégie locale de développement touristique qui s'appuie et renforce les «labels» internes à forte notoriété : Grands Sites, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, terroirs viticoles et agricoles (Vallée d'Hérault, Larzac...) et de proposer une stratégie marketing qui fédère ces atouts ; de renforcer l'organisation à l'échelle du territoire notamment par une

Objectif 1.4

Penser le Coeur d'Hérault comme un territoire culturel

Nous souhaitons que l'action culturelle contribue à renforcer notre volonté de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents.

Au delà de l'enjeu de la connaissance de nos patrimoines évoqué plus haut, il s'agit de porter la culture et le patrimoine auprès des habitants en le faisant mieux connaître (publications) et par la formation et la sensibilisation des publics. En ce sens, les éléments qui font l'identité de ce Pays devront être largement exploités et partagés (viticulture, occitan...). Cette démarche d'éducation populaire doit être élargie à la culture d'une façon générale, et pour le spectacle vivant en particulier, en démocratisant les pratiques culturelles et en s'adressant à toutes les générations par le renforcement des démarches portées par les collectivités comme par le tissu associatif déjà présent.

mise en réseau des Grands Sites et de l'offre en activités de pleine nature et de l'oenotourisme, par une offre de service accrue auprès de la clientèle ; de soutenir le développement et les démarches qualité en matière d'hébergements, de produits ou de prestations ; enfin, de se placer sous des bannières reconnues par les différentes clientèles en dehors du bassin de vie (marques «ombrelles» Hérault le Languedoc/Sud de France...). De même, il est nécessaire de poursuivre la professionnalisation des acteurs du tourisme (formation, information, mise aux normes, labellisation...) et développer, qualifier et structurer l'offre touristique, notamment en matière d'hébergement. Des démarches spécifiques sur l'accessibilité des publics (tourisme pour tous), sur les technologies innovantes (tourisme numérique) contribueront grandement à l'objectif global.

Les principes de coordination et de mutualisation à l'échelle du territoire seront approfondies (à l'image de l'agenda culturel) pour donner une plus grande force aux initiatives locales et une meilleure lisibilité de l'offre culturelle : accompagnement dans l'émergence des projets, programmations, gestion des moyens techniques, communication. Le rayonnement culturel du territoire passe aussi par la valorisation de l'existant et des pôles structurants déjà en place. La dimension économique de la culture est prise en compte dans les politiques locales. Ce travail doit permettre d'optimiser les retombées financières sur l'ensemble du territoire.



Défi 1 Une terre d'accueil et de rencontres

Gouvernance et cohérence des actions

- Coordination des moyens financiers et logistiques du territoire dans les domaines culturel, artistique et touristique

- Construction d'un outil d'analyse et de validation pour vérifier si les actions peuvent se regrouper ou se valoriser et vérifier qu'elles ne se contredisent pas

- L'échelon «Pays» doit servir de passerelle pour les porteurs de projets vers les financeurs institutionnels : Etat, Région, Département, Europe

- Création d'outils de communication numérique communs à l'échelle du pays pour la culture, le tourisme et le sport

- Adopter le principe de l'emboîtement des démarches, de l'acteur dans sa Commune, à l'intercommunalité, jusqu'au Pays, vers le niveau supra...

- Mobilisation du Conseil de Développement

- Pilotage du Défi par les Commissions «culture» et «tourisme» du Pays.

Défi n°2 Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer

« L'évolution récente de la structure démographique fait du Coeur d'Hérault un lieu de vie pour une population de plus en plus jeune. Facteur de besoins ou de problématiques spécifiques, mais aussi de dynamisme pour un territoire, le projet de territoire doit pouvoir se mobiliser pour sa jeunesse actuelle ou en devenir ».

Contexte et enjeux

Le Pays affiche une population qui rajeunit, les moins de 30 ans représentant aujourd'hui plus de 25% de la population totale. Une proportion qui devrait progresser dans les prochaines années, les enfants d'aujourd'hui devenant les «jeunes» de demain.

Comme les soldes migratoires, les communes les plus jeunes se localisent principalement dans la Vallée de l'Hérault, directement connectée à l'A750 vers le montpelliérain ou le biterrois par l'A75. **Ces caractéristiques du Coeur d'Hérault imposent une responsabilité en termes d'équipements, de services, de formation, de loisirs et d'accompagnement de cette jeune population. L'enjeu étant de faire de cette jeunesse une ressource plutôt que de la penser en termes de problèmes.**

Malgré les projets de création de crèches sur l'ensemble des EPCI, les besoins en équipements «petite enfance» sont réels et il devient de plus en plus difficile pour les collectivités de répondre efficacement à la croissance démographique malgré une mobilisation importante. **C'est pourtant un des enjeux d'une attractivité territoriale pour des populations nouvelles et actives.**

Les écoles du premier degré sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire. Même si le territoire comptabilise 7 collèges pour 1 874 élèves (Montarnaud, Gignac, Saint André de Sangonis, Paulhan, Clermont l'Hérault (2 collèges) et Lodève), deux polarités émergent pleinement : Lodève et

Clermont l'Hérault, ces deux villes disposant aussi de lycées (public/privé). Notons la présence d'un enseignement agricole à Gignac et à Clermont l'Hérault. Il n'existe pas de Centre d'Information et d'Orientation sur le territoire. Ainsi, **si les équipements scolaires sont bien répartis, il semble que l'offre de formation professionnelle et dans le secondaire reste à étoffer.**

Les frontières de la jeunesse sont mouvantes et contradictoires (âge de la majorité plus précoce mais âge de l'autonomie financière en recul) et représente une période de transition (école, famille...) avant l'intégration (politique, économique et culturelle) et l'autonomie (travailler, nouveau logement, nouveau foyer...). S'il fallait tenir compte de ces critères, cette jeunesse commencerait vers 12 ans (puberté, entrée au collège) pour se terminer vers 30 ans voire plus (entrée dans la vie active). **Considérant les valeurs qui y sont associées (formation, employabilité, mobilité, esprit d'initiatives, innovation...), de plus en plus de territoires misent sur le caractère d'attractivité que représente une politique «jeunesse» réussie.**

Toutefois, compte tenu des caractéristiques socio-économiques du Coeur d'Hérault (taux de chômage élevé, faible qualification de la main d'oeuvre, précarité plus élevée...), le public jeune est l'une des catégories les plus exposées aux problèmes du quotidien : offre de formation encore trop réduite pas toujours qualifiante, taux de chômage plus important, accès aux droits plus compliqué,



Défi 2

Les jeunes comme priorité

accès réduit au logement, précarité énergétique et freins à la mobilité... ce qui peut aussi avoir comme conséquence une augmentation des risques sociaux (incivilité, isolement) ou de santé (addictions, renoncement aux soins, souffrance psychique...).

On constate une bonne mobilisation de services dédiés au public «jeune» sur le territoire (présence d'une Agence de la solidarité départementale et d'une Mission Locale Jeunes, Comité local pour le Logement des jeunes, CCAS, services jeunesse des collectivités...), ayant chacun leurs propres missions (par exemple la MLJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans) ce qui peut désorienter les usagers, malgré des efforts de coordination. **Les professionnels notent régulièrement les difficultés à toucher efficacement ce public, le manque de moyens spécifiques et l'atomisation de l'offre de service, des enjeux qu'il conviendrait de relever de façon prioritaire.** Ces derniers appellent de leurs vœux une approche sociale à l'échelle intercommunale.

L'une des particularités des jeunes « rurales » réside dans une sociabilité intergénérationnelle que les acteurs urbains peuvent nous envier (présence des jeunes dans des comités de fêtes des villages, dans une structure associative culturelle ou festive,...). L'autre particularité étant le brassage des publics jeunes « autochtones » et nouveaux arrivants. **Cette ressource devrait être valorisée et pérennisée.**

Le lien social, pour un territoire en mutation tel que le Coeur d'Hérault, est aussi un enjeu d'avenir. En ce sens, la solidarité entre générations et les services de proximité aux habitants sont des axes de travail pour relever cet enjeu de société.

Au delà d'une véritable politique pour la jeunesse en Coeur d'Hérault, l'approche devra aussi prendre en compte cet aspect intergénérationnel et insertion des publics les plus fragiles. Pour les personnes âgées par exemple, le Coeur d'Hérault propose une offre d'hébergement en établissement relativement importante (18 établissements pour 968 places), mais un travail doit être notamment mené sur la notion de parcours de la personne âgée (sortie d'hospitalisation, entrée en établissement, maintien à domicile...), d'adéquation entre hébergement et ressources, ainsi que sur la prise en charge des personnes présentant des pathologies spécifiques (Alzheimer, troubles psychiatriques...).

Dans le même sens, en matière de santé, si le Contrat local de santé actuellement en cours, s'attaque directement à la mise à niveau de certains équipements et services de santé (permanence des soins, pédopsychiatrie, accès aux droits, santé et environnement...), on constate encore des problématiques d'accès aux soins (faible nombre de spécialistes, pic de départs à la retraite des médecins généralistes, avenir préoccupant de la psychiatrie adulte...).

La prise en compte de ces problématiques de prise en charge des publics les plus fragiles, de solidarité et d'accès aux soins ou aux services sociaux constituent des enjeux majeurs du territoire.

Défi 2 : Nos engagements pour 2025

Objectif 2.1

Engager une politique «Jeunesse» à l'échelle du territoire

La jeunesse est reconnue comme **une priorité de nos politiques publiques** car considérée comme une richesse et une ressource actuelle et future de notre territoire. Aussi, à l'image de la démarche réalisée sur la problématique de la santé, les acteurs et partenaires locaux se mobilisent dès maintenant pour **définir une politique «enfance et jeunesse» sur son territoire**. A partir d'un diagnostic partagé et de la définition des enjeux et orientations, **il s'agira de déboucher sur un véritable contrat «jeunesse et territoire**». Cette politique reposera sur **des principes partagés d'universalité**, s'adressant à tous les publics jeunes, **de continuité de l'action publique** (une politique qui engage sur plusieurs années), **de gouvernance avec une co-participation de tous les acteurs concernés**, et **de transversalité** afin d'avoir une vision globale de cette politique.

Compte tenu des caractéristiques de notre territoire, **la formation et l'insertion professionnelle seront les priorités de ce «contrat»**. Le lien avec les institutions en charge de ces politiques, l'articulation avec le monde de l'entreprise et la prospective en matière d'adaptation et d'employabilité seront les pistes principales de travail.

Le projet «Jeunesse» devra en outre **s'engager rapidement sur les problématiques de mobilité géographique** (gratuité des transports, développement des transports sur certains secteurs, développement des pistes cyclables), **de mobilité psychologique** (en passant par la dynamique de projet), **de logement**, en favorisant l'accès des jeunes à un premier logement et par la construction d'une résidence éclatée pour les jeunes, **et de santé** notamment en facilitant l'accès des jeunes à des outils de prévention santé.

Enfin, **cette politique globale, reposant sur le partenariat, devra également proposer un suivi-évaluation** en continu afin de pouvoir piloter le projet global en connaissance de cause.

Objectif 2.2

Replacer les jeunes au centre des dispositifs

Il faut donner toute sa **place aux jeunes dans la définition et la mise en oeuvre de cette politique jeunesse** et inventer des modes de participation et d'expression adaptés.

Nous recherchons les moyens de les impliquer dans la gouvernance du projet politique en proposant une **présence de représentants des jeunes au sein des différentes instances**, en leur demandant leurs avis sur les projets spécifiques, pour s'assurer de leur adhésion sur chaque projet mis en place. Ces méthodes participatives seront déclinées sur l'ensemble du territoire afin de **généraliser les pratiques de conseils des enfants ou des jeunes dans les intercommunalités ou les conseils municipaux**, dans le

sens de l'implication citoyenne des jeunes publics. A l'image de l'expérience de l'éco-parlement des jeunes, **l'éducation à l'environnement et au territoire sera soutenue** car basée sur des modes de participation propices à une implication concrète des jeunes.

Afin de créer des liens avec les publics jeunes, il est essentiel de proposer **des relais actifs sur le territoire en se reposant sur l'existant** (mission locale, réseau associatif) et de manière à **identifier les lieux ressources et des modes d'expression modernes**. Il conviendra de **s'appuyer sur les structures sportives, culturelles, de loisirs...** afin de travailler sur la transférabilité des acquis obtenus dans le cadre associatif et notamment du sport, vers les autres domaines de la vie (monde du travail...).

DONNER AUX JEUNES DE LA MOBILITÉ



Objectif 2.3 Encourager les liens sociaux et intergénérationnels

Les mutations subies par le Cœur d'Hérault ont impliqué un changement sociétal rapide notamment par l'arrivée de nouvelles populations, le rapprochement avec les agglomérations voisines, et Montpellier en particulier, ou par le recul des activités économiques traditionnelles. **Le lien social devient un enjeu sociétal et de cohésion pour le territoire qui décide d'investir dans un soutien aux initiatives portant sur la cohésion sociale et les liens intergénérationnels.** La mise en réseau des lieux d'accueil et d'information dans le domaine du développement social local et la mise en place d'une **Charte de l'intergénérationnel** seront les premières priorités de cette politique de cohésion sociale.

A partir des travaux de l'observatoire territorial sur ce sujet, il s'agira de **valoriser les relations intergénérationnelles** (territorialisation de la Semaine Bleue...) par **l'encouragement au bénévolat, le soutien à la vie associative et le développement de services civiques pour**

Objectif 2.4 Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité

Dans un contexte de croissance démographique forte, il est nécessaire d'adapter l'offre de services et d'anticiper constamment les besoins futurs d'une population équivalente à celle d'une ville moyenne telle que Béziers. Le territoire devra ainsi **veiller au maintien et au développement des services de proximité, notamment dans le domaine de la petite enfance et de la santé.** Il s'agira alors de **multiplier les coopérations, d'encourager l'innovation technique (télésanté...)** et de **soutenir des projets fédérateurs** (maison de santé pluridisciplinaire...). Il conviendra également de **veiller à l'équilibre territorial en couvrant l'ensemble du Cœur d'Hérault** (création d'antennes ou d'équipes mobiles). **L'attractivité du territoire pour des professionnels de santé** pourra être développée à l'aide de mesures incitatives fortes (temps de travail salarié mutualisés...).

les Jeunes. Dans le cadre de ses outils de programmation (SCOT, PLH...), le territoire se mobilisera pour **favoriser le logement et l'urbanisation intergénérationnels.** Il agira concrètement pour une accessibilité (logement, commerce, espaces publics, services...) pour tous et pour tous les instants de la vie.

Enfin, dans le cadre d'une politique jeunesse territoriale, **le soutien à la parentalité** permettra aussi d'agir sur le lien social et l'intergénération par la **formation des personnels de la petite enfance et de l'enfance, et le développement des alliances éducatives** (liens entre parents, école, associations, clubs...).

Le «bien vieillir» constituera un objectif essentiel du territoire et passera notamment par la **création d'un véritable parcours de soins de la personne âgée**, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (hôpitaux de proximité, professionnels de santé libéraux, services d'aide à domicile, collectivités...).

Un deuxième contrat local de santé devrait être signé avec l'Agence Régionale de Santé en 2016 ; il pourra s'orienter davantage vers les personnes âgées et en situation de handicap, sans toutefois mettre de côté d'autres publics prioritaires (jeunes, publics précaires...). Les actions reposeront avant tout sur **les constats issus de l'observatoire santé et de la concertation des acteurs locaux et de la population.**



Défi 2 Les jeunes comme priorité

Gouvernance et cohérence des actions

- Mise en place d'un comité de pilotage «Jeunesse et territoire» regroupant tous les acteurs socio-professionnels

- Création d'un Parlement des Jeunes

- Implication des jeunes dans la co-écriture du Projet territorial les concernant

- Renforcement du rôle du Conseil de Développement

- S'inscrire dans des politiques d'échanges à l'international

- Exploiter et mutualiser les outils statistiques et les observatoires pour mieux informer élus et acteurs sur la réalité de leur territoire

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «santé» du Pays

Défi n°3 L'économie et l'emploi

« L'économie et l'emploi demeurent une priorité pour le projet de développement car le territoire souhaite rester un bassin de vie et résister à la tentation d'une économie strictement présenteielle. Sa situation géographique et sa diversité sont des atouts à valoriser. »

Contexte et enjeux

Malgré un fort potentiel local, la situation économique du Coeur d'Hérault est préoccupante : le taux de chômage (14,6% recensé sur l'agence Pôle-emploi Clermont-Lodève) est supérieur à la moyenne nationale (11,3%) et on note un niveau de qualification généralement peu élevé. On constate d'ailleurs l'insuffisance de l'offre de formation au niveau territorial (peu de formations qualifiantes et techniques) même si depuis 10 ans de gros efforts ont été faits pour faire évoluer l'offre et l'adapter aux besoins des entreprises.

Les dirigeants d'entreprises soulignent régulièrement qu'il existe un écart entre leurs propres besoins et les formations disponibles. **La formation, initiale comme continue, semble donc constituer un des premiers enjeux pour accompagner la lutte contre le chômage.**

Les secteurs d'activités qui créent le plus d'emplois ces dernières années sont ceux de la communication, des transports et des services, suivi des secteurs du commerce et de la construction. Logiquement, ces trois secteurs font partie de l'économie présenteielle¹. Cette économie est directement induite par la dynamique démographique.

Par exemple, le tissu commercial du Coeur d'Hérault propose plusieurs pôles plus ou moins spécialisés : pôles commerçants de lieux touristiques, centre-villes et villages,

pôles périphériques avec une offre en grandes surfaces alimentaires dont le pôle périphérique structurant de la «ZAC des Tanes basses» à Clermont l'Hérault. Avec ces pôles diversifiés et répartis sur le territoire, le bassin commercial du Pays répond aux besoins courant des populations résidentes ou de passage mais l'évolution de l'appareil commercial en dehors des centre-bourgs entraîne aussi des changements dans les comportements d'achats. **Quelle place donner aux coeurs de nos villes et villages ?**

Aussi, même s'il convient d'accompagner les différents secteurs liés à l'économie présenteielle, **les activités qui ne dépendent pas de l'économie présenteielle doivent aussi être encouragées.** Elles permettront de fournir de l'emploi aux arrivants et ne seront pas sensibles aux fluctuations de la croissance démographique. **il est donc indispensable d'identifier, puis d'accompagner, de consolider et de pérenniser des filières structurantes, innovantes et spécifiques au territoire susceptibles d'avoir un effet d'entraînement sur l'économie locale** (tourisme, production agricole et agroalimentaire, technologie de l'eau, écoconstruction...). Dans ce sens, **l'articulation et la complémentarité avec la dynamique montpellieraine toute proche sont des enjeux de positionnement à investir.**

¹ L'économie présenteielle rassemble les activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire. Répondant aux besoins locaux des populations, elle n'est donc pas délocalisable. L'économie présenteielle prend aussi en compte la consommation des personnes présentes provisoirement sur ce territoire, notamment les touristes.

² Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement rattachée à l'entreprise. Une entreprise peut ainsi avoir plusieurs établissements.



Défi 3

L'économie et l'emploi

Pour ce faire, le Pays doit pouvoir compter sur 9838 établissements² recensés au 1er janvier 2013. Si le secteur agricole reste prépondérant (1/4 des établissements), les entreprises commerciales puis les services administratifs, sociaux et de santé sont majoritaires. La taille des établissements en Pays Coeur d'Hérault est très faible : 3/4 des entreprises n'ont pas de salariés, 98% ont moins de 10 salariés. Cette prédominance des Très Petites Entreprises (TPE) se retrouve aussi à l'échelle régionale.

On constate une bonne dynamique en termes de créations d'entreprises (plus de 400 créations d'établissements par an) à l'image de la tendance régionale. Toutefois, la pérennité des établissements en Languedoc-Roussillon est la plus basse de France. Sur le Pays Coeur d'Hérault, seulement 67% des entreprises créées en 2010 subsistent dans le recensement de 2011 ! Quand on sait qu'un entrepreneur accompagné dans son projet augmente de 70% ses chances de pérenniser son activité, on comprend tout l'enjeu d'une véritable politique de soutien aux entreprises et porteurs de projets. Un accompagnement d'autant plus indispensable que l'on a affaire en majorité à des entrepreneurs individuels très isolés. Le porteur de projet crée souvent son propre emploi, loin des réalités de l'entreprise. Si les compétences en termes d'encadrement existent bel et bien sur le territoire (chambres consulaires,

services «éco» des Communautés de Communes, Agence économique du Pays, organismes d'accompagnement...), la nécessité d'une meilleure fluidité entre intervenants, sur les dispositifs d'aide aux entreprises et sur l'accès à l'information est à encourager.

En terme d'offre de foncier d'entreprises, le territoire du Pays Coeur d'Hérault comptabilise 19 parcs d'activités pour une superficie totale de 362 Ha ce qui permettra de disposer d'une réserve foncière pour les aménagements économiques structurants des prochaines années. Les Communautés de Communes positionnent le Pays Coeur d'Hérault comme un véritable espace économique avantageusement positionné le long des axes autoroutiers. Les projets d'aménagement économique en augmentant les superficies foncières, devraient pouvoir répondre pleinement aux attentes des porteurs de projets et renforcent le Pays comme un espace d'accueil économique. Dès lors, il est primordial d'ouvrir le regard vers l'extérieur et d'organiser une veille stratégique pour valoriser au mieux l'identité du territoire et ses atouts, en lien avec les stratégies des territoires voisins.

Quant à l'offre immobilière d'entreprises, elle reste une problématique pour les entreprises et les collectivités tant sur le locatif que sur des projets d'investissement. Le portage financier de projets immobiliers est limité dans un contexte économique difficile. Le territoire devra apporter des solutions immobilières et foncières adaptées au besoin des entreprises dans leur parcours de développement.

Défi 3 : Nos engagements pour 2025

Objectif 3.1

Affirmer le Coeur d'Hérault comme une «destination économique»

Il convient d'agir de façon concertée pour que le territoire ait une **offre économique globale et attractive** à une **échelle pertinente** pour des entreprises exogènes pourvoyeuses d'emplois et assurer la pérennité et le développement de sa vie économique locale. Outre l'appui sur son positionnement géographique et son cadre de vie, il s'attachera à conforter et développer un environnement économique accompagné d'une offre de services favorable à l'accueil de projets économiques.

Le **Schéma de Développement Economique du Pays Coeur d'Hérault** devra être l'**outil stratégique** permettant de viser la bonne synergie et complémentarité entre acteurs économiques, gage d'une plus grande réussite économique aux échelles locales, régionales et nationales, notamment en lien avec le Schéma régional de

Développement économique (SRDE). Il s'appuiera pour ce faire sur une **observation et une veille régionale et territoriale**. Structurer une **mission de prospection et de marketing territorial** à l'échelle du territoire, parallèle à l'émergence d'une offre de foncier d'activités diversifiée, est la priorité pour permettre un décollage de la «**destination économique**» Coeur d'Hérault, chaque sous-territoire devant **proposer une articulation à l'intérieur de ce positionnement stratégique**.

La **création de liens de complémentarité** avec l'Agglomération de Montpellier, le Département et la Région, avec les Universités et laboratoires de recherche, accompagner l'implantation de tertiaire supérieur sont des actions à approfondir rapidement.

Objectif 3.2

Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises

Se doter d'une **offre foncière et immobilière, notamment locative**, permettra au Pays Coeur d'Hérault d'être un **espace d'accueil économique performant**. Pour valoriser cette offre, celle-ci doit s'inscrire dans une ambition économique territoriale plus large. L'offre d'accueil devra articuler des solutions évolutives prenant en compte le parcours des entreprises de la création (couveuse, pépinière et hôtels d'entreprises, villages d'entreprises) à leur phase de développement, et proposer des équipements incontournables permettant de rester compétitif (très haut débit, coworking...).

La programmation du foncier et de l'immobilier d'entreprises est également une donnée à prendre en compte car il faut anticiper des consommations réalistes

par typologie d'activités afin que les collectivités ne fassent pas des portages financiers lourds et inutiles. En ce sens, les partenariats public-privés seront sans doute à explorer. Ceci concerne **les zones d'activités pertinentes à l'échelle du territoire** et au-delà. L'articulation avec l'A75-A750, la relance d'une politique autour de l'infrastructure et le lien avec Valcordia constituent un volet particulier de ce schéma d'ensemble. La **requalification des ZAE existantes dans une perspective de qualité environnementale** des aménagements est aussi un objectif prioritaire.

L'**outil financier, l'économie sociale et solidaire** sont des outils à mobiliser rapidement et durablement sur le territoire. La mise en place d'une **plate-forme d'ingénierie financière** est une priorité.



Objectif 3.3

Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes

L'organisation de l'accueil doit faciliter les démarches de création, d'implantation et de développement des entreprises. Le Pays doit se donner les moyens d'**accompagner et d'animer le réseau de petites entreprises** du territoire pour pérenniser leur implantation et permettre leur développement dans une conjoncture délicate. **La lisibilité de l'offre en matière d'accompagnement des entreprises sur leurs différentes étapes de développement, l'aide à l'installation, leur recrutement et la formation doivent être améliorés.** Le territoire doit **favoriser le développement d'une offre de formation diversifiée et de bon niveau** afin de permettre une meilleure adéquation entre la qualification des salariés du Pays et les besoins des entreprises.

En matière de compétences, le territoire n'offre pas aujourd'hui de profils particuliers et a dans l'ensemble une population active peu qualifiée. C'est dans la direction d'une offre de formation permettant de typer et de structurer le territoire, tout en **répondant aux besoins des entreprises** qu'il faut se diriger.

Qu'il s'agisse d'accompagnement des entreprises ou de porteurs de projet, de formation initiale ou continue, et de gestion des ressources humaines, cette politique de services s'exercera dans le cadre d'une **coopération et une mutualisation des équipes à l'échelle du Pays.**

Objectif 3.4

Faire émerger et développer des filières spécifiques au Coeur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Le Pays Coeur d'Hérault engage **une politique économique s'appuyant sur ses propres forces** et permettant de révéler les « pépites » du territoire afin de créer une dynamique locale. Il se donne les moyens de soutenir la **fonction de laboratoire du territoire** (micro-filière, innovation locale...) et de faire émerger de vrais projets de développement économique. Il s'attachera à développer des activités complémentaires au champs de l'économie résidentielle encore croissante, leur potentiel d'emplois et de créations de richesses demeurant un véritable levier pour l'économie locale.

Certains « secteurs cibles » (écoconstruction, agroalimentaire, santé/bien être, métiers d'art, technologie de l'eau, négoce en vin...), une fois identifiés et confirmés, feront l'objet d'un **accompagnement soutenu et convergent afin de favoriser l'innovation et faire émerger de nouveaux projets à forte valeur ajoutée.** Ils pourront entrer dans une Stratégie de Spécialisation Intelligente (« S3 ») à l'échelle de notre territoire.

Enfin, **le Coeur d'Hérault devient un territoire « e-nnovant »** en développant une économie basée sur l'innovation en matière de TIC. En ce sens, l'équipement de l'ensemble du territoire en Très Haut Débit est une nécessité.



Défi 3 L'économie et l'emploi

Gouvernance et cohérence des actions

- Clarification des missions et compétences de chaque institution

- Faciliter l'accès aux services pour l'ensemble des acteurs (ex: création de guichets uniques partenariaux pour les entreprises)

- Regroupement des informations sur les dispositifs d'aide aux entreprises

- Développer des politiques de coopération avec d'autres territoires et les actions à l'international

- Déploiement de l'outil « Observatoire » dans le cadre d'une mission prospective d'aide à la décision

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission « économie et emploi » du Pays

Défi n° 4 L'agriculture

« L'activité agricole devient une priorité pour le projet de territoire du Coeur d'Hérault, d'abord de par sa contribution au développement économique local et à sa création de richesse, mais aussi par sa fonction de production alimentaire et de maintien d'une qualité de vie, des paysages et de la biodiversité. »

Contexte et enjeux

L'activité agricole marque l'identité même du Coeur d'Hérault, tant économique que paysagère.

L'agriculture est l'une des activités économiques importantes du Coeur d'Hérault, malgré un net recul depuis plusieurs décennies : avec 7 080 personnes relevant du régime agricole (exploitants, salariés ou retraités et leurs ayants droits), soit 10,5% de la population du Pays, et 2 047 exploitations agricoles pour 40 822 ha de Surface Agricole utile (SAU). Cette activité représente 21,5% de la SAU départementale et 12,1% de la population agricole départementale (alors que le Pays ne représente que 6,1% de la population héraultaise).

Toutefois, depuis le dernier recensement agricole de 2000 (RGA), on enregistre une baisse de 31,5% du nombre d'exploitations, et une diminution de 15,4% de la SAU. La SAU du Pays a connu une érosion plus forte que pour le département de l'Hérault et la Région Languedoc Roussillon (850 ha en moins entre 1997 et 2009). Récemment, cette tendance semble s'estomper pour ce qui est du nombre d'exploitations, avec même une légère augmentation (+2,9%) en 2010. Quant à la SAU, son évolution est plus contrastée, la perte en surface agricole étant encore constatée.

La forte pression démographique associée à une mécanisation du travail, ont sans doute contribué à modifier de façon structurelle la morphologie des exploitations agricoles. **Les enjeux de conflit entre les différents usages du foncier sont clairement identifiés sur ce territoire, soumis à une forte pression démographique.**

La population agricole a aussi vieilli. Une des conséquences sera le départ en retraite de nombreux chefs d'exploitations et salariés agricoles d'ici 2025. Se pose dès lors, la problématique du maintien de l'activité agricole avec la nécessaire arrivée de nouveaux travailleurs ainsi que la reprise des exploitations, sachant que la transmission familiale n'est plus systématique. **En ce sens, tous les enjeux liés à l'accès à l'outil de travail agricole (foncier, bâtiments, logements, matériel...), à la formation des professionnels et à l'aide à l'installation, sont prépondérants pour l'avenir de cette activité.**

Ces tendances (baisse de la SAU, arrachage viticole définitif), ne doivent pas faire oublier le potentiel agricole de certains sols, propices à des productions diversifiées (viticulture - arboriculture - maraichage - céréales - élevage). Dès lors, d'autres pratiques agricoles durables peuvent être encouragées, afin de ne plus subir le développement d'autres fonctions. En effet, le paradoxe viticole du Coeur Hérault réside dans le fait qu'un arrachage définitif coïncide avec une dynamique viticole positive, qui se traduit par un développement de la production en bouteilles et un nombre de plus en plus importants de caves particulières. On trouve en Coeur d'Hérault des grands crus et des vins excellents grâce à des terroirs remarquables et à de grands savoir faire.

Avec les causses du Larzac, de l'Escandorgue et du Lodévois, au nord et le causse d'Aumelas au Sud, qui accueillent des ovins et caprins sur de grandes surfaces, le bassin de Lodève, plus spécialisé dans la polyculture-élevage, et le Sud du Pays, majoritairement tourné vers la vigne, **le Coeur**



Défi 4 L'agriculture

d'Hérault offre une palette de terroirs diversifiés qui concourent à la grande qualité des paysages et à l'attractivité du territoire.

Les pratiques agricoles prennent appui sur les diversités pédologiques du territoire, l'alternance des cultures façonnent les sites, le patrimoine et les cultures locales (formes et morphologies des villages, patrimoine vernaculaire rural, identité locale, ...). **Ces marqueurs identitaires et patrimoniaux, ces paysages diversifiés et attachants, et les activités agricoles qui s'y rattachent devront être préservés et valorisés car support de l'attractivité et de l'effet «vitrine» des produits issus du territoire.**

Cette image de qualité et de savoir-faire particulier fait maintenant partie des stratégies des acteurs agricoles. Les producteurs peuvent d'ailleurs s'appuyer sur des labels de reconnaissance agricole qui participent à l'image de qualité du Coeur d'Hérault : Appellations d'Origine Protégées (AOP) viticoles (Côteaux du Languedoc, terroirs de St Saturnin, Montpeyroux, Cabrières, Clairette, Pézenas, Grès de Montpellier, Terrasses du Larzac) et fromagères (AOP Pélardon AOP Roquefort) ; Indications Géographiques Protégées (Vicomté d'Aumelas, Saint Guilhem le Désert, Salagou, Pays d'Hérault, Pays d'Oc).

Dans le même temps, des démarches Qualité sont initiées (Sud de France par la Région Languedoc-Roussillon par exemple) ou des liens avec d'autres activités sont explorés, tel que le tourisme vigneron.

La filière «bio» se développe aussi, bien que très lentement (1,4% de la SAU). Ces différentes démarches de qua-

lification ou en lien avec la vocation d'accueil du territoire, présentent des marges de progrès et des potentiels de développement très importants. Enfin, bien que déjà initiés sur le territoire, **l'accompagnement des professionnels pour faire progresser les circuits courts alimentaires de proximité constitue une nouvelle ambition.**

Cette inclination des publics et des consommateurs à ces formes de productions durables et responsables, aux produits plus «authentiques» et à forte identité, sont autant d'arguments que la profession prend maintenant à «bras le corps». De plus, les enjeux liés à une prise en compte de la qualité des produits agricoles et alimentaires et à leur rôle dans la santé des personnes militent aussi pour une agriculture en harmonie avec ces nouveaux principes. **Des ponts avec des unités locales de transformation agro-alimentaire ont été déjà amorcés (cosmétiques, alicaments...), initiatives qu'il s'agira d'accompagner.**

Enfin, dans une problématique de relocalisation des productions liées à la nécessaire adaptation de la société aux problématiques environnementales (raréfaction des ressources naturelles dont l'eau, transition énergétique, changement climatique...), l'agriculture devrait pouvoir y prendre un rôle central. La diversification et l'appui à de nouvelles filières agricoles pourra prendre appui sur le potentiel agronomique et sur le positionnement du Coeur d'Hérault, proche de grands bassins de consommation. En effet, cette proximité du territoire vis-à-vis de bassins de population importants (agglomération de Montpellier, agglomération de Béziers, littoral languedocien) est un atout à intégrer et à valoriser dans le développement des filières agricoles.

Défi 4 : Nos engagements pour 2025

Objectif 4.1

Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global

Nous souhaitons que notre action de soutien et de développement de l'agriculture s'inscrive dans un projet coordonné à l'échelle du territoire. Cette approche devra répondre à un triple enjeu pour le Coeur d'Hérault : la **relocalisation partielle des flux économiques liés à l'agriculture**, à l'**alimentation, voire au tourisme** (circuits courts) ; l'**impact positif des activités agricoles sur un aménagement du territoire rééquilibré** au regard des différentes fonctions de l'espace (nourricière, économique, résidentielle, environnementale) ; la **réponse aux attentes et besoins de la population en terme de qualité de l'alimentation, et de la profession agricole, en terme de qualité de vie professionnelle et de rentabilité économique**.

Le territoire est l'échelle légitime pour animer, réunir et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux circuits courts alimentaires. Nous agissons grâce à notre capacité **d'orientation et de recommandation, dans le cadre de nos projets territoriaux** (Trame Verte et Bleue, lutte contre

Objectif 4.2

L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Coeur d'Hérault

Les paysages, diversifiés et caractéristiques d'une agriculture méditerranéenne, portent à la fois les valeurs des produits issus du terroir et l'identité même de ce territoire. Le paysage, qui est l'un des fondements « identitaires et économiques » du territoire, transcende les intercommunalités existantes et permet une communauté de valeurs entre tous les acteurs (agriculteurs, élus, acteurs du tourisme, habitants ou visiteurs). Il appelle la **mise en oeuvre d'une politique du paysage à l'échelle du bassin de vie** en prenant comme support la méthodologie développée dans les Grands Sites.

A l'image de l'action portée par le Syndicat de l'AOP « Coteaux du Languedoc » au sein de l'AOP « Languedoc Terrasses du Larzac », le projet agricole doit proposer des **orientations stratégiques et un programme d'actions afin de fédérer un maximum de producteurs vers des enjeux**

PRIORISER LES CIRCUITS COURTS



le changement climatique, Agenda 21, SCOT, maîtrise de la péri-urbanisation, ...) et par des **actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public** sur ces nouveaux modes de consommation, sur la saisonnalité (une notion essentielle délaissée par les consommateurs). Dans le cadre de nos compétences et des outils à notre disposition, **nous agissons sur le foncier** (préemption, mise à disposition de parcelles...), **l'aménagement du territoire** (spatialisation des enjeux, meilleure connaissance de la qualité des sols, réalisation de ceintures agricoles, mise à plat des zonages agricoles dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme), et **les marchés publics** (appels d'offre exigeant une visibilité sur la ventilation des coûts et fixant des critères de proximité de la production).

En lien avec nos démarches d'appui aux projets innovants et de notre politique sur la santé, **une action particulière d'accompagnement de la filière liée aux « aliments santé » (aliments) sera initiée**.

de qualité des paysages tout en intégrant ceux liés à la gestion de l'eau et de la biodiversité. En ce sens, la **nouvelle dynamique positive des coopératives viticoles devra être appuyée**. De même, la présence d'associations accompagnant l'activité agricole est un atout à valoriser.

Il s'agit de **favoriser l'appropriation par les acteurs locaux de ces enjeux**, à différentes échelles territoriales, le paysage devenant l'un **des supports privilégiés pour la valorisation des produits agricoles**. Par l'identification, puis la mise en oeuvre d'outils adaptés dans les documents d'urbanisme, nous souhaitons **sanctuariser les meilleures terres agricoles afin de permettre un accès facilité au foncier pour les jeunes agriculteurs** et réfléchir à la **place de l'activité agricole au sein des documents d'urbanisme** (foncier, accès, bâtiments d'exploitations, habitation...), afin que l'agriculture ne soit pas la variable d'ajustement dans les documents d'urbanisme.

Objectif 4.3

Définir et mettre en oeuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique

Afin de renforcer l'activité agricole et compte tenu du potentiel agricole et économique de certaines filières encore trop fragiles ou trop marginales sur notre territoire, nous souhaitons **mettre en place une véritable stratégie de diversification**. Certaines filières mériteraient d'être revalorisées ou développées : la filière viande et fromagère a des potentialités de développement en Lodévois et Larzac et en lien avec le Label Causses et Cévennes, la filière oléicole, qui reste encore fragile sur notre territoire, la filière raisins de table, autrefois au cœur du développement de Clermont l'Hérault, la filière forestière et bois/énergie pour l'instant absente, la truffériculture, la production de semences...ainsi que la filière fruits et légumes dans l'objectif de relocaliser la production alimentaire en Coeur d'Hérault. Nous devons aussi **poursuivre la réflexion et l'action initiée par le programme Leader dans le domaine de la valorisation des ressources agricoles pour l'éco-construction**.

Objectif 4.4

Prendre en compte l'environnement, résolument

Nous souhaitons nous engager résolument vers une agriculture plus respectueuse des ressources naturelles : biodiversité, ressource et qualité de l'eau, paysages, ...

En milieu méditerranéen, la mosaïque agricole participe efficacement à la mise en place de la Trame Verte et Bleue sur les territoires. **Le maintien de cette mosaïque agricole est une priorité pour l'ensemble des acteurs du territoire.**

De même, en partenariat avec les institutions et organismes concernés et notamment l'ensemble des Associations Syndicales Autorisées (ASA), **une gestion exemplaire de la ressource en eau sera mise en place sur le territoire**

Enfin, l'agrotourisme, et le tourisme vigneron, atouts manifestes de notre territoire, doivent être tout particulièrement renforcés et appuyés avec l'ensemble des partenaires concernés (agriculteurs, restaurateurs, prescripteurs touristiques, collectivités...) dans le sens d'une politique structurée.

Dans ces conditions, l'accompagnement et la formation des candidats à l'installation deviennent prioritaires : en s'appuyant sur les réseaux et compétences déjà existants, en renforçant l'offre de formation sur les nouvelles filières et les techniques plus respectueuses des sols et de la biodiversité (labels AB, agrobiologie des sols, l'agroforesterie, la permaculture...), le territoire doit adapter son offre à notre stratégie.

en harmonie avec les objectifs définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). L'accès à la ressource en eau, facilité par rapport à d'autres territoires, géré durablement, doit pouvoir être facilitateur pour une diversification des productions agricoles.

Enfin, l'agriculture biologique sera fortement encouragée afin d'atteindre les objectifs nationaux du Grenelle de l'Environnement compte tenu de la demande locale et dans le sens d'une diversification des productions agricoles.

Défi 4 L'agriculture

Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Agriculture» du Pays regroupant élus et organisations professionnelles (à créer)

- Création de groupes de réflexion et de suivis avec les élus communaux chargés de l'agriculture dans leur commune

- Echanges et politiques de coopération avec d'autres territoires en France ou à l'étranger

- Intégration des données et informations liées à l'agriculture dans l'Observatoire

- Renforcement du Conseil de Développement (consultation et association aux prises de décision)



Défi n° 5 L'exigence environnementale

« Il s'agit de proposer des modes d'organisation et de développement plus respectueux des ressources naturelles, de préserver et de valoriser au mieux les valeurs et l'identité du territoire par un projet prenant en compte l'ensemble des problématiques environnementales. »

Contexte et enjeux

En forme d'amphithéâtre ouvert vers la Méditerranée toute proche, le territoire du Coeur d'Hérault repose sur des éléments de reliefs et un réseau hydrographique, qui lui confère une typicité exceptionnelle. Ce sont des cadres paysagers identitaires forts, façonnés par les hommes et le climat qui en forment toute sa particularité. La présence de trois Grands Sites sur un même territoire en souligne toute l'importance. De la même façon, on constate que 70% de la surface du Pays est inclu dans des périmètres de reconnaissance ou de protections du patrimoine naturel (ZNIEFF¹, Natura 2000, Sites classés, UNESCO...).

L'enjeu du maintien de leur préservation et de leur valorisation conditionne pleinement l'attractivité territoriale du Coeur d'hérault.

Dépassé ce constat, au-delà des périmètres de protections et d'inventaires environnementaux, **la préservation de tous les paysages emblématiques est un enjeu de développement économique et touristique pour le Pays.** Toutefois, par essence, le paysage est transversal : patrimonial, culturel, environnemental, agricole, touristique, support de biodiversité. **La prise en compte de l'ensemble de ces aspects est importante dans toute démarche d'aménagement du territoire, sous peine de banalisation rapide des espaces ruraux et naturels comme urbains.**

Dans le même sens, avec le changement climatique, l'érosion de la **biodiversité est l'autre enjeu essentiel de ce début de siècle. Compte tenu de son patrimoine naturel, le Pays Coeur d'Hérault possède une responsabilité importante dans ce domaine.** Or, même en dehors des périmètres de protection, la biodiversité est un élément à prendre en compte au même titre que le paysage. **L'identification, puis la prise en compte de la «Trame Verte et Bleue»² dans les documents d'urbanisme est une priorité.**

Le maintien en bon état des milieux aquatiques principaux du territoire (Lergue, Hérault) constitue aussi l'un des enjeux pour l'avenir.

En matière d'eau, le Coeur d'Hérault est essentiellement alimenté par la nappe de l'Hérault, qui fournit les ¾ de l'eau potable issue du bassin versant et par les "karsts" du Larzac, qui sont encore peu exploités, mais dont la réserve est limitée (sources : SAGE³) précisent que l'alimentation à partir de la nappe de l'Hérault sera tout juste suffisante, voire même problématique localement (moyenne vallée de l'Hérault) et insuffisante pour tout le bassin de Lodève jusqu'à Clermont-l'Hérault. Ce constat montre qu'à moyen terme, près de la moitié des communes raccordées sur les ressources du bassin versant de l'Hérault devront intervenir pour répondre à une demande croissante et palier aux limites qualitatives et quantitatives de la ressource en eau. **L'enjeu d'une politique d'économie de la**

¹ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

² Trame Verte et Bleue : La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... La Trame Verte et Bleue est constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

³ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



© PAYS CŒUR D'HERAULT - CHRISTOPHE LEYDIER

Défi 5 L'exigence environnementale

ressource en eau et d'une réflexion sur l'adéquation entre ressources et besoins, y compris agricoles est à intégrer de manière urgente dans les réflexions liées aux politiques d'aménagement (capacité d'accueil) et dans les documents d'urbanisme.

Enfin, d'un point de vue énergétique, le Cœur d'Hérault se caractérise par une forte consommation en produits pétroliers et une forte dépendance énergétique (chauffage, transports). Le bilan énergétique montre une évolution des consommations énergétique pour l'habitat de +25%, et pour les services de +21%. Un peu plus de 40% des logements ont été construits avant 1974, ceux-ci se concentrent dans les centres urbains. Les logements individuels sont majoritaires ainsi que les résidences principales (près de 80% du parc). Le parc est donc ancien, avec de fortes problématiques énergétiques. La précarité énergétique dans l'habitat est très forte sur le territoire, avec des taux de 25 à 58% de la population sur une majorité de communes. Le Fonds Solidarité Logement a fortement augmenté pour l'ensemble de l'Hérault sur le seul volet énergie.

L'enjeu territorial d'une transition énergétique se pose en Cœur d'Hérault. Il repose sur une appropriation de cette thématique par les acteurs du territoire dans une perspective de dynamique de projets, porteurs d'emplois et d'activités, en parallèle des économies réalisées.

Ainsi, la gestion actuelle des déchets est source d'économie et de projets avec une autonomie importante : si le Syndicat Centre Hérault atteint les objectifs fixés par la Loi «Grenelle» avec 46% des déchets ménagers valorisés, il reste très engagé dans la filière biodéchets et souhaite développer d'autres valorisations. La coordination et le consensus trouvés en 2001 doivent aujourd'hui être prolongés avec une nouvelle stratégie tant pour le tri que la valorisation ou encore l'enfouissement.

La réappropriation de ces problématiques environnementales a bien progressé sur le territoire : toutes les intercommunalités ont, ou se sont lancées, dans des démarches d'Agenda 21. De même, la Charte de Pays a été labellisée Agenda 21 par le Ministère en 2010. **L'enjeu est de pérenniser cette labellisation par une démarche et des méthodes de travail intégrant le suivi et l'évaluation des actions. Cette dimension du développement durable en général, et les démarches Agenda 21 en particulier, doivent pouvoir se généraliser dans toutes les collectivités du territoire.**

Défi 5 : Nos engagements pour 2025

Objectif 5.1

Oeuvrer pour un développement durable

Nous devons anticiper les mutations rapides et les défis de ce début de siècle pour notre territoire : le changement climatique, la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité et les mutations rapides dues à la pression anthropique.

Notre action s'inscrit dans le cadre de stratégies globales et transversales à l'échelle du Pays afin de fixer les grands axes de l'aménagement de notre espace, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (eau, espace, énergie) et de la prise en compte des éléments du patrimoine dans tout projet d'aménagement : SCOT, Plan Climat, Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE), Schéma de mobilité et Charte paysagère seront les cadres de référence privilégiés de cette démarche globale.

L'inscription de notre projet de territoire au titre d'Agenda 21 local devra lui-même être traduit au niveau des différentes collectivités grâce à un **accompagnement local de ces démarches Agenda 21**. En ce sens, l'**Education à l'Environnement et au développement durable à destination de tous les publics (jeunes, grand public, entreprises...)** devient une **priorité** d'action pour le territoire. La biodiversité remarquable, comme «ordinaire», doit aussi être consacrée au niveau du Pays avec sa prise en compte concrète sous forme de **Plans de gestion spécifiques (Natura 2000)** ou par l'intégration de la «**Trame Verte et Bleue**» dans les documents d'urbanisme.

Objectif 5.2

Inscrire le Paysage au coeur de nos choix d'aménagement et de développement

Les paysages du Coeur d'Hérault sont exceptionnels à plus d'un titre avec plusieurs entités emblématiques et reconnus (Grands sites) : ils contribuent à l'attractivité du territoire, à l'image de nos produits, sont le support de la biodiversité et participent à l'identité et à la force de notre patrimoine. Ils sont une représentation de ce que nous sommes.

Considérant cette qualité exceptionnelle, mais aussi les mutations observées ces dernières années (développement de l'urbanisation pavillonnaire, arrachage des vignes, fermeture des garrigues,...), **nous nous engageons à préserver la diversité, la qualité et l'originalité de nos paysages**, ce qui en fait la singularité et le caractère (naturel, architectural, rural ou vernaculaire).

Considérant que **le paysage est une ressource à valoriser** permettant de guider notre réflexion sur l'aménagement, nous proposons de **mettre le paysage au coeur de nos choix d'aménagement et de développement**. Ce principe passe par la mise en oeuvre d'un cadre global sous forme de **Charte paysagère pour l'ensemble du territoire en prenant pour fondement les méthodes développées au sein des trois Grands Sites**.

Une meilleure connaissance de ce patrimoine, son partage avec le plus grand nombre, la formation et l'information des acteurs qui le modèlent (agriculteurs, artisans, maîtres d'ouvrages, élus...), l'émergence d'une culture commune sur le paysage par le croisement des regards sont les priorités d'actions à mettre en oeuvre.

Objectif 5.3

S'engager dans une démarche «Territoire en transition»

La «transition», sous entendu «énergétique», est la période (20 ou 30 ans selon les prévisionnistes) qui doit nous préparer à une société sans hydrocarbures et où le changement climatique nous aura contraint à la sobriété énergétique.

Afin d'anticiper ces changements, le **Coeur d'Hérault devient «Territoire en transition»** et propose une **démarche visant à diminuer sa vulnérabilité face aux crises écologiques et énergétiques** à venir et devant déboucher sur des réalisations concrètes. Cette démarche s'engage sur 3 axes principaux : la **performance énergétique des bâti-**

ments afin de réduire la précarité énergétique des citoyens, la **relocalisation des activités de production** (agricole, marché de la construction...) et permettant de recréer du lien entre les habitants et les acteurs économiques locaux, et la recherche d'une **diversification des énergies renouvelables** (notamment par l'émergence d'une filière bois-énergie).

Une bonne part de cette démarche de transition découlera des orientations et objectifs du PCET.

Objectif 5.4

Soutenir une croissance verte et solidaire

Le territoire du Coeur d'Hérault accueille déjà un réseau d'entreprises travaillant dans l'économie «verte» ou l'innovation écologique (écoconstruction, biocosmétique, alicament, ...). Il convient de **concentrer nos efforts sur l'émergence de ces filières professionnelles «vertes» en lien avec les programmes et démarches stratégiques décrits dans les autres objectifs du présent Défi.**

Parmi les secteurs les plus concernés, le **bâtiment**, grâce à un programme de rénovation de l'habitat, mais également **les transports, les énergies renouvelables ainsi que tout le secteur agroalimentaire.**

Compte tenu des caractéristiques du Coeur d'Hérault et dans cette démarche spécifique, **l'économie solidaire**, des actions particulières au bénéfice du **public en insertion** et permettant un accès équitable à l'emploi et aux services publics sont à privilégier.



Défi 5 L'exigence environnementale

Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Environnement» du Pays (à créer)

- Création d'outils de mutualisation innovants : mutualiser les outils statistiques et les observatoires pour mieux informer élus et acteurs, accès et diffusion des données du territoire à destination du plus grand nombre

- Renforcement du Conseil de développement (consultation et association aux prises de décision)

- Organisation de temps de participation citoyenne en dehors des cas obligatoires de consultation

Défi n°6 Urbanisation, logement et mobilité

« Le territoire souhaite maîtriser son développement par une politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire permettant l'accueil de nouvelles populations dans les meilleures conditions possibles et par une fluidité interne des mouvements de chacun. La lutte contre la précarité (énergétique, mobilité, logement) doit être une priorité. »

Contexte et enjeux

Le Pays Cœur d'Hérault bénéficie de l'influence de l'agglomération montpelliéraine toute proche, renforcée par l'ouverture récente de 2 autoroutes gratuites, d'une quinzaine d'échangeurs et d'un réseau routier dense et entretenu. Cette situation géographique particulière a fait du Cœur d'Hérault une destination privilégiée pour l'accueil de nouvelles populations d'autant plus fort que les prix du foncier ou de l'immobilier restaient encore assez attractifs par rapport à ceux pratiqués à Montpellier.

Le Pays se structure autour de 3 pôles démographiques principaux : les pôles de Clermont l'Hérault et de Lodève, et la polarité Gignac/Saint André de Sangonis/Aniane. Chacun des bourgs attire les communes proches, pour atteindre des poids de population significatifs. La dynamique démographique s'accélère nettement depuis 1989 et accentue les disparités spatiales démographiques entre plaine de l'Hérault (+3 et 4%/an) et Lodévois & Larzac (1% à +2%/an). Même si la croissance démographique a tendance à se modérer depuis 2008, le Pays compte près de 15 000 personnes de plus qu'en 1999, soit une croissance démographique annuelle moyenne de + 2,6 %, avec plusieurs communes à plus de 5 % ! A titre comparatif, l'Hérault connaît pour la même période une variation

annuelle de + 1,4 %. Cette dynamique est la conséquence directe de soldes migratoires très positifs.

Dès lors, **l'enjeu de la croissance démographique est stratégique car il impacte l'ensemble du projet de territoire**, avec pour objectif la définition d'une volonté d'infléchir, de prolonger ou de conforter la tendance observée depuis plus de 20 ans.

Les morphologies villageoises donnent l'identité patrimoniale du Pays : villages circulaires, de bastide, rue. Ils se caractérisent par une adéquation aux reliefs, un habitat groupé et dense, une articulation des développements historiques (voies centrales, mails, places). La trame urbaine se différencie également selon les situations, causses, plaines, côteaux. **L'enjeu de leur valorisation se pose clairement pour, à la fois, garantir la qualité du cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire.**

Les évolutions récentes sont marquées par l'étalement urbain, lotissements pavillonnaires et mitages de l'espace, qui entraînent des ruptures d'intégration paysagères, des discontinuités urbaines ainsi qu'environnementales et agricoles fortes. **Les enjeux se posent autant en termes de protection et de valorisation des continuités et des formes, que de consommation d'espace ou encore de mobilités.**



Défi 6

L'urbanisme,
le logement
et la mobilité

Malgré la qualité de ce patrimoine et certaines actions de requalification conduites par les collectivités dans le cadre de leurs Plans Locaux de l'Habitat (PLH), les centres bourgs et villageois sont encore aujourd'hui en souffrance (paupérisation, dégradation, difficulté de résorption de la vacance et logements « indignes »). **L'enjeu de leur reconquête est une condition majeure de maintien de la cohésion de notre territoire et de son attractivité.**

Malgré la production de nouveaux logements (+ 7 221 depuis 1999 selon l'INSEE), le parc de logements reste sur le territoire en tension, au regard des rythmes démographiques soutenus depuis plus de 10 ans et des besoins qui en découlent. **L'enjeu du développement d'une offre plurielle de logements est une nécessité pour garantir aux habitants du territoire un parcours résidentiel complet** (exemples : petits logements, locations).

Avec 1 510 logements (2008), le parc à loyer modéré s'élève à 5.2% du parc total. C'est pourquoi, afin de répondre aux attentes de la population (jeunes, personnes âgées, personnes en difficulté), **les efforts en matière de logements à loyers modérés sont à renforcer durablement.**

Face aux dynamiques constructives observées, la question de la capacité d'accueil du territoire et à fortiori des communes est fondamentale. Toutes les communes n'ont pas les mêmes capacités à accueillir des habitants, au regard de leur site ou situation, de leurs moyens à mettre à niveau les besoins en équipements publics. Dès lors, **l'enjeu est de bien positionner « le curseur » en matière de choix de développement, pour garantir son attractivité et sa durabilité.**

Lié à ces évolutions en termes d'aménagement du territoire, la mobilité est soumise à une forte évolution : le Pays est mis en tension par des flux routiers importants et en progression, marquant l'intensité des échanges avec les bassins de vie extérieurs et les pôles intérieurs entre eux. Profitant de ce réseau, **l'enjeu est de proposer des solutions alternatives au "tout automobile".**

Parallèlement, la desserte interne des bourgs et villages, en transports collectifs, ne permet pas en 2011 de répondre aux besoins de déplacements. Un tiers des communes ne sont pas desservies. Au-delà de la relation « urbain/rural » avec des pôles voisins fortement générateurs de déplacements, **il s'agit aussi de répondre à l'enjeu de la mobilité interne au territoire, par un maillage du réseau de transports collectifs entre bourgs centres et villages.**

Défi 6 : Nos engagements pour 2025

Objectif 6.1

Construire et habiter autrement

Pour rompre avec les formes d'urbanisation très largement répandues aujourd'hui (lotissements, pavillons, non connectés entre quartiers), **toute nouvelle urbanisation est pensée de façon globale et organisée à partir d'études de programmation ou de projets d'ensemble**, et intégrée dans une **logique intercommunale**. Le **renouvellement et la densification urbaine sont privilégiés** («construire la ville sur la ville»). Les **nouvelles formes urbaines, l'éco-construction, l'habitat durable** sont des pratiques qui doivent devenir presque systématiques. Les **problématiques liées à la vulnérabilité du territoire** (ressource en eau, inondabilité, énergie...) **sont intégrés très en amont** dans les projets d'aménagement.

Développer des «modes d'habiter» qui soient durables constitue pour le territoire un **laboratoire d'idées et d'expériences à développer** en termes économiques. Dans le même sens, **la concertation et l'association des habitants ou futurs habitants** doivent être largement pratiquées.

La promotion de projets de qualité sur le territoire passe par le **renforcement de l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets** par une ingénierie locale d'urbanisme et du paysage.

Objectif 6.2

Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

La structuration multipolaire historique reposait jusqu'à présent sur un modèle de fonctionnement territorial essentiellement rural. Au regard des dynamiques territoriales actuelles, le Cœur d'Hérault est confronté à de nouveaux enjeux, en termes démographiques, d'habitat, d'économie, d'agriculture, d'environnement et de mobilité. Ces enjeux en font un territoire en « mutation », véritable laboratoire de l'impact des dynamiques proches d'agglomérations. Dès lors, **la multipolarité existante doit être en capacité de répondre à ces enjeux de développement actuel, afin de garantir proximité et cadre de vie** préservés aux citoyens. Pour cela, une nécessité s'impose en identifiant **les capacités d'accueil des communes et leurs fonctions associées**. Cette réflexion permettra d'**équiper le territoire de façon équilibrée et de garantir l'accès à des équipements structurants et de proximité** à l'échelle du Pays, où chaque pôle assure une fonction propre, est déterminante dans le devenir du territoire.

Le projet est donc de **favoriser le renouvellement urbain dans les centres anciens**, pour éviter leur paupérisation, **préserver le patrimoine bâti** et rendre attractif ces lieux de vie. Le contexte urbain est un facteur essentiel pour dynamiser les démarches de rénovation de l'habitat. La qualité des espaces publics, la place et la sécurisation des piétons, l'espace dédié à la voiture, le maintien des locaux commerciaux en rez-de-chaussée, la place des services, sont autant d'éléments qui favorisent la rénovation urbaine.

C'est aussi la façon d'**affirmer notre bassin de vie** et de **développer un dialogue riche avec les territoires voisins** (Agglo. de Montpellier et Béziers) ou de s'insérer dans des dynamiques «supra» tel que les cadres départementaux et régionaux.



Objectif 6.3 Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets

Le Pays doit offrir un parc de logements diversifiés et adaptés aux besoins des populations locales comme des nouveaux arrivants.

La mixité sociale, le développement de l'habitat groupé pour les personnes âgées, des solutions adaptées pour les jeunes, avec notamment la création d'une résidence éclatée, seront les objectifs prioritaires de cette politique du logement. Le territoire devra respecter les engagements des Plans Locaux de l'Habitat (PLH) en terme de logement social. C'est la rénovation des centres anciens, dans les bourgs centres ou dans les villages qui sera la clef de la réussite de cette politique du logement.

Seul un dispositif d'accompagnement coordonné et une mutualisation des moyens techniques, administratifs et financiers regroupant l'ensemble des acteurs de la filière pourront permettre un soutien aux porteurs de projets publics ou privés.

Enfin, l'accompagnement des différents publics, notamment les plus précaires, devra permettre une sécurisation des parcours résidentiels.

Objectif 6.4 Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens

La mobilité est un élément essentiel dans le fonctionnement de la structure polycentrique des pôles urbains du Pays Cœur d'Hérault. La question de la mobilité sur un espace où les services et les pôles d'emplois sont de fait dispersés mérite une prise en compte fine et diversifiée. L'accessibilité en est une des composantes.

La création d'un schéma de mobilité à l'échelle du Pays permettant la mise en réseau des pôles et l'accès pour tous aux différents équipements du territoire, bien connecté aux territoires extérieurs est une priorité qui permettra de contribuer à l'entrée du Cœur d'Hérault dans l'ère post-pétrole.

Ce schéma devra proposer une offre en transport collectif adapté, en solutions alternatives à la voiture individuelle et reposant sur une diversité des choix de modes de transports et sur des réseaux sécurisés pour les 2 roues (en lien avec le Schéma cyclable départemental) et les cheminements piétons.



Défi 6 L'urbanisme, le logement et la mobilité

Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Aménagement» du Pays
- Renforcement du Conseil de développement
- Renforcer le rôle des élus locaux en mobilisant les conseils municipaux et les maires
- Organisation de temps de participation citoyenne en complément des cas obligatoires de consultation
- Outil de connaissance transversal. L'Observatoire territorial du Pays doit servir de support au projet territorial partagé

Une Charte Agenda 21, aboutissement d'un processus de concertation

Septembre 2012 - Janvier 2013 / Evaluation de la première Charte de Pays

- Evaluation de la charte 2003-2013 sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par Monsieur DIAZ (4 comités de pilotage, 3 Comités techniques)
- Premier séminaire de concertation le 30 janvier 2013 à Gignac « bilan et enjeux » (140 participants)

Février - Mai 2013 / Définition des nouveaux enjeux

- Série d'entretiens approfondis avec les acteurs du territoire (60 entretiens)

Juin Juillet 2013 / Préparation des nouvelles priorités pour le territoire

- Séance de travail avec les élus du Comité syndical du Pays le 20 juin 2013 (émergence de 8 Défis pour le territoire)
- Second séminaire de concertation le 10 juillet 2013 à Nébian « Quels défis à l'horizon 2015 ? » (145 participants)

Aout Septembre 2013 / Rédaction d'un premier document de synthèse

Octobre novembre 2013 / Dernières consultations autour du projet de Charte

- Approbation d'un premier document de synthèse par le comité syndical du 11 octobre 2013
- Recueil de contributions écrites suite à la diffusion d'une première version du projet de territoire (30 contributions)
- Séance spéciale du Conseil de développement du 12 novembre 2013

Novembre - Décembre 2013 / Approbation du projet de territoire

- Approbation du projet de territoire par les élus du Comité syndical le 22 novembre 2013
- Séminaire de restitution, de présentation et de validation de la Charte de développement du Pays Coeur d'Hérault 2014-2025 le 6 décembre 2013 au Caylar

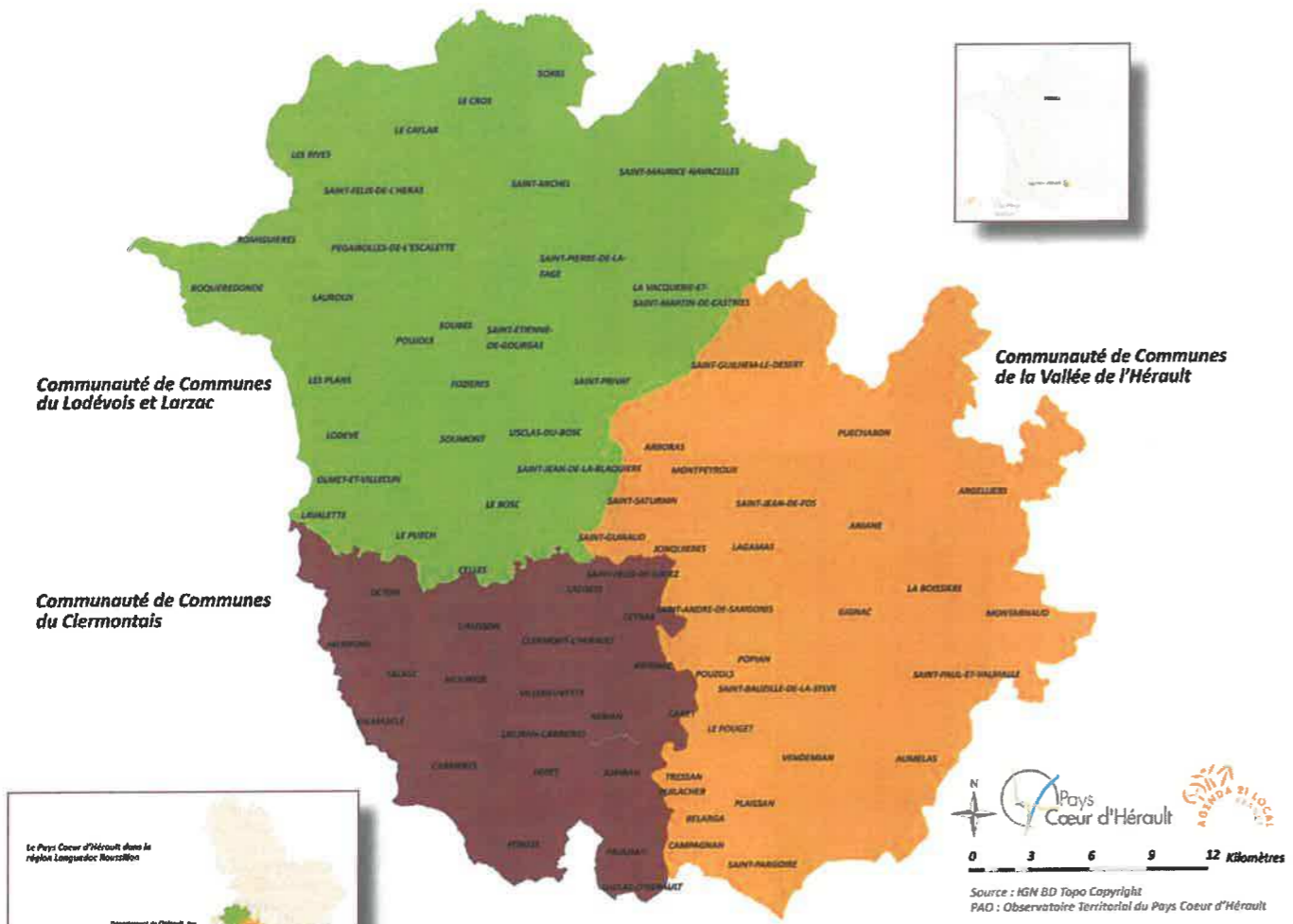
Tous ceux qui ont participé...

ABAUTRET Sylvie/ACETI Paola/ADJI Baya/AFFENICH Mohamed/
 AFFRE Valérie/AGONAYAN Gérard/ALAIN Eric/ALQUEZAR Florence/
 ALVARD Béatrice/ANTERRIEU Pascale/ARVIEU Étienne/AUBIGNAT
 Anne/AUBRY Mireille/AUDURIER CROS Alix/AVERMAETE Margareta/
 BAILLEUX MOREAU Yves BALLOY Muriel/BARCELO Laure/BARRAL
 Jean Luc/BARRAL Thibault/BARRE Olivier/BAUMENT Caroline/BAU-
 MGARTNER Odette/BEAUCLAIR Jacques/BEAUMONT Brigitte/BEAU-
 MONT Michel/BEAUQUIER Maurice/BENETEAU Florence/BERGE
 Christine/BERMEJO Béatrice/BERNARD Vivien/BERNARDO Claire/
 BESSAT Agnes/BILHAC Magalie/BILHAC Christian/BLASCO Andréa/
 BOCCADIFUOCO Catherine/BONNE Mascha/BONNEFONT Elisabeth/
 BONNERIC Nathalie/BONNIOL Patricia/BONNIOL Jean-Jacques/BOUS-
 QUET Gabrielle/BOURDAIS J./BOUSQUET Marie-Christine/BOUTERIN
 Bruno/BOUVIER Jean-Pierre/BROUSSET Joseph/BRUN Olivier/BUF-
 FARD Patrick/BULINGE Nathalie/CABAS Franck/CABELLO Gérard/CA-
 LAS/CALLAU Françoise/CAMERINO Térésa/CAMPREDON Jean-Pierre/
 CARCELLER Claude/CARETTE Patricia/CARLE Suzanne/CARTAYRADE
 Henri/CASANOVAS Nathalie/CASSEVILLE Jérôme/CASTAGNE Gabriel/
 CAYLUS Alain/CAZIN Christian/CAZORLA Alain/CEREZO Dorine/CHA-
 LAGUIER Alain/CHASSAGNE Vincent/CHEVILLON Corinne/CHRISTOL
 Pascal/CLAPAREDE René/CLAPIER Ginette/COLICCI Raphaël/COL-
 TIER Bertrand/COMBE Sophie/COMBE Michel/COUSTOL Michel/COR-
 NEE Christian/CORNEE Laetitia/CORREAS Elvire/COTTEL Lauriane/
 CROS Jean-Claude/CUNNAC Monique/DARDE Mathieu/DEBILLIERS/
 DEHANI Pauline/DEJEAN Anne-Marie/DEKETELAERE Gilles/DEL-
 CROIX Marie-Pierre/DELERUE Gilles/DELFORGE Clothilde/DERVEAUX
 Thierry/DESVARD Laure/DIAZ Manuel/DJENIDI Lylia/DJIAN Francis/
 DOCQUIER Dominique/DOMBRES Emilie/DOUYSSSET Bernard/DUBUC
 Cécile/DUMAS Lucien/DUPEYROUX Dominique/DUPONT/DUPONT
 Laurent/DUPONT François/DURAND Héléne/DUVAL Johanne/ED-
 MOND-MARIETTE Dominique/EL AMARANI Laila/ESCANDE David/
 ESTRADA Lysianne/FABRE Jean/FABRE Charly/FABREGUETTES Ber-
 nard/FAGES Roger/FANGUIN Christophe/FANTINO/FAULKNER Rose-
 Mary/FAURE Amélie/FERRICELLI Yvonne/FERRY Annick/FEU Frédé-
 ric/FLORIN Bertrand/FONTENEAU Elodie/FRANCOIS Frédéric/FRERE
 Marjorie/FRIES Florence/GAIRAUD Francis/GALABRUN Jacky/GARCIA
 Jean/GARREL Yvan/GARROFE Gilbert/GAY Virginie/GAY André/GAZEL
 Bernadette/GERBAL Renée/GHALEM Lyes/GIBERT Monique/GIRAUD
 Sophie/GOUDAL Joelle/GRAANFLAND Léa/GRANAL/GRANIER Céline/
 GUIBAL Michel/GUILLOT Mathieu/GUIRAUD Francis/GUIRAUD Pierre/
 GUYOT Arnaud/HABRI Leila/HAHN Valérie/HERMET Sonia/HONVAULT
 Valéry/HOUARI Yazid/HUBERT Myriam/HUSSENOT Rémi/HUSSON
 Audrey/HUY Delphine/IVORRA Marie-Hélène/JANSENS Solika/JAUL-
 MES Samuel/JEANJACQUES Cécile/JEREZ M./JOVER Jean-Marcel/
 KAMBEROU Aspasia/KLINGELSCHMIDT Fabien/KOHN Bernard/LA-
 BARY Gérard/LABEDE Benjamin/LACROIX Jean-Louis/LACROIX Jean-
 Claude/LACROIX Lionel/LAHELLEC Alain/LAINE Sébastien/LANGLAIS
 Mathias/LANIESSE Thierry/LASSALVY Guy/LASSUS Camille/LAURES
 Véronique/LAVIGNE Aude/LEAL Michael/LEMAITRE Jean-Loup/LEON
 PHILIP Magali/LEPLANT Roselyne/LESAGE Françoise/LIGONNIERE Jo-
 siane/LOMBARDET Annick/LOPEZ Claude/LOUKIANOFF
 Stéphane/LOYAT Franck/LUCE Jean-François/MADANI
 Hadj/MADOURI Jamal/MALAN Jean-Noël/MALHAIRE/
 MANSARD Catherine/MARECHAL Sandrine/MARINI Jes-
 sica/MARTIN Philippe/MARTINEZ Stéphanie/MASSENAT
 Diane/MAYRAN Françoise/MAZA Axel/MAZE Alexandra/
 MEIGNEN Raphaële/MENAGE Baptiste/MENANTEAU
 Peggy/MERLIN CALZIA Anne/MESTRE Bernard/MIRO
 Linda/MONNET Cassandre/MONTEL Vincent/MOREAU
 Lucie/MORIN Bernard/MOULI Céline/MOUTIER Sylviane/
 MOYANO Manuel/NAPOLI Marie-Claude/NEGRIER Marie/
 NEGRIER Béatrice/NELSON Murray/NOUGAREDES Bri-
 Florence/OLIVE Cécile/OUSTRAIN Daniel/PAGES Héléne/
 PAGES Rémy/PAGNIEZ Christine/PAILLET DE CABISOLLE
 Isabelle/PALOC Eric/PAMBOUR Sylvain/PANATIE Muriel/
 PAPET Charlene/PARINELLO Cédric/PASCAL ROUQUETTE
 Adeline/PASQUIER Françoise/PAUMIER Marie/PETARD
 Jean-Claude/PETEYAS Thierry/PETIT Jean-Christophe/
 PIAZZA D'OLMO Joseph/PIAZODOL Joseph/PINTARD/
 PIQUART Benoît/PIQUEMAL Renaud/PIRKIN Sophie/
 PLANTE Stéphane/PONS/POURCEL Elisabeth/POZO/
 PREVOST Nathalie/PUJOL Morgan/PREVOST Nathalie/
 RAJOSEFA Philippe/RAVAZ Yvan/RECOCHANE Fadila/
 REQUI Jean-Luc/RICHARD Jean-Claude/RIEU Gilbert/
 RIO Jean-Louis/RIQUET Sylvie/RIVOIRE Estelle/ROBLES
 Jean/ROCHER Marie Claire/RODRIGUEZ Joseph/ROIG
 Frédéric/ROUGY Béatrice/ROUSSE Benjamin/ROUVEI-
 ROL Valérie/RUSSO Stéphane/SABAH Marie/SAINT
 PIERRE Brigitte/SAINT PIERRE Michel/SALASC Philippe/
 SALIGNAC Vincent/SALTIEL Sylvain/SATGER Jean-Noël/
 SATGER Geneviève/SAUVAIRE Myriam/SAYAG Albert/SCAGNOLARI
 Nicole/SCHAEFFER/SCHMID Pascal/SERRA Charles/SERRES Alexan-
 dre/SOBELLA Henri/SOTO Bernard/SOULAIRAC Claudine/SOUQUE
 Spalazzio/TARA Carine/TEILLARD Elise/TEILLAUD Pierre/TEISSIER
 Jacques/TERNON Sabine/THEURIOT Véronique/THIERS David/THIE-
 RY Eric/THOMAS Laurent/TORRES Elodie/TORRES ARNAU Mélanie/
 TRANI Bernadette/TRINQUIER Jean/VALENTIN Michel/VALENTINI Gé-
 rard/VALERO Gérard/VALETTE Florence/VALGALIER/VALLET Gilles/
 VANLAER Maud/VEYRAT Stéphane/VIALA Daniel/VIALA Luc/VIALA
 Marie-Thérèse/VIE Jean-Paul/VILLARET Louis/VIVIEN Bernard/VI-
 VIER Bernard/VIVIER Christophe/VOLLE Jean-Paul/WETZEL Barbara/
 WILLOQUAUX/ZAMBRANO Yves/ZENOU Martine/...



gitte/ODIN





SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
 18 rue Raymond Lacombe
 34800 CLERMONT L'HERAULT
 www.coeur-herault.fr

avec le soutien ou la participation de :



Les membres du SYDEL du Pays Cœur d'hérault :



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS COEUR D'HERAULT 2014-2025

*en bleu les politiques réalisées au moins à l'échelle du Pays

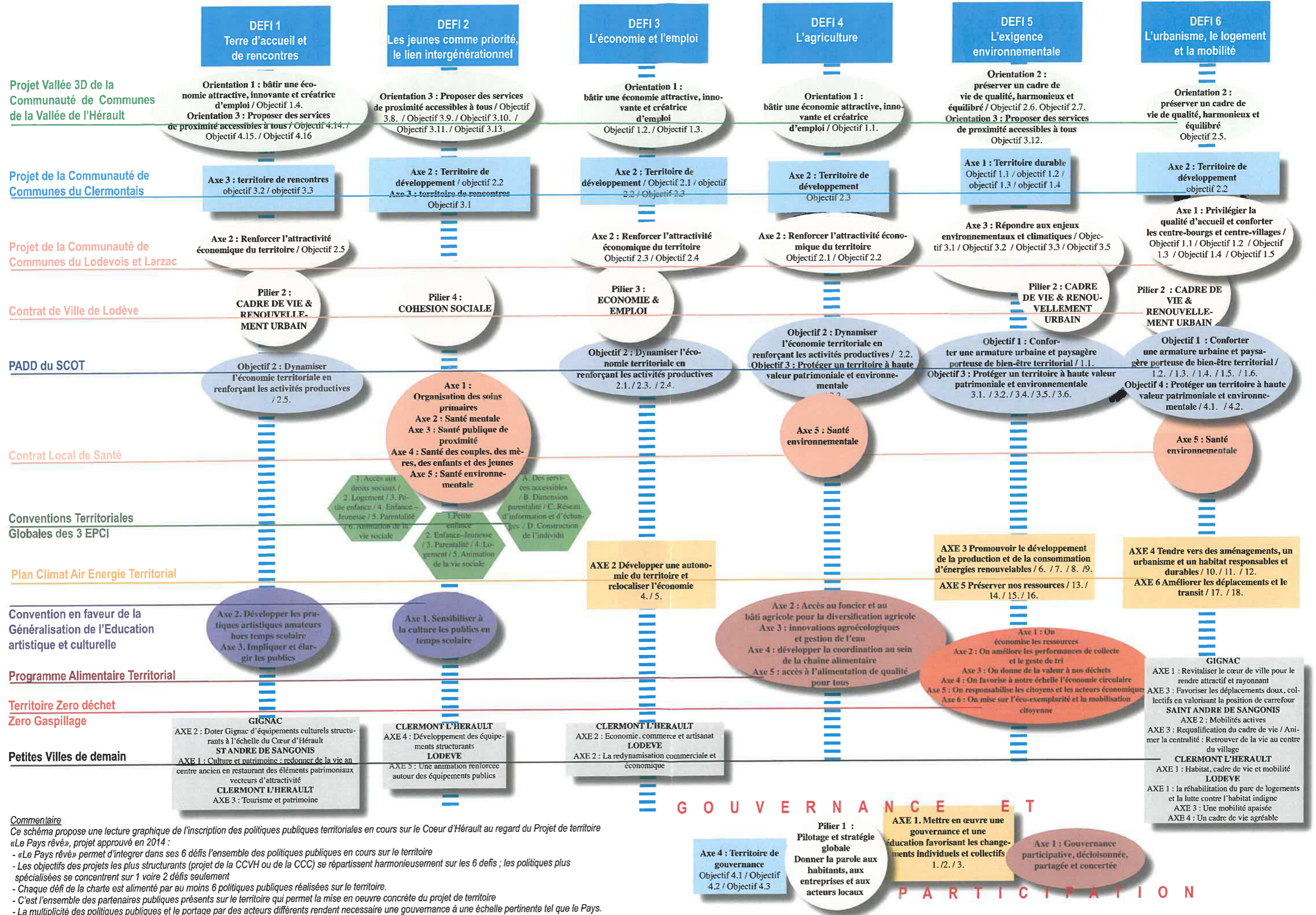
<p>Le Pays Révisé 1.0</p> <p>Défi n°1 : Une terre d'accueil et de rencontres Objectif 1.1 : Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet Objectif 1.2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire Objectif 1.3 : Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence Objectif 1.4 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel</p>	<p>Projet de territoire CCVH « Vallée 3D »</p> <p>Orientation 1 : bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emploi Objectif 1.1. Développer une agriculture durable de qualité Objectif 1.2. Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises Objectif 1.3. Protéger et développer le commerce de proximité Objectif 1.4. Développer une économie touristique de qualité</p>	<p>Projet de territoire Clermontais</p> <p>Axe 1 : Territoire durable : S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur notre environnement et préserver la biodiversité 1.1 L'eau : un bien commun à protéger. 1.2 Les déchets : une ressource à valoriser 1.3 La transition énergétique : un défi à relever 1.4 Protéger la biodiversité</p>	<p>PAOD du PLUI Lodevois et Larzac</p> <p>Axe 1 : Privilégier la qualité d'accueil et conforter les centre-bourgs et centres-villages 1.1 Rééquilibrer la croissance démographique 1.2 Répondre aux besoins en logements 1.3 Lutter contre l'étalement urbain et maîtriser la consommation foncière pour l'habitat 1.4 Optimiser les déplacements 1.5 Améliorer l'accès aux services et équipements</p>	<p>Contrat de Ville de Lodève</p> <p>Pilier 1: Pilotage et stratégie globale Donner la parole aux habitants, aux entreprises et aux acteurs locaux • Développer l'ingénierie territoriale • Mettre en place un observatoire de connaissance des réalités du quartier « Cœur de Ville » • Revaloriser l'image de Lodève (interne et externe)</p>	<p>Préfiguration CPER</p> <p>OS 1 : faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence Action 1 : filière d'avenir et Excellence universitaire et de recherche Action 2 : Rélais de croissance 2.1. Itinéraire et économie bleue 2.2. Montagne d'Occitanie 2.3. Economie touristique 2.4. Résilience du territoire et sous-croissance d'imentaire (PAT) Action 3 : Excellence culturelle et sportive 3.1. Culture et patrimoine 3.2. Sports – ambition Occitanie 2034</p>
<p>Défi n°2 : Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer Objectif 2.1 : Engager une politique «jeunes» à l'échelle du territoire Objectif 2.2 : Repenser les jeunes au centre des dispositifs Objectif 2.3 : Encourager les liens sociaux et intergénérationnels Objectif 2.4 : Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité</p>	<p>Orientation 2 : préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré Objectif 2.1. Planifier et maîtriser le développement urbain Objectif 2.2. Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité Objectif 2.3. Agir pour une gestion durable de toutes les ressources</p>	<p>Axe 2 : Territoire en développement : Créer des dynamiques de développement au service de la qualité de vie et de la production de richesses sur notre territoire 2.1 Un cadre de vie désirable 2.2 Un vivre ensemble basé sur le partage 2.3 L'attractivité du territoire comme fer de lance au développement</p>	<p>Pilier 2: CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN Lutter contre l'habitat indigne et dégradé • Requalifier et accroître le parc social en centre-ville • Requalifier les espaces commerciaux du centre-ville • Soutenir l'accompagnement social autour de l'habitat, notamment pour les jeunes et les personnes à mobilité réduite • Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable • Donner accès à des espaces naturels aux habitants du Quartier Politique de la Ville • Donner accès à l'art dans la rue</p>	<p>OS 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient Action 4 : mobilité de demain (mobilités actives/plan vélo et transports collectifs) Action 5 : Gestion intégrée de l'eau Action 6 : Biodiversité Action 7 : Transition énergétique et économie circulaire Action 8 : EEDD Action 9 : sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols</p>	<p>OS 2 : Promouvoir un développement équilibré des territoires d'Occitanie Action 10 : Mieux accompagner les territoires de projets 10.1. Territoires de projets 10.2. politique de la ville et renouvellement urbain 10.3. vitalité commerciale et artisanale Action 11 : désenclavement et attractivité des territoires 11.1. Aménagement numérique du territoire 11.2. canal des 2 mers 11.3. désenclavement routier et ferroviaire Action 12 : Agir pour la santé des occitans</p>
<p>Défi n°3 : L'économie et l'emploi Objectif 3.1 : Affirmer le Cœur d'Hérault comme une « destination économique » Objectif 3.2 : Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises Objectif 3.3 : Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes Objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays</p>	<p>Orientation 3 : proposer des services de proximité accessibles à tous Objectif 3.1. Renforcer l'accueil du jeune enfant Objectif 3.2. Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse Objectif 3.3. Accompagner la parentalité dans sa dimension éducative et impliquer les parents dans la vie des structures Objectif 3.4. Pérenniser et diversifier l'offre de soins Objectif 3.5. Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages Objectif 3.6. Soutenir et promouvoir les activités sportives Objectif 3.7. Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle Objectif 3.8. Renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture</p>	<p>Axe 3 : Territoire de rencontres : Cultiver un art de vivre et une façon d'être ensemble sur notre territoire 3.1 L'épanouissement de la jeunesse 3.2 Le sport et la culture, leviers de rencontres 3.3 Le tourisme, vecteur d'ouverture</p>	<p>Pilier 3: ECONOMIE & EMPLOI • Permettre la mobilité sur les pôles urbains dynamiques • Accompagner les créateurs d'entreprises et l'économie locale (commerces, artisanat) • Utiliser le renouvellement urbain de qualité écologique et patrimonial pour former, qualifier et donner de l'emploi autour des métiers des artisans du bâtiment • Développer la formation et favoriser l'insertion notamment par ESS autour de l'artisanat (d'art, de recyclage, du bâtiment...)</p>	<p>OS 3 : Promouvoir l'égalité des chances Action 13 : Emploi et formation (dont emploi et formation et ESS) Action 14 : égalité femmes-hommes Action 15 : favoriser l'accès à l'apprentissage 15.1. ressources pédagogiques numériques 15.2., 15.3., 15.4. accès à l'apprentissage supérieur, au logement social (logement et au restau universitaire</p>	<p>OS 3 : Favoriser l'égalité des chances Action 13 : Emploi et formation (dont emploi et formation et ESS) Action 14 : égalité femmes-hommes Action 15 : favoriser l'accès à l'apprentissage 15.1. ressources pédagogiques numériques 15.2., 15.3., 15.4. accès à l'apprentissage supérieur, au logement social (logement et au restau universitaire</p>
<p>Défi n°4 : L'agriculture Objectif 4.1 : Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global Objectif 4.2 : L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault Objectif 4.3 : Définir et mettre en oeuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique Objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument</p>	<p>Objectif 4.16. Expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré au 21^e siècle</p>	<p>Axe 4 : Territoire de gouvernance : Partager des valeurs et des modalités de fonctionnement et de travail en confiance au service du Projet de Territoire 4.1 L'usager et les agents communautaires au cœur du projet 4.2 La confiance, au cœur de la relation Commune/CCC 4.3 La mutualisation, au cœur de l'efficience</p>	<p>Pilier 4: COHESION SOCIALE • Permettre la mobilité sur les pôles urbains dynamiques • Adapter les dispositifs éducatifs au fort turn-over des familles et mettre en réseau les acteurs éducatifs • Mettre en avant le lien social et la citoyenneté autour d'approches conviviales de la culture, du patrimoine, des sports, de l'environnement et des espaces publics • Renforcer l'accès aux soins, notamment pour les plus jeunes, et à la qualité de l'approche santé (prévention) • Rendre plus lisibles l'accès aux droits et lutter contre les discriminations • Accroître les actions de prévention de la délinquance</p>	<p>Axe 3 : Répondre aux enjeux environnementaux ET climatiques 3.1 Veiller au respect et à la mise en valeur de la diversité et la qualité des paysages 3.2 Respecter les grands équilibres naturels du territoire et préserver sa biodiversité 3.3 Garantir l'équilibre quantitatif et le bon état écologique de la ressource en eau 3.4 Prendre en compte les risques dans le cadre d'un développement résilient 3.5 Encourager la production d'énergies renouvelables</p>	<p>Axe 4 : Territoire de gouvernance : Partager des valeurs et des modalités de fonctionnement et de travail en confiance au service du Projet de Territoire 4.1 L'usager et les agents communautaires au cœur du projet 4.2 La confiance, au cœur de la relation Commune/CCC 4.3 La mutualisation, au cœur de l'efficience</p>
<p>Défi n°5 : L'exigence environnementale Objectif n°5.1 : Oeuvrer pour un développement durable Objectif n°5.2 : Inscrire le Paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement Objectif n°5.3 : S'engager dans une démarche « Territoire en transition » Objectif n°5.4 : Soutenir une croissance verte et solidaire</p>	<p>Défi n°6: Urbanisation, logement et mobilité Objectif 6.1 : Construire et habiter autrement Objectif 6.2 : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires Objectif 6.3 : Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets Objectif 6.4 : Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens</p>	<p>Axe 4 : Territoire de gouvernance : Partager des valeurs et des modalités de fonctionnement et de travail en confiance au service du Projet de Territoire 4.1 L'usager et les agents communautaires au cœur du projet 4.2 La confiance, au cœur de la relation Commune/CCC 4.3 La mutualisation, au cœur de l'efficience</p>	<p>Axe 4 : Territoire de gouvernance : Partager des valeurs et des modalités de fonctionnement et de travail en confiance au service du Projet de Territoire 4.1 L'usager et les agents communautaires au cœur du projet 4.2 La confiance, au cœur de la relation Commune/CCC 4.3 La mutualisation, au cœur de l'efficience</p>	<p>Axe 4 : Territoire de gouvernance : Partager des valeurs et des modalités de fonctionnement et de travail en confiance au service du Projet de Territoire 4.1 L'usager et les agents communautaires au cœur du projet 4.2 La confiance, au cœur de la relation Commune/CCC 4.3 La mutualisation, au cœur de l'efficience</p>	<p>Axe 4 : Territoire de gouvernance : Partager des valeurs et des modalités de fonctionnement et de travail en confiance au service du Projet de Territoire 4.1 L'usager et les agents communautaires au cœur du projet 4.2 La confiance, au cœur de la relation Commune/CCC 4.3 La mutualisation, au cœur de l'efficience</p>

PADD du SCOT	Plan Climat Air Energie Territorial	Contrat Local de Santé	Convention en faveur de la Généralisation de l'Education artistique et culturelle	Programme Alimentaire territorial 3D
<p>Objectif 1. Conforter une amature urbaine et paysagère porteuse de bien-être territorial</p> <p>1.1. Organiser le développement territorial et l'urbanisation dans le respect des ÉLÉMENTS structurants du paysage</p> <p>1.2. Construire une multipolarité durable et solidaire</p> <p>1.3. Préserver la ruralité en maîtrisant les apports démographiques</p> <p>1.4. Renforcer la vitalité et l'attractivité des coeurs de villes et de villages</p> <p>1.5. Diversifier l'offre de logements 1.6. Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local</p>	<p>1. Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuelle et collectif.</p> <p>1. Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique</p> <p>2. Faciliter l'accès à l'information et la sensibilisation des publics</p> <p>3. Systématiser les démarches de mutualisation (schémas, audits énergétiques, etc</p> <p>2. Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie</p> <p>4. Développer et utiliser nos ressources locales : alimentation, recyclage, bâtiment, artisanat, énergie, services</p> <p>5. Développer et maintenir l'emploi local</p>	<p>Axe 1 : Organisation des soins primaires</p> <p>Mesure 1 : Accompagner les professionnels de santé libéraux dans le développement de projets de santé partagés / collectifs.</p> <p>Mesure 2 : Favoriser une organisation efficiente des soins aux heures de la Permanence Des Soins, en tenant compte des dispositifs existants et potentiels.</p> <p>Axe 2 : Santé mentale</p> <p>Mesure 1 : Poursuivre le développement du Projet Addictologie.</p> <p>Mesure 2 : Développer un programme de prévention santé et de réduction Des Risques en milieu festif.</p> <p>Mesure 3 : Développer un programme d'actions visant à faciliter l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des publics les plus fragiles.</p> <p>Mesure 4 : Appuyer les actions visant à améliorer la couverture vaccinale de la population.</p> <p>Axe 3 : Santé publique de proximité</p> <p>Mesure 1 : Poursuivre le développement du Projet Addictologie.</p> <p>Mesure 2 : Développer un programme de prévention santé et de réduction Des Risques en milieu festif.</p> <p>Mesure 3 : Développer un programme d'actions visant à faciliter l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des publics les plus fragiles.</p> <p>Mesure 4 : Appuyer les actions visant à améliorer la couverture vaccinale de la population.</p> <p>Axe 4 : Santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes</p> <p>Mesure 1 : Accompagner la formalisation d'un parcours en santé périnatale sur le territoire.</p> <p>Mesure 2 : Animer une dynamique d'acteurs autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant et du jeune.</p> <p>Mesure 3 : Accompagner la formalisation d'un parcours en santé sexuelle sur le territoire.</p> <p>Mesure 4 : Accompagner la formalisation d'un parcours en santé des enfants et des jeunes sur le territoire.</p> <p>Axe 5 : Santé environnementale</p> <p>Mesure 1 : Encourager un aménagement du territoire (urbanisme, qualité des milieux, mobilité, habitat...)</p> <p>Mesure 2 : Soutenir les suites du projet « Trajectoires » consacré à l'usage des pesticides dans l'agriculture.</p>	<p>1. Sensibiliser à la culture les publics en temps scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentations spécifiques pour les scolaires avec interventions d'artistes dans les établissements - Créations numériques - Résidences d'artistes collèges / lycées - Accueil de classes - Accompagnages scolaires - Patrimoine (visites patrimoniales, partenariats avec les lieux patrimoniaux du territoire) - Actions de sensibilisation artistique par des musiciens intervenants diplômés <p>2. Développer les pratiques artistiques amateurs hors temps scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de pratique artistique - Enseignement musical - Développement des outils numériques et actions en faveur de la lecture (médiathèques) - Arts plastiques - Patrimoine <p>3. Impliquer et élargir les publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagnonnage avec des associations et des structures relais - Projets artistiques de territoire - Actions patrimoniales - Publics spécifiques (petite enfance, personnes âgées, public d'exclusion sociale, en fragilité économique, public Quartier prioritaire de la Politique de la ville, public familial...) 	<p>1 Gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mise en place de la gouvernance territoriale horizontale générale . Création et pilotage des comp résultats . Valoriser les résultats des EGAD et capitaliser sur ses résultats . Engager durablement le territoire sur la mission agricole et alimentaire . Décloisonnement et coopération . Suivi-évaluation <p>2 Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> . Création d'espaces tests agricoles . Création d'un observatoire foncier et animation bourse foncière . Formation des élus à la gestion du foncier et du bâti agricole et encourager le portage foncier public . Agri task force pour un accompagnement renforcé à l'installation agricole . Reconquête des friches agricoles <p>3 Innovations agro-écologiques et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> . Création d'un pôle "innovations" pour recenser et essayer les pratiques de transitions agro-écologiques sur le territoire . Diffuser et enrichir la grille d'évaluation du potentiel agronomique des terres agricoles établis dans le cadre de l'étude des friches agricoles . Création du DEFI 'Eau' (Défendre l'Eau, Faciliter l'innovation) à l'échelle du pays <p>4 Accès à l'alimentation de qualité pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> . Animer un partenariat de solidarité alimentaire inter-institutionnel et multi acteurs avec les habitants . Concevoir un système digne d'accès à une alimentation de qualité pour tous . Sensibiliser les élus à l'accès à une alimentation saine . Aider à la mise en place d'un ou plusieurs lieux de transformation solidaire sur le territoire . Étudier de nouvelles formes de coopération de formation avec le LPA de Gignac . Orienter et soutenir l'insertion professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de la cuisine, de la transformation des produits et de la récupération <p>5 Développer la coordination au sein de la chaîne alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> . Aider à la création d'une plateforme locale de production, transformation, conditionnement et distribution en circuits courts et en lien avec les producteurs locaux . Aider à la création d'une instance de coordination de la demande alimentaire pour la restauration collective basée sur le volontariat (établissements scolaires, EPA...) . Aider à la création d'un dispositif de coordination de la production alimentaire
<p>Objectif 2. Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives</p> <p>2.1. Afficher une ambition et une stratégie de développement économique s'appuyant sur les spécificités locales</p> <p>2.2. Développer une activité agricole structurante et stratégique</p> <p>2.3. Conforter les espaces économiques existants et préparer l'avenir</p> <p>2.4. Consolider les équilibres</p> <p>2.5. Valoriser les atouts touristiques du cœur d'Hérault</p> <p>Objectif 3 Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale</p> <p>3.1. Protéger les espaces porteurs de biodiversité</p> <p>3.2. Préserver et valoriser la qualité exceptionnelle des paysages du Pays Cœur d'Hérault</p> <p>3.3. Préserver l'espace, notamment agricole et FORESTIER, comme un bien commun</p> <p>3.4. Protéger et gérer durablement la ressource en eau</p> <p>3.5. Economiser l'énergie et valoriser son potentiel de développement</p> <p>3.6. Prendre en compte les risques naturels et les nuisances dans le développement du territoire</p> <p>Objectif 4, Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable</p> <p>4.1. Renforcer et diversifier l'offre de mobilité durable</p> <p>4.2. Réduire les besoins de déplacements</p>	<p>3. Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables</p> <p>6. Sensibiliser et former les acteurs du territoire sur les enjeux du développement des ENR et leurs potentiels locaux</p> <p>7. Favoriser les initiatives locales et les projets participatifs dans le développement des ENR</p> <p>8. Faciliter le portage de projets ENR</p> <p>9. Développer la production et la consommation d'ENR&R au sein du mix énergétique du territoire</p> <p>4. Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables</p> <p>10. Promouvoir un aménagement du territoire durable résilient aux changements climatiques</p> <p>11. Porter une action ciblée sur la lutte contre l'habitat précaire</p> <p>12. Engager le PCH dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique du bâti (public/privé) et la réduction des consommations d'énergie</p> <p>5. Préserver nos ressources</p> <p>13. Poursuivre et consolider la politique de gestion des déchets sur le territoire</p> <p>14. Développer une gestion adaptée de la ressource en eau et lutter contre les pollutions de l'eau</p> <p>15. Continuer le travail sur l'adaptation des pratiques, des cultures et des plantations au changement climatique</p> <p>16. Favoriser les pratiques qui préservent et développent la biodiversité et la qualité des sols</p> <p>6. Améliorer les déplacements et le transit</p> <p>17. Garantir une bonne articulation entre la gouvernance propre au Schéma de mobilité et au PCAET</p> <p>18. Développer une mobilité durable</p>	<p>1. Sensibiliser à la culture les publics en temps scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentations spécifiques pour les scolaires avec interventions d'artistes dans les établissements - Créations numériques - Résidences d'artistes collèges / lycées - Accueil de classes - Accompagnages scolaires - Patrimoine (visites patrimoniales, partenariats avec les lieux patrimoniaux du territoire) - Actions de sensibilisation artistique par des musiciens intervenants diplômés <p>2. Développer les pratiques artistiques amateurs hors temps scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de pratique artistique - Enseignement musical - Développement des outils numériques et actions en faveur de la lecture (médiathèques) - Arts plastiques - Patrimoine <p>3. Impliquer et élargir les publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagnonnage avec des associations et des structures relais - Projets artistiques de territoire - Actions patrimoniales - Publics spécifiques (petite enfance, personnes âgées, public d'exclusion sociale, en fragilité économique, public Quartier prioritaire de la Politique de la ville, public familial...) <p>4. Structurer l'éducation artistique et culturelle par la formation, la coopération, les outils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation professionnelle croisée - Travail sur les parcours - Outils numériques - Travail sur la mobilité des publics - Mise en relation des acteurs locaux de l'EAC - Evaluation 	<p>1 Gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mise en place de la gouvernance territoriale horizontale générale . Création et pilotage des comp résultats . Valoriser les résultats des EGAD et capitaliser sur ses résultats . Engager durablement le territoire sur la mission agricole et alimentaire . Décloisonnement et coopération . Suivi-évaluation <p>2 Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> . Création d'espaces tests agricoles . Création d'un observatoire foncier et animation bourse foncière . Formation des élus à la gestion du foncier et du bâti agricole et encourager le portage foncier public . Agri task force pour un accompagnement renforcé à l'installation agricole . Reconquête des friches agricoles <p>3 Innovations agro-écologiques et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> . Création d'un pôle "innovations" pour recenser et essayer les pratiques de transitions agro-écologiques sur le territoire . Diffuser et enrichir la grille d'évaluation du potentiel agronomique des terres agricoles établis dans le cadre de l'étude des friches agricoles . Création du DEFI 'Eau' (Défendre l'Eau, Faciliter l'innovation) à l'échelle du pays <p>4 Accès à l'alimentation de qualité pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> . Animer un partenariat de solidarité alimentaire inter-institutionnel et multi acteurs avec les habitants . Concevoir un système digne d'accès à une alimentation de qualité pour tous . Sensibiliser les élus à l'accès à une alimentation saine . Aider à la mise en place d'un ou plusieurs lieux de transformation solidaire sur le territoire . Étudier de nouvelles formes de coopération de formation avec le LPA de Gignac . Orienter et soutenir l'insertion professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de la cuisine, de la transformation des produits et de la récupération <p>5 Développer la coordination au sein de la chaîne alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> . Aider à la création d'une plateforme locale de production, transformation, conditionnement et distribution en circuits courts et en lien avec les producteurs locaux . Aider à la création d'une instance de coordination de la demande alimentaire pour la restauration collective basée sur le volontariat (établissements scolaires, EPA...) . Aider à la création d'un dispositif de coordination de la production alimentaire 	

<p>Projet Educatif Global de Territoire du Clermontais</p> <p>A. des services accessibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès des services à l'ensemble des usagers du territoire • Développer de nouveaux services • Favoriser l'accueil du public porteur de handicap • Améliorer les modes d'accueil existants • Améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles en difficulté sociale <p>B. Dimension parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des outils d'accompagnement à la parentalité • Intégrer les familles dans la vie locale • Accompagner les familles sur l'ensemble du territoire <p>C. Réseau d'information et d'échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accessibilité et la diffusion de l'information • Coordonner les échanges entre acteurs <p>D. Construction de l'individu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une attitude citoyenne • Éveiller aux richesses du territoire • Favoriser l'autonomie • Faire découvrir d'autres environnements • Accompagner les transitions d'âge importantes 	<p>Convention Territoriale Globale de la Vallée de l'Hérault</p> <p>1. Petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'offre d'accueil collectif • Groupe e travail sur l'accueil occasionnel • Groupe de travail portant sur les familles en difficultés sociales • Groupe de travail portant sur l'accueil des enfants porteurs de handicap • Démarche de la communication du RAM auprès des 28 communes <p>1. Enfance – Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des professionnels des ALSH enfants et adolescents • Coordination du Réseau Jeunesse <p>2. Parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner des actions parentalité <p>3. Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'intérêt Général « Renouveau » • Développement d'une offre de logement diversifiés <p>4. Animation de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de réflexion collaborative pour renforcer les liens entre les habitants et encourager la participation à la vie du territoire 	<p>Convention Territoriale Globale du Lodevois et Larzac</p> <p>1. Accès aux droits sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires • Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité • Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale <p>2. Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie <p>3. Petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et/ou développer l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles avec une attention particulière pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap et d'enfants dont les parents poursuivent un parcours d'insertion <p>4. Enfance – Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la structuration d'une offre « enfance jeunesse » adaptée aux besoins des familles et favorisant la continuité éducative <p>5. Parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et/ou développer une offre de service tous publics - parent enfants jeunes et adolescents - <p>6. Animation de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale dur les territoires en renforçant et/ou développant l'offre de service Animation de la vie sociale 	<p>Territoire Zéro déchets Zéro Gaspiillage 2019-2025</p> <p>Axe 1 : On économise les ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les activités de réemploi en partenariat avec les ressources du territoire • Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et classique (fourmet bags...) • Développer le compostage individuel et partagé : + 30 aires de compostage partagé d'ici 2021 • Améliorer les comportements d'achat et l'offre des commerces locaux avec les Commerçants ZDZG • Poursuivre l'opération Stop-pub car 2/3 des habitants n'en ont pas sur leur boîte aux lettres • Déployer les couches lavables avec un accompagnement des parents et des professionnels <p>Axe 2 : On améliore les performances de collecte et le geste de tri</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication de proximité : kits de bienvenus, plus d'ambassadeurs du tri... • Avoir une collecte performante favorisant le retour au sol de la matière organique en agissant sur les dotations, les circuits et les fréquences de collecte • Renforcer la proximité et l'attractivité des points tri avec le déploiement de bâches communicantes, des nouveaux points tri et de la sensibilisation contre les dépôts sauvages • Avoir un service déchèterie rationnel et de qualité avec la mise en conformité des déchèteries <p>Axe 3 : On donne de la valeur à nos déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les rendements de la plateforme de compostage d'Aspiran en la faisant évoluer • Aller vers le développement d'un centre de tri nouvelle génération en partenariat avec les territoires voisins pour mettre en place l'extension des consignes de tri • Rechercher des solutions et filières de valorisation locales : plâtre, valorisation du bois... <p>Axe 4 : On favorise à notre échelle l'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourner le développement économique local vers l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale • Aller vers une collecte séparée des papiers des professionnels et des administrations <p>Axe 5 : On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place la redevance spéciale ainsi que les premiers jalons de la tarification incitative <p>Axe 6 : On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'éco-exemplarité au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire... • Sensibiliser le grand public lors des manifestations et des visites des équipements du SCH • Sensibiliser les publics scolaires avec des animations en classe, des concours, des visites... • Faire connaître les produits du SCH avec la création de la marque Centre Hérault
--	--	--	---

Petite Ville de Demain 2021 -2026 GIGNAC	Petite Ville de Demain 2021 -2026 SAINT ANDRE DE SANGONIS	Petite Ville de Demain 2021 -2026 CLERMONT L'HERAULT	Petite ville de Demain 2021 -2026 LODEVE
<p>AXE 1 : Revitaliser le cœur de ville pour le rendre attractif et rayonnant</p> <p>AXE 2 : Doter Gignac d'équipements culturels structurants à l'échelle du Cœur d'Hérault</p> <p>AXE 3 : Favoriser les déplacements doux, collectifs en valorisant la position de carrefour</p>	<p>AXE 1 : Culture et patrimoine : redonner de la vie au centre ancien en restaurant des éléments patrimoniaux vecteurs d'attractivité</p> <p>AXE 2 : Mobilités actives : Redéfinition de la circulation, de la centralité et de la place de la voiture</p> <p>AXE 3 : Requalification du cadre de vie / Animer la centralité : Retrouver de la vie au centre du village</p>	<p>AXE 1 : Habitat, cadre de vie et mobilité</p> <p>AXE 2 : Economie, commerce et artisanat</p> <p>AXE 3 : Tourisme et patrimoine</p> <p>AXE 4 : Développement des équipements structurant</p>	<p>AXE 1 : la réhabilitation du parc de logements et la lutte contre l'habitat indigne</p> <p>AXE2 : La redynamisation commerciale et économique</p> <p>AXE 3 : Une mobilité apaisée</p> <p>AXE 4 : Un cadre de vie agréable</p> <p>AXE 5 : Une animation renforcée autour des équipements publics</p>

SCHEMA GENERAL DE POSITIONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES DU COEUR D'HERAULT AU REGARD DU PROJET DE TERRITOIRE «LE PAYS REVE»



Commentaire
 Ce schéma propose une lecture graphique de l'inscription des politiques publiques territoriales en cours sur le Cœur d'Hérault au regard du Projet de territoire «Le Pays rêvé», projet approuvé en 2014 :

- «Le Pays rêvé» permet d'intégrer dans ses 6 défis l'ensemble des politiques publiques en cours sur le territoire
- Les objectifs des projets les plus structurants (projet de la CCVH ou de la CCC) se répartissent harmonieusement sur les 6 défis ; les politiques plus spécialisées se concentrent sur 1 voire 2 défis seulement
- Chaque défi de la charte est alimenté par au moins 6 politiques publiques réalisées sur le territoire.
- C'est l'ensemble des partenaires publics présents sur le territoire qui permet la mise en œuvre concrète du projet de territoire
- La multiplicité des politiques publiques et le portage par des acteurs différents rendent nécessaire une gouvernance à une échelle pertinente tel que le Pays.

annexe 4

Liste des Contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE du Cœur d'Hérault

- Contrat local de Santé du Cœur d'Hérault
- Contrat de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle du Cœur d'Hérault
- Petites Villes de Demain de Clermont l'Hérault
- Petites Villes de Demain de Gignac
- Petites Villes de Demain de Lodève
- Petites Villes de Demain de Saint André de Sangonis
- Contrat de Ville de Lodève
- Contrat de rivière du Fleuve Hérault

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU CŒUR D'HERAULT
Annexe financière 2021

Opérations	Référence Plan de relance / détails	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût HT	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région		Conseil Départemental		Autres		Autofinancement					
							%		%	commentaire	%	Commentaires	%	commentaire	%	commentaire	%						
Défi 1 : Une terre d'accueil et de rencontres																							
Réhabilitation du Théâtre le Sillon		CLERMONT L'HERAULT	CCC	2 609 982,00 €	2 174 985,00 €		80 %			435 000,00 €	France Relance (DRAC) Financement acquis	20 %	543 630 €	Financement acquis	25 %	435 000 €	20 %	En cours	326 178 €	15 %	434 904 €	20 %	
Restauration de l'ensemble patrimonial de Saint-Fulcran (tranche 1)	Plan Cathédrale	LODEVE	Commune		1 550 000,00 €					1 200 000,00 €	France Relance (DRAC)	77 %	200 000 €	Financement acquis	13 %						82 460 €	5 %	
Actions 2021 de la Convention de Généralisation pour l'Éducation Artistique et Culturelle	OGFAC	PAYS CŒUR D'HERAULT	multiples		283 833,00 €	76 700 €	27 %			42 700,00 €	DRAC	15 %	19 000 €	Financement acquis	7 %	15 000 €	5 %			46 350,00 €	109 416,00 €	39 %	
Transition écologique dans les établissements touristiques - Lauréat de l'AAP "Fond tourisme durable"	Fond de soutien à l'émergence d'un tourisme durable	PAYS CŒUR D'HERAULT	SYDEL	33 000,00 €	30 000,00 €	10 000 €				11 000,00 €	ADEME	37 %									20 000 €	67 %	
Réhabilitation et restauration de l'ancienne abbaye d'Aniane - restauration de la chapelle		ANIANE	CCVH	2 300 000 €	1 965 332 €	1 355 191 €				260 000,00 €	DSIL 2018	13 %	295 191 €	en cours d'instruction	15 %	400 000 €	20 %	162 000 euros déjà acquis	400 000 €	20 %	610 141 €	45 %	
Mise en accessibilité de la mairie de Saint-Paul et Valmalle		Saint-Paul et Valmalle	Commune	900 416,00 €	750 347,00 €	485 800 €	55 %			280 000,00 €	DETR 2019 et 2020	37 %	50 000 €	Financement acquis	7 %	156 800 €	21 %	voté en 2020			370 347 €	49 %	
Mise en accessibilité des ERP - Annexe 2		PAULHAN	Commune	252 705,00 €	210 588,00 €	163 335 €	78 %			113 335,00 €	DETR 2020	54 %	50 000 €	Dossier proposé en CP en fin d'année 2021	24 %						47 253 €	22 %	
Bourg-Centre : Mise en accessibilité de l'espace Lueva		LODEVE	Commune	228 281,00 €	190 234,00 €	152 725 €	- €			50 000 €			50 000 €	Dossier proposé en CP en fin d'année 2021	26 %	64 679 €	34 %		38 046 €	20 %	39 509 €	21 %	
Bourg-Centre : Réalisation du pôle culturel Confluence (tranche 1)		LODEVE	Commune	473 105,00 €	394 255,00 €	203 334 €	- €	118 276,00 €	30 %				85 058 €	Financement acquis	22 %						92 358 €	23 %	
Bourg-Centre : Construction d'une salle polyvalente		CANET	Commune	1 666 510,80 €	1 388 759,00 €	708 290 €	51 %					0 %	250 000 €	Financement acquis	29 %	416 628 €	30 %		41 662 €	3 %	680 469 €	49 %	
Construction d'un espace polyvalent		OCTON	Commune	288 000,00 €	240 000,00 €	88 000 €	28 %					0 %	48 000 €	Financement acquis	20 %	20 000 €	8 %				172 000 €	72 %	
Bourg-Centre : Restauration de la fontaine		MONTARNAUD	Commune	24 210,00 €	20 175,00 €	16 140 €	80 %						5 548 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	27 %	5 548 €	27 %		5 044 €	25 %	16 140 €	-80 %	
Bourg-Centre : Réhabilitation de la gare (tranche 2)		PAULHAN	Commune	585 981,20 €	489 151,00 €	345 660 €	71 %	- €	0 %	50 000,00 €	Fonds Friches	10 %	100 000 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	20 %	195 660 €	40 %		- €	0 %	143 491 €	29 %	
Aménagement de l'entrée de village		BRIGNAC	Commune	292 692,96 €	243 910,80 €	161 861 €	66 %	- €	0 %			0 %	37 861 €	Financement acquis	16 %	90 000 €	37 %		34 000 €	14 %	82 050 €	34 %	
Aménagement de la place de la Mairie		MOUREZE	Commune	274 737,60 €	228 948,00 €	63 473 €	23 %	- €	0 %			0 %	52 015 €	Financement acquis	19 %	- €	0 %		11 458 €	4 %	211 265 €	77 %	
Aménagement du parvis de la mairie		MONTPEYROUX	Commune	256 107,60 €	213 423,00 €	93 967 €	44 %	- €	0 %	- €		0 %	29 940 €	Financement acquis	14 %	64 027 €	30 %		- €	0 %	119 456 €	56 %	
Aménagement de la cour du château et du parvis de la mairie		SAINT FELIX DE LODEZ	Commune	144 535,00 €	173 442 €	70 907 €	41 %	- €	0 %			0 %	28 907 €	Financement acquis	20 %	42 000 €	29 %		- €	0 %	102 535 €	71 %	
Création d'une esplanade		SAINT ETIENNE DE GOURGAS	Commune	112 987,20 €	94 155,00 €	59 586 €	63 %	- €	0 %			0 %	21 986 €	Financement acquis	23 %	37 600 €	40 %		- €	0 %	34 570 €	37 %	
Construction d'une médiathèque		MONTPEYROUX	Commune	247 200,00 €	206 000,00 €	158 950 €	78 %			59 000,00 €	DRAC + DETR		40 000 €	Financement acquis		29 000 €	10 %		40 950 €	20 %	46 050 €	22 %	
Défi 2 : Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer																							
Pôle santé du Gignac	Cohésion - Dynamiques territoriales et contractualisation	GIGNAC	CCVH	1 270 000 €	972 600,00 €	219 000 €				219 000,00 €	DSIL 2019	23 %									753 600 €	77 %	
Mise en sécurité de l'école Alphonse Daudet		CLERMONT L'HERAULT	Commune	285 600,00 €	238 000,00 €	154 669 €				107 825,00 €	DETR 2021	45 %				45 844 €	20 %				83 331 €	35 %	
Réhabilitation du centre de santé	CLS	PLAISSAN	Commune	141 600,00 €	118 000,00 €	52 729 €	45 %			29 129,00 €	DSIL relance 2020	25 %	23 600 €	Financement acquis	20 %						65 271 €	55 %	
Défi 3 : L'économie et l'emploi																							
Requalification du boulevard Saint Jean (Phase 2 - Tranche 2)		ANIANE	Commune	430 666,80 €	358 889,00 €	254 155 €	71 %	- €	0 %	- €		0 %	85 155 €	Financement acquis	24 %	160 000 €	45 %		9 000 €	3 %	104 734 €	29 %	
Bourg-Centre : Réhabilitation des rues et placettes du centre-ville		CANET	Commune	176 739,60 €	147 283,00 €	82 869 €	56 %	- €	0 %	- €		0 %	23 976 €	Financement acquis	16 %	58 913 €	40 %		- €	0 %	64 394 €	44 %	
Défi 4 : L'agriculture																							
Programme Alimentaire Territorial	mesure 13 Volet B du plan de relance "consolidation des PAI"	PAYS CŒUR D'HERAULT	SYDEL	418 126,00 €	418 126,00 €	160 378 €	38 %	10 800,00 €	3 %	149 578 €	France relance mesure 13 volet B	36 %								117 200 €	28 %	158 140 €	38 %
Défi 5 : L'exigence environnementale																							
Rénovation thermique de l'école Gély		LODEVE	Ville de Lodève	338 856,00 €	282 380,00 €	207 446 €	73 %			101 052,00 €	DSIL TEE 2021	36 %	50 000 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	18 %	56 394 €	20 %				74 934 €	27 %	
Rénovation thermique de l'école Vinas		LODEVE	Ville de Lodève	334 800,00 €	279 000,00 €	139 500 €	50 %			139 500,00 €	DSIL TEE 2021										139 500 €	50 %	
Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école communale		LE CAYLAR	Commune	686 068,00 €	571 723,00 €	443 005 €	77 %			228 691,00 €	DETR 2021 = 92344,60 € acquis, solde fléché sur 2022	40 %	100 000 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	17 %	114 314 €	20 %				128 718 €	23 %	
Rénovation thermique de l'école J. Friévert		CLERMONT L'HERAULT	Commune	807 432,00 €	672 860,00 €	539 000 €	80 %			390 000,00 €	DSIL TEE 2021	58 %	50 000 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	7 %	79 000 €	12 %		20 000,00 €	3 %	134 716 €	20 %	
Expérimentation de points de collecte de bio déchets en cœur de village		CCVH	CCVH	36 000,00 €	30 000,00 €	12 000 €	40 %	- €	0 %	- €		40 %	12 000 €	Financement acquis	40 %	- €	0 %		0 €	0 %	18 000 €	60 %	
Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité																							
Voie verte tranche 2021 et d'un espace sportif		PAULHAN	Commune	415 712,40 €	346 427,00 €	173 570 €	50 %	- €	0 %	- €		0 %	35 000 €	Financement acquis	10 %	138 570 €	40 %		- €	0 %	172 857 €	50 %	
Rénovation énergétique de la salle Bellevue		SAINT GUIRAUD	Commune	16 088,40 €	13 407,00 €	2 881 €	20 %	- €	0 %	- €		0 %	2 681 €	Financement acquis	20 %	- €	0 %		- €	0 %	10 726 €	80 %	
Bourg-Centre : Aménagement urbain de cheminement doux		SAINT ANDRE DE SANGONIS	Commune	460 783,20 €	383 986,00 €	307 188 €	80 %	- €	0 %	- €		0 %	93 219 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	24 %	213 965 €	56 %		- €	0 %	76 798 €	20 %	
Passerelle Cosmo-Lycée	Accélération de travaux sur les infrastructures de transport	GIGNAC	CCVH	1 920 000 €	1 618 900 €	1 090 000 €				300 000,00 €	DSIL 2021	19 %	150 000,00 €	financement acquis	9 %				640 000 €	45 %	526 900 €	33 %	

PEM Gignac		GIGNAC	CCVH	3 200 000 €	2 700 000,00 €	2 154 712 €				534 712,00 €	DSIL et Relance 2020	20 %	€1 350 000,00	financement acquis	50 %	270 000 €	10 %			595 288 €	22 %	
Petites villes de demain / Bourgs centres	Manager de commerce	GIGNAC - ST ANDRE	CCVH	117 000,00 €	117 000,00 €					40 000,00 €	Banque des territoires	34 %								77 000 €	65 %	
	Etude de faisabilité de réhabilitation de l'ilot presbytère	SAINT ANDRE DE SANGONIS	Commune	40 848,00 €	34 040,00 €	25 530 €	75 %	- €	0 %	- €		0 %	17 020 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	50 %	- €	0 %	8 510 €	25 %	8 510 €	25 %	
	Chef de projet PVD	CLERMONT L'HERAULT	Commune	60 000,00 €	60 000,00 €	45 000 €				45 000,00 €	ANAH + Banque de territoire	75 %								15 000 €	33 %	
	Bilan et calibrage de l'OPAH	LODEVE	CCLL	18 180 €	15 150,00 €	12 120 €	80 %	- €	0 %	- €		0 %	4 545 €	Dossier proposé lors d'une future CP régionale	30 %	7 575 €	50 %	0 €	0 %	3 030 €	20 %	
TOTAL MAQUETTE																						
				9 673 387,76 €	13 722 272,80 €	6 543 340 €	48 %	129 076 €	1 %	2 540 522,00 €		19 %	1 234 611 €		9 %	2 320 982 €	17 %	372 230 €	3 %	5 130 796 €	37 %	



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Convention d'appui opérationnel Accompagnement à l'élaboration et/ou mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays Cœur d'Hérault

Entre

L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), établissement public de l'Etat créé par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 et en application du décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019, dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, et immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro SIRET 130 026 032 00016, représenté par son directeur général, Yves Le Breton.

Ci-après dénommée « l'ANCT »,

Et

le SYDEL du Pays cœur d'Hérault, ayant son siège 9 Rue de la Lucque, 34725 Saint-André-de-Sangonis, représentée par son président M. Jean François SOTO

Ci-après dénommée « Pays cœur d'Hérault »

Et

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'Etat, ayant son siège Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex, représenté par M. Cyrille PORTALEZ, directeur de la Direction territoriale Occitanie, située à 1 Av. du Colonel Roche, 31400 Toulouse .

Ci-après dénommé « le Cerema »,

désignés individuellement comme la Partie et collectivement comme les Parties.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

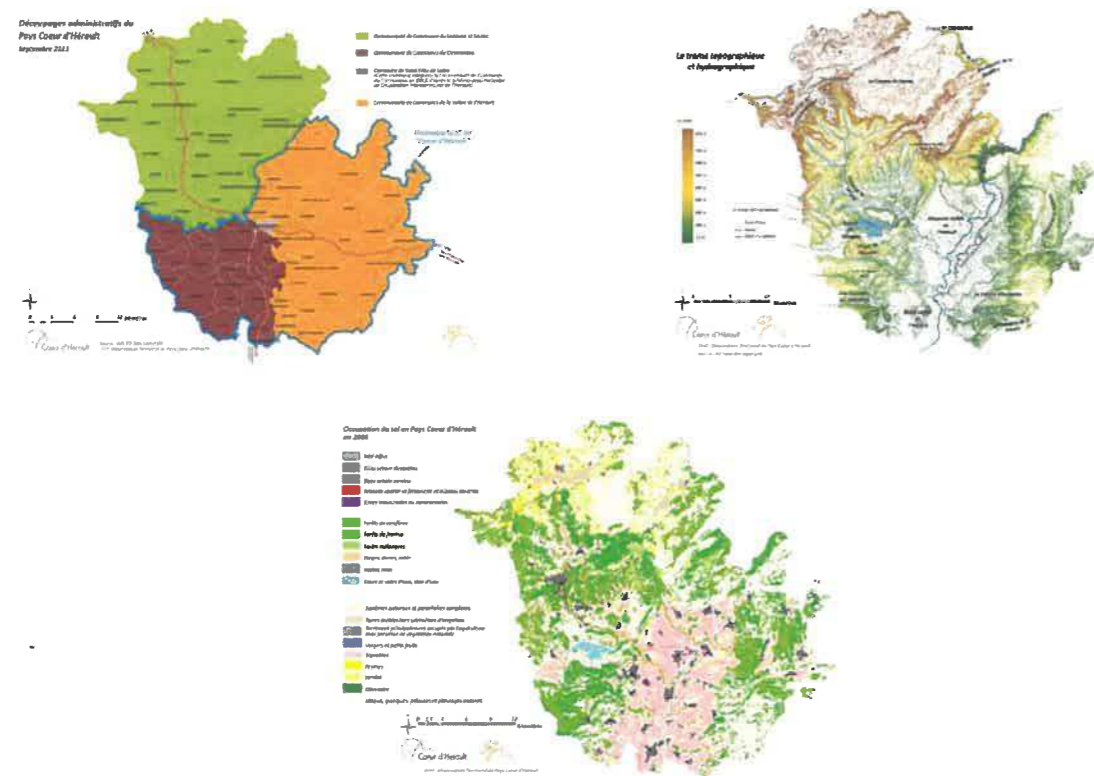
Contexte de l'intervention

Présentation de la collectivité et expression de son besoin

Le SYDEL du Pays coeur d'Hérault, est composée de 3 EPCI :

- La Communauté de Communes du Clermontais,
- La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac,
- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Ce territoire du Pays Cœur d'Hérault représente aujourd'hui un bassin de vie de plus de 82 000 habitants (Insee 2018). Outre les influences et dynamiques induites par les territoires voisins de l'agglomération de Montpellier et du Biterrois, le Pays Cœur d'Hérault bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence de 2 autoroutes gratuites (A75/A750) et d'un cadre de vie préservé. l'occupation du sol est très agricole et naturelle et l'armature urbaine est multipolaire.



Le Pays Cœur d'Hérault souhaite très rapidement finaliser son CRTE, en actant des démarches bien engagées pour 2021; il exprime le besoin d'appui du Cerema à la fois pour mettre en place des indicateurs de suivi des fiches actions du CRTE actualisé 2022, une fois finalisées et validées par l'Etat, mais aussi l'assister en terme d'animation des acteurs, pour réactualiser le projet de territoire approuvé en 2014 : l'objectif du Pays est donc en 2022 d'actualiser le CRTE 2021 par un projet politique renouvelé et des fiches actions actualisées pour la période 2022-2025. Le travail du Cerema permettra de préparer la mise à jour, par la collectivité, de son CRTE en 2022.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) permettent d'accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.

Ils visent également la territorialisation du plan de relance, dont la mise en œuvre peut nécessiter pour les territoires une ingénierie d'accompagnement.

Le Cerema et l'ANCT s'associent pour proposer un accompagnement sur mesure aux besoins d'ingénierie des territoires en déclinaison du modèle d'intervention prévu dans la convention-cadre passée entre l'Etat, l'ANCT et le Cerema conclue en 2020.

Le Cerema, établissement d'ingénierie pour la transition écologique et la cohésion des territoires, met à disposition son expertise **pour apporter un appui opérationnel aux porteurs de contrat dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur CRTE.**

Il mobilise ses équipes pour accompagner M. Lanieste DGS du Pays cœur d'Hérault (pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre du CRTE), en complément de l'appui apporté par l'écosystème local et en lien avec l'ANCT, dans les termes fixés ci-dessous.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit entre les Parties

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de l'accompagnement réalisé par le Cerema pour l'élaboration / la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault.

Les modalités financières de cet accompagnement sont définies par la convention de cofinancement liant l'ANCT et le Cerema et prévoyant un co-financement à parts égales.

Article 2 – Prestations immédiates pour l'élaboration / la mise en œuvre du CRTE

Description du besoin d'accompagnement exprimé par le Pays Cœur d'hérault et prestation proposée par le Cerema, avec la perspective de faire progresser le territoire dans sa trajectoire de transition écologique, avec une attention particulière sur le sujet de l'évaluation :

- l'objectif du Pays est de terminer et signer le CRTE 2021 en novembre et de préparer sa mise à jour en décembre via des fiches actions 2022-2025. L'appui du Cerema portera donc sur ces fiches actions 2022 finalisées et validées par l'État: le Cerema proposera des indicateurs de suivi des actions du CRTE, simples et opérationnels, croisant à la fois les indicateurs préconisés par les outils méthodologiques du CRTE et ceux déjà en place du PCAET.

- l'objectif du Pays est d'actualiser son projet de territoire approuvé en 2014, notamment les « défis » qui sont aussi socle du CRTE. Le Cerema assistera en terme d'animation, les acteurs du Pays Coeur d'Hérault, pour actualiser le projet de territoire. Le Cerema sera donc en AMO d'actualisation d'un projet de territoire renouvelé pour 2022.

Article 3 – Modalités de réalisation des prestations immédiates

La prestation réalisée par le Cerema prévoit la mobilisation forfaitaire de 20 jours maximum et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à sa réalisation.

Description technique :

- propositions d'indicateurs de suivi des actions du CRTE 2022 : dès réception par le CEREMA des fiches actions finalisées et validées par l'État ; synthèse via un tableau de bord.
- participation à des ateliers participatifs d'actualisation du projet, organisés par le Pays ; appui méthodologique pour l'organisation de ces ateliers.

Calendrier : l'accompagnement du Cerema au titre du CRTE prendra fin au 31/12/2021. L'appui proposé se fera donc en novembre et décembre 2021.

Engagements des parties :

Les Parties s'engagent à faciliter le bon déroulement des travaux conjointement décidés.

En particulier, le Pays Cœur d'Hérault s'engage à transmettre au Cerema toute information ou document nécessaire à la bonne appréhension des Livrables attendus, à désigner un interlocuteur unique et faire le lien entre les différents partenaires impliqués.

Article 4 : Communication

4.1. - Mention des partenaires

Chaque Partie à la présente convention s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée des autres Parties.

En outre, chaque Partie s'engage à informer les autres Parties de tout projet d'action promotionnelle les concernant.

En cas de publication ou d'action de communication écrite ou orale, relative à la prestation, les Parties se concertent dans un délai minimal de 15 jours avant la divulgation au public afin de :

- donner leur autorisation préalable ;
- demander des modifications ;
- s'opposer à une communication de nature à porter atteinte à leur image, à leur renommée ou à leurs intérêts quels qu'ils soient ;
- demander à ce que leur soutien soit mentionné.

Dans ce dernier cas, le format et l'emplacement des mentions sont déterminés d'un commun accord entre les Parties.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de l'ANCT, du Cerema ou du SYDEL Coeur d'Hérault, par une Partie, non prévue par le présent article, est à autorisation préalable.

4.2 - Autorisation d'utiliser des logotypes

Les Parties s'autorisent mutuellement dans le cadre de l'exécution de la présente convention et pendant la durée fixée à l'article 7 ci-après :

D'une part, à utiliser les logos des partenaires,

D'autre part, à faire mention des contributions respectives sous une forme qui aura reçu leur accord préalable et écrit.

Article 5 : Propriété intellectuelle et exploitation des résultats

Dans le cadre de la présente convention, le Pays Coeur d'Hérault autorise expressément l'ANCT et le Cerema à reproduire, représenter, et diffuser les livrables sur tous supports et par tous moyens, à titre non exclusif et gratuit, à des fins de communication pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents à ces livrables et pour une exploitation à titre gratuit.

En conséquence, le Pays coeur d'Hérault s'engage à obtenir la cession de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la présente autorisation et garantit ses cocontractants contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle.

Le Pays coeur d'Hérault s'engage notamment à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre les autres Parties au titre d'une exploitation desdits droits conformes aux stipulations du présent article.

Article 6 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui leur sont communiqués ou dont elles ont connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la présente convention, sous réserve de ceux dont elles conviennent expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations qui sont déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la présente convention et demeure en vigueur pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'arrivée du terme de la présente convention pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée déterminée sans pouvoir excéder 3 mois.
Elle s'achève le 31/12/2021.

Article 8 : Résiliation

En cas de force majeure qui empêche l'une ou l'autre des Parties d'accomplir ses obligations et engagements, la présente convention est résiliée de plein droit un mois après notification aux commanditaires, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'événement rendant impossible l'exécution de celle-ci.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, la participation financière des commanditaires est liquidée en fonction des dépenses effectivement réalisés et justifiées par le Cerema à la date d'effet de la résiliation.

Un décompte de résiliation est, dans ce cas, établi d'un commun accord par les Parties.

Le cas échéant, le Cerema est tenu au reversement des sommes indûment perçues.

Article 9 : Dispositions générales

9.1 - Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la présente convention, quelle qu'en soit la forme, ne produisent d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

9.2 - Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention s'avère nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle est alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la présente convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

9.3 - Renonciation

Le fait que l'une des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la présente convention ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

9.4 - Droit applicable - Règlement des litiges

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord persistant dans le délai de trois mois à compter de la survenance du différend ou du litige, matérialisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception par la Partie plaignante, le litige est porté devant le tribunal administratif compétent.

9.5 - Cession des droits et obligations issus de la Convention

Aucune des Parties ne peut transférer, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la présente convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit des autres Parties.

Fait en trois (3) exemplaires à Montpellier, le -----

Pour l'ANCT

Pour le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault,
Jean-François SOTO

Pour le Cerema,
Le directeur territorial Occitanie

Annexe : Proposition technique et financière

Proposition technique synthétique du Cerema	
Description du contenu de la mission	<ul style="list-style-type: none"> - l'objectif du Pays est de terminer et signer le CRTE 2021 en novembre et de préparer sa mise à jour en décembre via des fiches actions 2022-2025. L'appui du Cerema portera donc sur ces fiches actions 2022 finalisées et validées par l'État: le Cerema proposera des indicateurs de suivi des actions du CRTE, simples et opérationnels, croisant à la fois les indicateurs préconisés par les outils méthodologiques du CRTE et ceux déjà en place du PCAET. - l'objectif du Pays est d'actualiser son projet de territoire datant de 2014, notamment les « défis » qui sont aussi socle du CRTE. Le Cerema assistera en terme d'animation, les acteurs du Pays Coeur d'Hérault, pour actualiser le projet de territoire. Le Cerema sera donc en AMO d'actualisation d'un projet de territoire renouvelé pour 2022.
Nombre de jours (par phases le cas échéant)	La prestation réalisée par le Cerema prévoit la mobilisation forfaitaire de 20 jours maximum et inclut toutes les tâches contributives et nécessaires à sa réalisation
Livrable(s) attendu (s) (par phases le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> - Un indicateur par fiche action du CRTE 2022 : travail amorcé dès réception par le CEREMA des fiches actions finalisées et validées par l'État - Tableau de bord des indicateurs projetés du CRTE 2022 - Participation à des ateliers d'actualisation du projet organisés par le Pays ; appui méthodologique pour l'organisation.
Calendrier prévisionnel de réalisation (par phases le cas échéant)	<p>Novembre/ décembre 2021</p> <p>L'accompagnement du Cerema au titre du CRTE prendra fin au 31/12/2021.</p>
Composition de l'équipe projet Cerema	Claire Dollé D ter Occitanie Agence de Montpellier - Directrice de projet

Liste des indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire

En matière de transition écologique, les signataires des contrats sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

Première liste indicative :

INDICATEURS	BASE (au moment de la signature du CRTE)
Mobilité :	
• Taux de Déplacement modes doux vélo -	1% (2014)
Énergie et climat	
• Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) ;	400 000 tCO2
• Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) ;	1600 Gwh annuel
• Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.);	300 Gwh
• Consommations de produits pétroliers représentent /	60% des consommations énergétiques totales sur le territoire
• Consommation énergétique finale fioul:	dans le résidentiel (14%) et dans le tertiaire (28%).
Traitement des déchets/ Economie circulaire	
• Tonnage de déchets produits par le territoire	46 693t
• Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	27 aires de compostage partagé
• Taux de tri sélectif par filière	46% des déchets ménagers produits sur le territoire ont été valorisés par compostage ou recyclage
Agriculture et alimentation locale	
• Existence d'un projet alimentaire territorial;	OUI
• Nombre d'exploitations agricoles;	2047 exploitations agricoles
• Dont bio	dont 220 exploitations bio
Actions en matière de biodiversité	
• Surface des aires protégées: parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.	89 600 ha soit 70% du territoire est concernée par des zonages environnementaux
• Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ;	37 % des forêts soumises à Plan Simple de Gestion (PSG) en sont pourvues (forêt privées),
• Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité ;	1 atlas communal (Pouzols)
Eau et assainissement :	
• Couverture du territoire par un SAGE	le SAGE de l'Hérault couvre l'essentiel du territoire ; les autres le concernent sur ses bordures, au nord-ouest et au sud-est. Le Pays du Coeur d'Hérault est, de ce fait, entièrement couvert par des SAGE
• Taux de rendement des réseaux d'eau potable	
Lutte contre l'artificialisation des sols	
• Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées [vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières];	4 175ha en 1996 5 371 en 2015 - +28,6% 4% d'espaces urbanisés - 2015
Risques	
• Stations d'épuration situées en zone d'aléa inondation sur le territoire	19
• Nb de Communes soumises à risques forts à très fort d'incendies /	17 communes
• Plan de prévention des Risque Incendie de Forêt définis	aucun

